

# L'OBSERVATEUR

# OCIDE

de l'

## PERSPECTIVES DE L'EMPLOI

Migration : nouvelles tendances  
Biotechnologie et brevets  
Transferts de technologie Ouest-Est



**DACTYLOS**  
SALAIRE ELEVE  
MITEC BT - 246 73 00  
10, r. La Fayette, Paris-10<sup>e</sup>

**CHAUFFEURS TAXIS**  
Locataires indépendants  
Facilités de paiement  
DYS, 23, av. A. France  
Clichy (Station TGV)  
Téléphone : 327 90 97

**BOUCHER**  
**VENDEUSE**  
RAYON CHARCUTERIE  
44 h hebdo. av. soc  
13<sup>e</sup> mois.  
Se présenter ou téléph

**CHAUFFEURS TAXIS**  
PLAQUE ROUGE  
636 62 31 / 386 57 92

**SOLDEO**  
recherche  
pour PARIS  
AR

**ARTISANS**  
**MAÇONS**  
SEREP sole CU 1,5 l  
70,70

**BOUCHER**  
**BUREAU**  
PIECARD comptabilité  
log. calcul. ordinateur  
10 h hebdo. Résistant bien  
Egadi + diman. n° 10650  
résident 93 Pav. des Annonces  
Assumur.  
75002 en de qui transmettra

**DACTYLOS**  
**FACTUR.**

**ATTACHES CCAUX**  
HOMME ou FEMME  
P. 18 h - 1<sup>er</sup> tri  
Tél. : 387 75 55, Pr. 4.48

**RECHERCHONS**  
**PERSONNEL MENAGE**  
pour  
BOULOGNE-92  
19 h ou 18-21 h  
Samedi au vendredi  
RAINGY-93  
DAL au samedi  
NOV-93  
Tél. : 373 30 00

**NETTOYAGE**

**5 TECHNIQUES**  
**INGENIEURS**  
Société de recherche  
OPERATRICES-VERIF  
CONFIRMES. Tél. :  
vendez-vous : 280

**MENDISERIE**  
**MANIER**  
**SISIER**  
42 av. de la République  
M. SERVAL REGY  
Antin-9<sup>e</sup>  
122 av. de la République  
M. SERVAL REGY

**SEODELES**  
18, 38, 1m65 et +  
-ches 92, taille 66  
BITANT PARIS  
161. 367.01.29.

**10 COMES**  
**UNICO**  
**MERC.**

**RECHERCHONS**  
**MANIER**  
**SISIER**  
42 av. de la République  
M. SERVAL REGY  
Antin-9<sup>e</sup>  
122 av. de la République  
M. SERVAL REGY

**RECHERCHE**  
**POSTE PATRONNIERE**  
serbs qualifiée  
style jeune  
SEC, 29, 17  
résident - de prés. 18

**PRO DOMIN**  
**PROJE**  
EN ELEC  
INTERM  
206 14 83

**SECRETAR**  
**DESSINATEUR**  
BILINGUE ANGLAIS  
Connaissant Suédois anglais.  
Très bonne présentation.  
Se présenter 38, rue de  
Constantinople, 8<sup>e</sup>

**PRO DOMIN**  
**PROJE**  
EN ELEC  
INTERM  
206 14 83

**SECRETAR**  
**DESSINATEUR**  
BILINGUE ANGLAIS  
Connaissant Suédois anglais.  
Très bonne présentation.  
Se présenter 38, rue de  
Constantinople, 8<sup>e</sup>

**RECHERCHE**  
**POSTE PATRONNIERE**  
serbs qualifiée  
style jeune  
SEC, 29, 17  
résident - de prés. 18

**RECH. LAVEUR**  
avec permis conduire  
pour STATION FINA  
bureau PARKING  
de la COIGORIS  
PARIS Tél. 265 66 26

**RECHERCHE**  
**POSTE PATRONNIERE**  
serbs qualifiée  
style jeune  
SEC, 29, 17  
résident - de prés. 18

**RECH. LAVEUR**  
avec permis conduire  
pour STATION FINA  
bureau PARKING  
de la COIGORIS  
PARIS Tél. 265 66 26

**RECHERCHE**  
**POSTE PATRONNIERE**  
serbs qualifiée  
style jeune  
SEC, 29, 17  
résident - de prés. 18

**RECH. LAVEUR**  
avec permis conduire  
pour STATION FINA  
bureau PARKING  
de la COIGORIS  
PARIS Tél. 265 66 26

**RECHERCHE**  
**POSTE PATRONNIERE**  
serbs qualifiée  
style jeune  
SEC, 29, 17  
résident - de prés. 18

**RECH. LAVEUR**  
avec permis conduire  
pour STATION FINA  
bureau PARKING  
de la COIGORIS  
PARIS Tél. 265 66 26

# SOMMAIRE

CROISSANCE, FLEXIBILITÉ ET SÉCURITÉ DE L'EMPLOI	3
MIGRATION : VERS UNE CONVERGENCE DES TENDANCES	9
LE CHÔMAGE DES JEUNES EN AUSTRALIE : AU-DELÀ DES STATISTIQUES <i>par Gregory Wurzburg</i>	12
BIOTECHNOLOGIE : COMMENT AMÉLIORER LA PROTECTION PAR BREVET ? <i>par Salomon Wald</i>	15
LE TRANSFERT DE TECHNOLOGIE OCCIDENTALE A L'EST : INCIDENCES SUR L'URSS... ...ET SUR LA HONGRIE	18 23
PROBLÈMES ET STRATÉGIES ÉCONOMIQUES DE QUATRE PAYS	
France	25
Allemagne	26
Irlande	28
Nouvelle-Zélande	29
SOURCE : OCDE	31
<i>Pour mémoire</i> COMMUNIQUÉ MINISTÉRIEL DE L'AGENCE INTERNATIONALE DE L'ÉNERGIE (AIE)	33
NOUVELLES PUBLICATIONS DE L'OCDE	38

*PHOTOS Couverture : P. Vauthey, Sygma ; p. 4 : (gauche) Chambre de commerce, Santa Clara, Californie, (droite) J. Pavlovsky, Sygma ; p. 6 : J. Maillard, BIT ; p. 9 : BIT ; p. 10 : BIT ; p. 12 : Hubert ; p. 14 : Service d'information australien ; p. 16 : General Electric ; p. 17 : J. Vincent, pour ICC Business World ; p. 19 : (haut) Novosti, (bas) I. Volchkov, Tass ; p. 20 : G. Ouslamov, Tass ; p. 24 : Karáth, Interfoto MTI ; p. 25 : Langevin, Sygma ; p. 26 : Siemens ; p. 28 : Irish Industrial Development Authority ; p. 29 : J. Maillard, BIT ; p. 33 : A. Noguès, Sygma.*

# L'OBSERVATEUR de l'**OCDE**

N° 136

septembre 1985

Publication bimestrielle en anglais et en français de l'ORGANISATION DE COOPÉRATION ET DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUES.

**BUREAUX DE LA RÉDACTION**  
Service de l'information de l'OCDE, Château de la Muette, 2, rue André-Pascal, F 75775 PARIS CEDEX 16.

Les articles sans copyright peuvent être reproduits à condition d'être accompagnés de la mention « Reproduit de l'OBSERVATEUR DE L'OCDE » en précisant la date du numéro. Deux exemplaires justificatifs devront être envoyés au rédacteur en chef. Les articles signés ne pourront être reproduits qu'avec la signature de leur auteur.

L'Organisation n'est pas tenue de rendre les manuscrits qu'elle n'a pas sollicités.

**Les articles signés expriment l'opinion de leurs auteurs et non pas nécessairement celle de l'OCDE.**

Abonnement (un an)  
F48,00 £4,80 \$EU11,00  
Le numéro :  
F9,00 £0,90 \$EU2,00  
Tél: (1) 524.81.66

**RÉDACTEUR EN CHEF :**  
Jane Bussièrre  
**RÉDACTEUR EN CHEF ADJOINT :**  
Ulla Ranhall-Reyners  
**ASSISTANTE :**  
Yannick Pizzinat  
**CONCEPTION ARTISTIQUE ET  
RÉALISATION TECHNIQUE :**  
Gérald Tingaud  
**RECHERCHE PHOTOGRAPHIQUE :**  
Silvia Thompson-Lépot

Toute correspondance doit être adressée au rédacteur en chef

# Croissance, flexibilité et sécurité de l'emploi<sup>1</sup>

## Les perspectives du marché du travail

Les perspectives du marché du travail dans la zone OCDE jusqu'à la fin 1986 ne sont guère encourageantes. La reprise de la croissance de la production, amorcée depuis plus de deux ans, semble devoir se poursuivre, mais à un rythme plus modéré qu'en 1984. Ce ralentissement tient essentiellement à la décélération prévue de la croissance du PNB aux États-Unis qui devrait tomber à moins de 3 % en taux annuel. Au Japon, la production devrait continuer d'augmenter rapidement cette année - à un rythme légèrement supérieur à 5 % - avant de marquer un faible ralentissement jusqu'à la fin 1986. En Europe, le taux annuel de croissance du PNB restera vraisemblablement modeste, dépassant tout juste 2 %.

Compte tenu de ces perspectives, l'emploi dans la zone OCDE devrait poursuivre sa modeste progression, qui cependant a peu de chances d'égaliser l'accroissement continu de la population active. En conséquence, le chômage risque de reprendre son mouvement ascendant. D'ici à la fin 1986, le nombre total de chômeurs pourrait dépasser d'un million le chiffre de 1984. Aux États-Unis comme au Japon, les taux ne varieront sans doute guère au cours de la période de prévision tandis qu'en Australie le chômage pourrait continuer à reculer. En Europe cependant, il semble devoir progresser encore, sauf dans plusieurs petits pays, et pourrait marquer, au cours du deuxième semestre 1986, un nouveau record depuis la fin de la guerre : plus de 11 % (19,5 millions de personnes)<sup>2</sup>.

Ces perspectives sont de toute évidence médiocres et, compte tenu des autres projections à l'horizon 1990, il n'est pas possible non plus pour l'instant d'envisager avec plus d'optimisme l'évolution du chômage en Europe après 1986. C'est la raison pour laquelle le Conseil de l'OCDE, réuni au niveau ministériel en avril dernier, a rappelé que le chômage constituait une préoccupation majeure, d'autant qu'il est de plus en plus concentré sur les jeunes et les chômeurs de longue date.

Dans nombre de pays Membres, le chômage qui sévit actuellement, loin d'être un phénomène récent, accuse une tendance prononcée à la hausse depuis les trois derniers cycles, c'est-à-dire depuis 1969. Trois thèses ont été avancées pour expliquer ce mouvement ascendant : la faiblesse de la demande effective en Europe par rapport à la situation qui prévaut aux États-Unis depuis quelques années ; la hausse des coûts réels de main-d'œuvre et la baisse de rentabilité qui l'accompagne ; les rigidités des marchés du travail, des capitaux et des produits dans les économies européennes qui, tout en contribuant à accroître les coûts réels de main-d'œuvre, freinent les mutations structurelles et technologiques, affaiblissent les incitations et dissuadent les employeurs d'augmenter leurs effectifs. →

1. Perspectives de l'emploi 1985, OCDE, Paris 1985.

2. Les projections reposent sur les hypothèses habituelles des politiques monétaires et budgétaires actuelles ou annoncées, et sur des taux de change constants.

## 1. CHÔMAGE DE LONGUE DURÉE DANS 16 PAYS DE L'OCDE % du chômage total

	1979			1983			1984		
	6 mois et plus	12 mois et plus	2 années et plus	6 mois et plus	12 mois et plus	2 années et plus	6 mois et plus	12 mois et plus	2 années et plus
Allemagne	39,9	19,9	8,3	54,1	28,5	9,3	55,1	32,7	14,2
Australie	38,0	18,1	6,3	52,7	27,5	12,3	51,3	31,2	15,3
Autriche	19,4	8,6	n.d.	25,8	9,0	n.d.	28,3	12,9	n.d.
Belgique	74,9	58,0	39,2	77,9	62,8	42,8	81,3	68,0	48,6
Canada	15,6	3,5	n.d.	28,7	9,8	n.d.	26,0	9,9	n.d.
Espagne	51,6	27,5	8,3	71,0	53,6	29,8	73,2	54,2	32,1
États-Unis	8,8	4,2	n.d.	23,9	13,3	n.d.	19,1	12,3	n.d.
Finlande	41,5	19,3	4,4	38,3	14,6	4,7	38,6	14,4	5,3
France	55,1	30,3	12,0	67,0	42,2	19,4	66,5	42,3	21,9
Irlande	47,9	31,8	n.d.	50,9	31,0	n.d.	57,8	39,1	n.d.
Italie	n.d.	35,8	13,1	n.d.	41,9	18,4	n.d.	n.d.	n.d.
Japon	36,7	16,5	n.d.	33,8	15,5	n.d.	37,6	15,2	n.d.
Norvège	11,0	3,8	n.d.	20,0	6,7	n.d.	28,5	10,8	n.d.
Pays-Bas	49,3	27,1	n.d.	69,6	43,7	n.d.	75,0	55,5	n.d.
Royaume-Uni	40,0	24,8	n.d.	58,1	36,5	17,1	60,2	39,8	22,2
Suède	19,6	6,8	n.d.	24,9	10,3	n.d.	27,9	12,3	n.d.

n.d. : non disponible.

Source : Les mesures du chômage de longue durée sont particulièrement imprécises et les comparaisons internationales sont délicates car les sources et dates de mesure sont différentes selon les pays. Les données pour l'Australie, le Canada, l'Espagne, les États-Unis, la France, l'Italie, le Japon, la Norvège et la Suède proviennent d'enquêtes auprès des ménages et mesurent la durée de recherche d'un emploi ; les données des autres pays proviennent des enregistrements des services de l'emploi. Dans le cas du Canada, de l'Espagne, de la France, de l'Italie, du Japon (1984) et de la Norvège, les personnes pour lesquelles aucune durée de chômage n'était mentionnée ont été exclues du chômage total.



*Silicon Valley et planches à voile : le fait qu'une entreprise soit nouvelle pourrait être plus significatif que sa taille.*

La controverse qui se poursuit entre les tenants de ces différentes thèses ne contribue guère à faire avancer le débat sur les mesures gouvernementales qui s'imposent. Ces phénomènes ont tous les trois contribué à la situation actuelle et il faut s'attaquer à chacun d'entre eux si l'on veut trouver une solution durable. Les efforts déployés pour accélérer la croissance de la demande pourraient, s'ils ne s'accompagnent pas d'une modération des salaires, d'un assouplissement des marchés du travail et de taux d'investissement plus élevés, avoir rapidement pour principal effet d'accroître l'inflation. Il est également clair que la modération des salaires et l'assouplissement des marchés du travail ne suffisent en tant que tels à entraîner une progression notable de l'emploi, si la demande ne connaît pas une croissance suffisante.

La plupart des gouvernements des pays d'Europe sont extrêmement réticents à l'idée d'infléchir l'orientation actuelle de leurs politiques monétaire et budgétaire, estimant que des efforts pour accélérer la croissance de la demande raviveront les anticipations inflationnistes. Ils poursuivent au contraire une politique macro-économique de non-accompagnement de l'inflation afin de jeter les bases d'une croissance durable non inflationniste. Au niveau micro-économique, l'on s'efforce d'améliorer la sensibilité de l'offre en atténuant les rigidités du marché. Cette action s'est accompagnée de programmes en faveur tant de certaines catégories sociales que des travailleurs et des collectivités particulièrement touchés par les mutations structurelles.

Bien que les mesures propres à faciliter le changement structurel soient partie intégrante d'un dispositif global, on se limitera ici à certains aspects où des phénomènes récents ou des informations complémentaires éclairent sous un jour nouveau les options qui s'offrent aux gouvernements.

### **Croissance de l'emploi et petites entreprises**

Les données sur le potentiel de création d'emplois des petites entreprises – question qui a retenu une grande attention ces dernières années – sont malheureusement assez contradictoires et difficiles à interpréter. Dans certains pays Membres, la tendance est, depuis une dizaine d'années, à une plus forte concentration de l'emploi dans les petites entreprises (moins de 100 salariés), surtout celles du secteur manufacturier. Ailleurs, la part de ces entreprises dans l'emploi est restée stable ou a diminué. En outre, les études réalisées au Canada, aux États-Unis et au Royaume-Uni sur le comportement des différentes entreprises au fil des ans montrent en général que la croissance de l'emploi est plus forte dans les petites entreprises, en particulier dans les très petites (moins de 20 salariés).

Ce genre d'analyses a souvent conduit à préconiser l'adoption de programmes gouvernementaux d'aide aux petites entreprises dans le but d'encourager la croissance de l'emploi. Or, tant que l'on ne disposera pas d'indications beaucoup plus nombreuses sur les facteurs qui sont à l'origine de la croissance plus marquée de l'emploi dans ces entreprises, il faudra envisager avec prudence l'octroi de toute forme d'aide générale à leur intention.

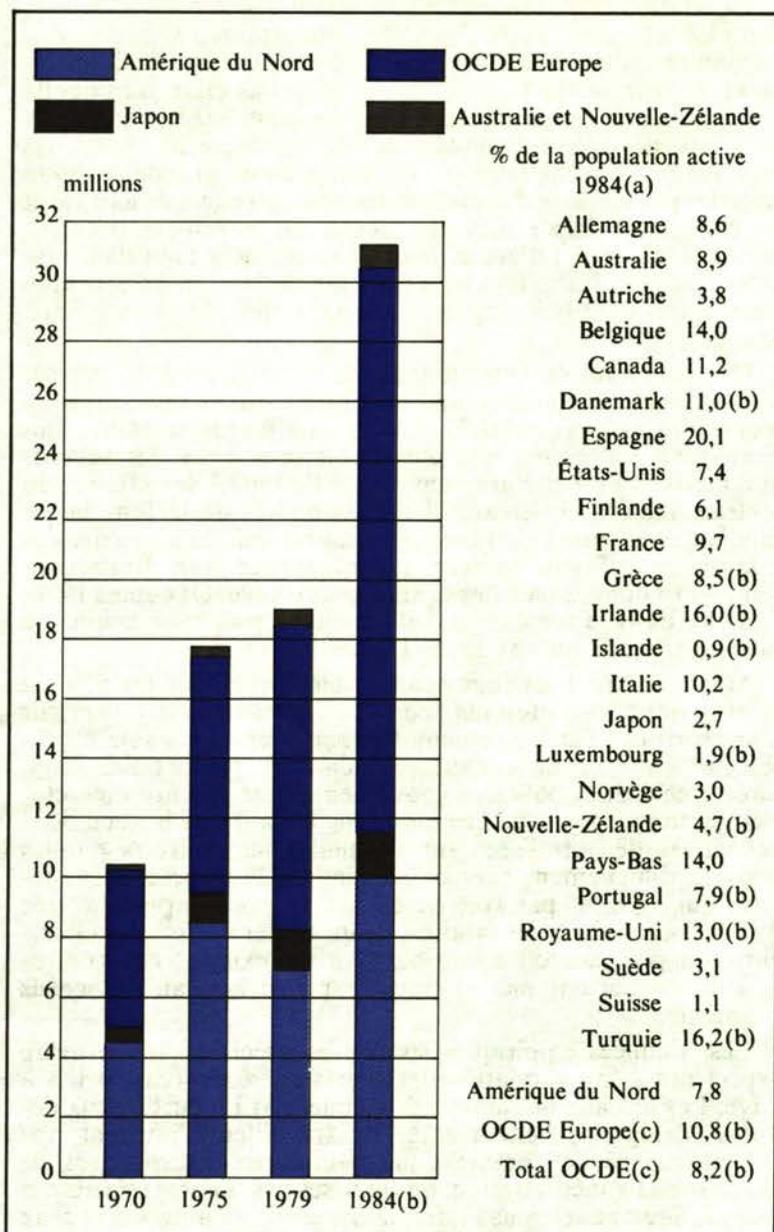
Ce n'est, par exemple, pas nécessairement par ce biais que l'on diminuera le taux de faillite élevé que connaissent les petites entreprises. Si certaines faillites peuvent être dues à la discrimination exercée par les marchés financiers ou à l'absence de marchés de capital-risque bien développés, beaucoup s'expliquent par un manque d'esprit d'initiative ou de médiocres compétences en matière de gestion. Or les tentatives d'octroyer l'aide de façon plus sélective se heurtent au problème bien connu de toute politique qui consiste à « miser sur les gagnants ».

D'un autre côté, il faut éliminer les rigidités de l'économie qui retardent la création et l'expansion des petites entreprises ainsi que le développement du travail indépendant. Les dispositions des régimes fiscaux et les mécanismes des marchés de capitaux et de produits peuvent, par exemple, jouer au détriment des petites entreprises. Il importe cependant d'établir une distinction entre les handicaps que constituent pour ces entreprises les imperfections des marchés et les dispositions réglementaires, et ceux qui tiennent simplement à la taille de l'entreprise. On a souvent affirmé, par exemple, qu'en raison des imperfections des marchés de capitaux, il est très coûteux, voire impossible, pour les petites entreprises de financer leurs investissements et leur expansion. Ce « parti pris » s'explique, au moins partiellement, par les risques et les coûts administratifs plus élevés que l'octroi de prêts à ce type d'entreprises entraîne pour les institutions financières.

Cela étant, il ne faut pas oublier que les petites entreprises ont souvent, ces dernières années, été exclues du champ d'application de la législation portant par exemple sur la concertation au sein des entreprises, la sécurité de l'emploi, les réglementations sur les accidents du travail et les maladies professionnelles. Cela peut, en fait, être l'une des raisons qui expliquent la croissance de ces entreprises.

Les données relatives à la dynamique de la croissance de l'emploi donnent à penser que l'on a peut-être tort de centrer l'attention sur la taille des entreprises en tant que telle. En décomposant les variations de l'emploi – d'un côté les effets de l'expansion et de la contraction des firmes existantes, de l'autre ceux qui résultent de la naissance de nouvelles entreprises – des études canadiennes, américaines et britanniques ont pu constater que la plupart des créations nettes d'emplois étaient imputables à la naissance d'entreprises *nouvelles*, qu'elles soient grandes ou petites. Dans l'ensemble des entreprises existantes, l'emploi a diminué, la majorité des pertes nettes étant enregistrées dans les grandes. Dans la mesure où il est possible de tirer des conclusions générales de ces constatations, il y a lieu de penser que l'aide des pouvoirs publics devrait être axée sur les entreprises nouvelles plutôt que sur les petites entreprises en tant que telles. Les politiques les plus indiquées sont celles qui suscitent un climat économique général propice à la prise de risques et à la création d'entreprises nouvelles : abaissement des barrières d'accès, stimulation de la R-D et du capital-risque par exemple. Il faudrait aussi encourager les initiatives comme celles où de grandes entreprises aux prises avec de graves problèmes de restructuration et de fermetures d'usines, ont aidé leurs salariés en surnombre à créer des petites entreprises.

## A. CHÔMAGE DANS LA ZONE OCDE



a) Pour tous les pays sauf le Danemark, la Grèce, l'Irlande, l'Islande, le Luxembourg, la Nouvelle-Zélande, le Portugal et la Turquie, il s'agit de taux de chômage standardisés, plus comparables entre pays que ceux publiés par les sources nationales.

b) Estimations du Secrétariat.

c) Sur la base des pays disposant de données standardisées (90 % de la population active totale de la zone OCDE).

Sources: Statistiques de la population active; Statistiques trimestrielles de la population active, OCDE.

Le progrès du travail indépendant est une caractéristique du redressement du marché du travail dans certains pays Membres, et les remarques au sujet des petites entreprises s'appliquent, à bien des égards, à cette forme d'activité. Toutefois, une initiative récente en faveur du travail indépendant mérite un examen plus attentif: les dispositifs, mis en place par quelques pays Membres, qui permettent aux chômeurs d'utiliser leurs indemnités de chômage pour créer des entreprises nouvelles. D'après les premières évaluations, ces initiatives semblent riches de promesses et méritent d'être encouragées.

Les pouvoirs publics devraient aussi chercher à accroître le nombre de ceux qui s'efforcent de créer entreprises et emplois, en s'intéressant davantage aux femmes, aux jeunes et aux

minorités. Les mesures destinées à améliorer les qualités de gestionnaire des nouveaux chefs d'entreprise devraient comprendre des structures de soutien offrant une formation, des conseils d'ordre technique et commercial, et la possibilité d'accéder à des sources de financement.

## Flexibilité du marché du travail

Dans les milieux tant économiques que politiques, la plus ou moins grande flexibilité du marché du travail a souvent été présentée comme l'un des principaux facteurs qui expliquent les disparités en matière d'emploi entre d'un côté les États-Unis et le Japon, de l'autre les grands pays européens. Cette thèse a été contestée par certains observateurs qui soutiennent que les différences de politique macro-économique et de structure socio-économique sont des explications plus valables. D'autres font remarquer que la flexibilité de l'économie japonaise est tout à fait différente de celle de l'économie américaine.

La notion de flexibilité du marché du travail est en effet loin d'être claire. En tout cas, elle ne s'applique pas seulement aux salaires: on peut accroître la flexibilité du marché en modifiant l'organisation du travail et en favorisant la mobilité de la main-d'œuvre et la formation de capital humain aussi bien qu'en ajustant les salaires. En outre, l'atténuation des rigidités du marché du travail sera plus efficace si elle s'accompagne d'interventions analogues sur les marchés de produits et de capitaux. Parvenir à une croissance soutenue de la production et de l'emploi a des implications pour l'ensemble de la collectivité, dont notamment les employeurs et les syndicats, ainsi que pour les pouvoirs publics.

On se limitera ici à une analyse des quelques points sur lesquels on dispose de données empiriques nouvelles: les coûts réels de main-d'œuvre, les salaires relatifs et la sécurité de l'emploi. Dans chaque cas, il faut examiner en détail les effets des rigidités apparentes sur l'efficacité du marché du travail pour déterminer l'action qu'il convient de mener. Les mesures destinées à accroître la sensibilité des coûts de main-d'œuvre et de l'emploi à d'importants changements de l'environnement économique peuvent parfois avoir des effets favorables sur l'efficacité, mais au prix d'un bouleversement des valeurs traditionnelles de la société.

### Coûts réels de main-d'œuvre

Dans deux cas essentiellement, une augmentation des coûts réels de main-d'œuvre pourrait entraîner un recul de l'emploi: lorsque la main-d'œuvre est remplacée par des équipements et d'autres facteurs de production et lorsque la contraction des profits a pour effet de réduire l'investissement. En outre, si, dans le cadre d'une politique monétaire de non-accompagnement de l'inflation, une hausse des salaires nominaux provoque une augmentation des coûts réels de main-d'œuvre, la demande et la production réelles risquent de fléchir. Des études récentes sur la relation empirique entre emploi et salaires dans divers pays donnent à penser que, la production demeurant constante, une diminution de 1 % des salaires réels se traduirait à terme par une progression de l'emploi de 0,2 à 0,5 %, voire davantage. Si l'on tient compte des effets des variations des coûts réels de main-d'œuvre sur la production, les répercussions sur l'emploi pourraient en définitive être encore plus importantes.

Qu'au cours des années 70, les coûts réels de main-d'œuvre aient augmenté plus rapidement en Europe qu'aux États-Unis est généralement considéré comme l'un des facteurs responsables de la progression relativement forte du chômage européen entre 1975 et 1979. Toutefois, depuis 1982, ces coûts se sont accrus globalement en Europe à un taux annuel moyen tout juste inférieur à 1 %, c'est-à-dire à un taux très proche du taux américain, et dans certains pays ils sont restés stables, voire ont diminué. Même si l'on tient compte du fait que l'évolution des coûts réels de main-d'œuvre met un temps considérable à se répercuter pleinement sur l'emploi, l'aggravation du chômage en Europe depuis le deuxième choc pétrolier ne semble donc ni due simplement à l'évolution de ces coûts, ni à un phénomène de concurrence. En particulier, la politique macro-économique de

non-accompagnement de l'inflation, adoptée par la plupart des gouvernements, a certainement joué un rôle.

Il n'empêche qu'une modération des revendications en matière de salaires nominaux demeure un élément important de la lutte contre le chômage. Une entente – suivie d'actes – entre les partenaires sociaux sur cette nécessité pourrait être très bénéfique : elle devrait se traduire par un meilleur partage, entre production réelle et inflation, de toute croissance de la demande nominale. Elle contribuerait à une amélioration de la rentabilité, donc de la confiance des entreprises. Pour compenser les effets déflationnistes initiaux d'une réduction des salaires sur la consommation, des mesures gouvernementales destinées à soutenir la demande nominale pourraient – selon la rapidité des réactions de l'investissement et de l'emploi – s'avérer utiles en permettant d'accroître la production et d'accélérer la création d'emplois.

## 2. COÛTS SALARIAUX RÉELS PAR PERSONNE EMPLOYÉE DANS 15 PAYS DE L'OCDE (a)

Croissance annuelle moyenne en %

	1970-73	1973-75	1975-79	1979-82	1982-84 (b)
Allemagne	5,1	2,9	3,1	1,1	1,0
Autriche	6,3	5,7	3,5	1,2	1,2
Canada	2,9	1,5	0,5	0,2	-0,1
Danemark	2,7	3,5	1,9	1,5	-1,3
Espagne	8,3	6,0	4,2	2,2	1,8
États-Unis	1,7	-1,4	1,1	-0,1	0,5
Finlande	6,8	4,7	0,7	2,5	1,4
France	5,6	5,8	3,6	1,8	1,0
Italie	7,1	2,8	2,3	1,3	0,5
Japon	10,6	6,0	3,6	3,1	3,0
Norvège	4,3	5,1	0,9	-1,8	0,6
Pays-Bas	5,0	4,2	1,7	-3,0	-0,4
Royaume-Uni	3,8	3,4	0,0	0,3	2,1
Suède	1,4	2,7	2,1	-1,0	-1,2
Suisse	4,1	2,6	1,7	1,3	1,4
Amérique du Nord	1,8	-1,1	1,1	-0,1	0,5
OCDE Europe (c)	5,3	4,0	2,5	1,0	1,0

a) Rémunération par personne employée, corrigée de l'indice des prix dérivés du PIB.

b) Les données 1984 sont des estimations du Secrétariat.

c) Les pays du tableau uniquement.

Sources : *Comptes nationaux ; Statistiques trimestrielles de la population active*, OCDE.

### Salaires relatifs

On a fait valoir un autre argument en faveur de la flexibilité des salaires relatifs : elle donnerait aux travailleurs le signal de délaisser les secteurs en déclin et d'acquérir les qualifications requises dans les branches et professions en expansion.

En période de mutation, une structure souple des salaires relatifs devrait normalement présenter certaines des caractéristiques suivantes : une dispersion salariale forte et de plus en plus marquée ; une modification du classement des branches d'activité selon les salaires pratiqués ; un taux de croissance plus élevé des salaires dans les branches d'activité en expansion (plus faible dans celles en perte de vitesse). Aucune de ces caractéristiques ne permet cependant, en soi, de mesurer la souplesse des salaires relatifs. Il est possible, par exemple, que le degré de dispersion des salaires demeure constant, mais que le classement des branches d'activité se modifie profondément.

L'analyse des structures salariales dans le secteur manufacturier d'un certain nombre de pays Membres montre qu'au cours des années 70, le classement des industries est demeuré relativement stable d'un pays à l'autre. En revanche, le degré de dispersion des salaires varie considérablement : il est le plus fort au Canada, aux États-Unis et au Japon, beaucoup plus faible, généralement, en Europe. Depuis une vingtaine d'années, et

contrairement à ce qui s'est passé dans d'autres pays Membres, l'éventail des salaires aux États-Unis s'est beaucoup élargi.

La relation empirique entre l'évolution des salaires relatifs et l'emploi est une autre question importante. On pourrait s'attendre qu'une structure salariale souple favorise l'ajustement du marché du travail, mais il n'est pas clair dans quelle mesure cela se produit réellement. En effet, même lorsque la structure des salaires industriels est relativement rigide, les travailleurs peuvent faire preuve d'une assez grande mobilité selon les probabilités d'évolution des gains au cours de leur vie et les débouchés disponibles. De même, un travailleur décidera vraisemblablement d'acquérir des compétences nouvelles – un investissement important – en fonction de l'évolution attendue des salaires relatifs à moyen ou à long terme, plutôt qu'à court terme.

Une comparaison entre le Canada et les États-Unis permet d'illustrer les relations complexes entre l'emploi et les mouvements des salaires relatifs dans les différents secteurs. Les États-Unis ont connu une plus faible croissance des salaires nominaux et un net élargissement de l'éventail des salaires du secteur manufacturier aux deux extrémités de la fourchette, tandis qu'au Canada cet éventail s'est rétréci. La structure des salaires relatifs du secteur manufacturier aux États-Unis semblerait donc, à bien des égards, plus souple. Or depuis 1970, l'emploi dans le secteur manufacturier a progressé beaucoup plus au Canada qu'aux États-Unis.

Même lorsqu'il est jugé souhaitable d'assouplir les salaires relatifs dans les différents secteurs, les moyens d'y parvenir n'apparaissent pas clairement, les écarts entre les salaires du secteur privé ne dépendant pas, dans la plupart des pays, directement de la politique gouvernementale. Au niveau sectoriel, ils sont souvent déterminés dans le cadre de négociations collectives décentralisées sur lesquelles les pouvoirs publics peuvent difficilement exercer une influence directe. Dans les pays qui agissent par voie de consensus pour parvenir à une modération globale des salaires, il faut veiller à ce que les efforts entrepris pour accroître sensiblement la flexibilité des salaires relatifs ne portent pas atteinte, par ricochet, au consensus lui-même.

Les données empiriques sont plus précises sur un autre aspect des salaires relatifs : les écarts de rémunération liés à l'âge. Les niveaux de salaires des jeunes par rapport à ceux des autres catégories concurrentes de travailleurs revêtent une importance réelle comme l'ont montré les *Perspectives de l'emploi* de l'année dernière. Les hausses des salaires relatifs des jeunes, intervenues sous l'effet de mécanismes autres que ceux du marché, et la rigidité à la baisse de leurs salaires par rapport à ceux des adultes ont entraîné, dans certains pays Membres, des pertes d'emploi pour les jeunes. Il importe dans ces

*Il importe de mieux équilibrer productivité et coûts de main-d'œuvre des jeunes – par des écarts de rémunération, des subventions salariales ou des programmes de formation qui lient partiellement salaires et productivité.*



conditions de mieux équilibrer la productivité et les coûts de main-d'œuvre de ces derniers. On pourrait y parvenir par différents moyens : introduire dans la hiérarchie des salaires des écarts de rémunération pour les jeunes, ou, le cas échéant, les accentuer ; offrir des subventions salariales en leur faveur ; mettre sur pied des programmes d'enseignement et de formation post-obligatoires dans le cadre desquels les salaires des stagiaires seraient pour partie fonction de leur productivité. Par principe, il est souhaitable d'associer une rémunération différente pour les jeunes à une formation afin d'éviter le risque de les enfermer dans des emplois à faible productivité et mal rémunérés.

### Sécurité de l'emploi

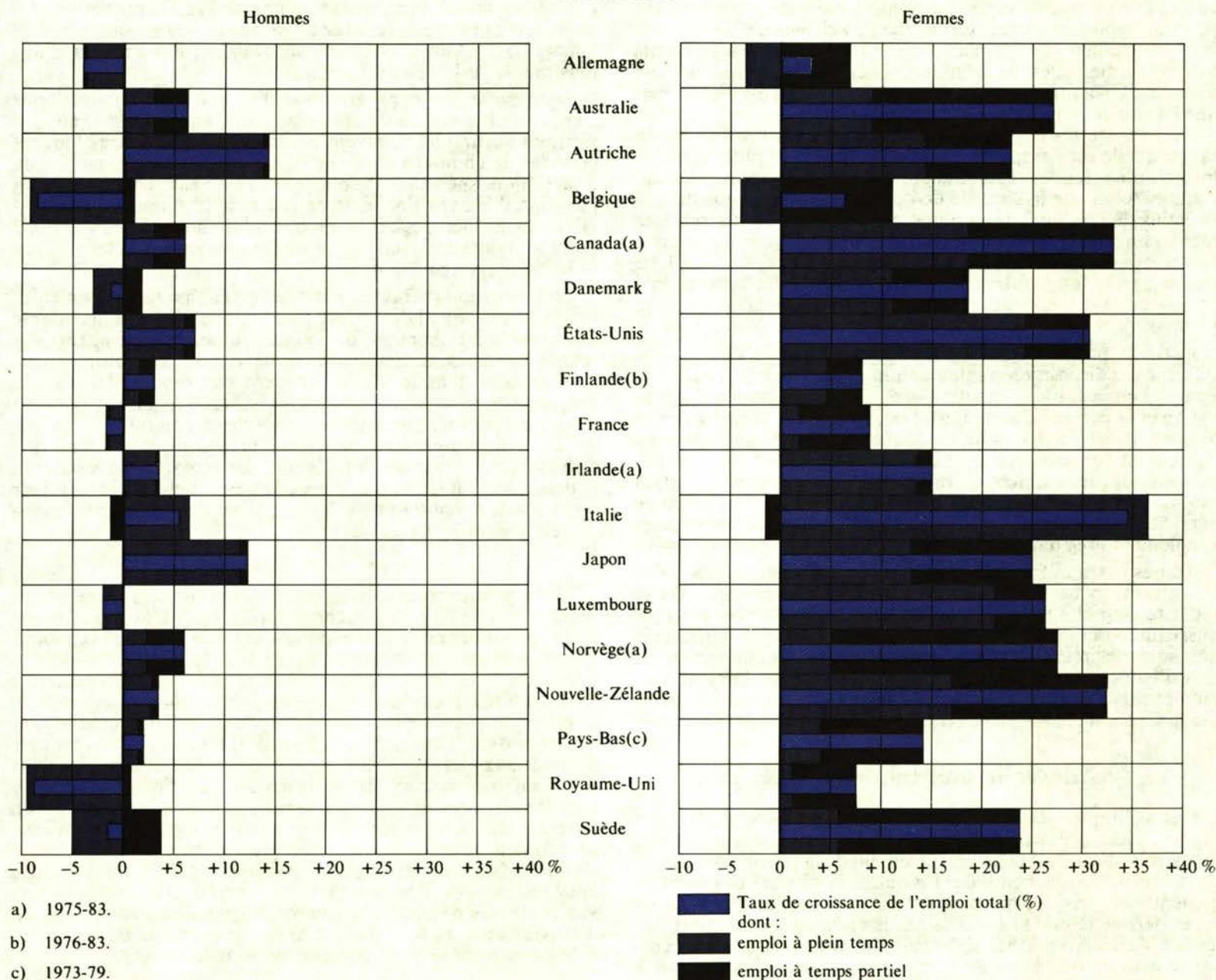
Autre volet du débat sur la flexibilité du marché du travail : la sécurité de l'emploi. Pour ce qui est de l'Europe, la grande sécurité qui apparemment y règne à cet égard a été présentée comme l'une des raisons des mauvais résultats en matière d'emploi. Devant le coût élevé des licenciements, les employeurs européens hésiteraient davantage à embaucher, même lorsque la demande se redresse.

La grande diversité des tendances observées dans les pays Membres témoigne de la complexité de ce problème. Tandis que

les gouvernements d'un certain nombre de pays européens ont réduit la portée de leur législation sur la sécurité de l'emploi, certaines conventions collectives américaines ont étendu quelque peu la sécurité en échange d'une modération des salaires et d'autres « concessions » des syndicats. Il semble clair que de nombreux employeurs apprécient les avantages liés à la sécurité de l'emploi. Celle-ci peut faciliter l'acquisition de qualifications propres à l'entreprise, minimiser les coûts de rotation de la main-d'œuvre, favoriser de bonnes relations professionnelles et rehausser le prestige de l'entreprise auprès du public. Le fait que de nombreux travailleurs, aussi bien en Europe qu'aux États-Unis et au Japon, occupent des emplois quasiment « à vie » montre que ces avantages sont loin d'être négligeables.

Toutefois, la plus grande sécurité d'emploi acquise par certains travailleurs – que ce soit par voie de négociations collectives ou en vertu d'une législation protectrice – peut être préjudiciable à d'autres. C'est ce qui se passe surtout lorsqu'elle entraîne un accroissement des coûts de main-d'œuvre. L'emploi risque alors de reculer dans les secteurs « protégés », si bien que des emplois plus sûrs sont créés pour un plus petit nombre de personnes. Dans la mesure où ces dispositions ont pour effet d'augmenter les coûts de main-d'œuvre fixes par rapport aux

## B. RÔLE DES EMPLOIS A TEMPS PARTIEL DANS LA CROISSANCE DE L'EMPLOI



coûts variables, on pourrait aussi s'attendre à un glissement de la demande relative de telle ou telle catégorie de travailleurs. Si par exemple les travailleurs à temps partiel et les titulaires de contrats à durée déterminée sont exclus du dispositif de protection, ils auront la préférence à l'embauche. Le nombre d'heures effectuées par chaque salarié peut aussi avoir tendance à s'accroître.

Bien qu'une plus grande sécurité de l'emploi diminue la latitude de l'employeur en matière d'embauche et de licenciement, il n'est pas certain qu'elle nuise à la flexibilité du marché du travail, surtout si elle découle de négociations collectives. Au Japon, bien que près d'un tiers de la population active jouisse d'un emploi à vie, le marché du travail demeure tout à fait souple, en partie parce que les entreprises ont pour politique de muter leurs employés à des postes différents au sein de l'entreprise et qu'elles peuvent réagir aux variations de la demande en faisant appel, selon les besoins, à différents types de travailleurs occasionnels. L'expansion du marché du travail dit «secondaire» dans d'autres pays Membres laisse à penser que cette pratique est en train de se développer. Si tel est effectivement le cas, il est possible que la flexibilité globale du marché du travail ne diminuera pas, mais que le poids de tout ajustement se trouvera plus mal réparti entre les différentes catégories de travailleurs.

On ne dispose que de données empiriques rudimentaires concernant les effets des mesures en faveur de la sécurité sur les coûts de main-d'œuvre et sur l'emploi. Si les mesures qui entraînent un accroissement des coûts fixes de main-d'œuvre peuvent impliquer à court terme que l'on choisisse d'augmenter le nombre d'heures effectuées par salarié plutôt que les effectifs à long terme, elles ne semblent guère affecter les niveaux d'emploi. On a fait valoir que leur principal effet est d'entraîner une hausse des coûts globaux de main-d'œuvre et, par là même, de restreindre les possibilités d'emploi, mais il est difficile de savoir quelle est l'ampleur de cet effet : elle sera plus ou moins importante selon les répercussions des diverses mesures sur les coûts et selon que la sécurité de l'emploi s'accompagne ou non de gains de productivité et d'une modération des salaires. Ces facteurs n'ont pas encore été suffisamment évalués. De même, rien n'indique que l'extension, surtout en Europe, de l'emploi à temps partiel et d'autres formes d'emploi relativement mal protégées, soit liée à des dispositions touchant la sécurité de l'emploi.

Certains pays européens ont néanmoins admis l'idée d'une réforme des dispositions réglementaires relatives à la sécurité de l'emploi en réduisant, ces dernières années, le champ d'application et la portée de leur législation. Ils ont par exemple relevé le seuil des effectifs au-delà duquel la législation entre en vigueur et, en matière de licenciements, réduit le montant minimal des indemnités ou raccourci le délai de consultation requis. Des amendements récents à la législation ont en outre explicitement élargi la possibilité d'embaucher des travailleurs supplémentaires dans des emplois relativement mal protégés.

Toutes ces mesures peuvent contribuer à abaisser les coûts qu'entraîne pour les employeurs la garantie continue de la sécurité d'emploi pour certains de leurs salariés. Elles peuvent aussi améliorer les possibilités d'embaucher des chômeurs, mais au risque de créer une plus grande instabilité d'emploi pour les travailleurs non protégés. Bref, si ces mesures laissent aux employeurs une plus grande marge de manœuvre, elles risquent aussi d'accentuer les inégalités sur le marché du travail.

### Alléger le poids du chômage

Des politiques de main-d'œuvre et d'emploi efficaces par rapport à leur coût peuvent contribuer à l'ajustement structurel du marché du travail et au renforcement de la teneur en emplois de la croissance économique. En outre, la plupart des gouvernements ont pris des mesures spéciales en faveur des groupes jugés particulièrement touchés par le chômage : au départ, les jeunes, dernièrement, les chômeurs de longue date également, car le nombre de personnes sans emploi depuis plus d'un an a augmenté très rapidement. En conséquence, de nombreux pays

Membres ont maintenant mis sur pied, à l'intention de ces deux groupes, des programmes relatifs au marché du travail. Quelle que soit la forme de l'aide fournie, il est dans bien des cas, implicitement ou explicitement, reconnu que ces mesures n'auront sans doute pas pour effet d'accroître le niveau d'emploi. Elles sont plutôt destinées à améliorer les chances des groupes visés d'obtenir quelques-uns des rares emplois disponibles. Faute d'une aide spéciale, les jeunes et les chômeurs adultes de longue date auraient les plus grandes difficultés à retrouver du travail. Le but général de l'action gouvernementale est donc de redistribuer le poids du chômage en allégeant la charge qui pèse sur les catégories les plus défavorisées sur le marché du travail.

La proportion de chômeurs considérés comme prioritaires est forte et ne cesse de croître. C'est ainsi que dans de nombreux pays d'Europe et en Australie, tous les jeunes chômeurs plus les adultes au chômage depuis plus d'un an représentent entre 60 et 80 % du nombre total des chômeurs. Dans ces conditions, il est très difficile de concevoir des mesures en faveur de tous les groupes-cibles. Cela tient en partie à un phénomène de substitution : si de nouveaux emplois ne sont pas créés, l'attribution d'un poste de travail à un chômeur appartenant à un groupe risque de se faire aux dépens d'un chômeur d'une autre catégorie. En outre, si les groupes-cibles sont trop importants, les maigres ressources dont on dispose seront par trop éparpillées.

Il faut de toute évidence définir ces groupes avec plus de précision pour qu'ils représentent une plus faible proportion des chômeurs ; par exemple, axer l'aide sur les jeunes chômeurs de longue date. Autres critères concevables : des groupes d'âge plus précis ou le revenu familial.

Pour réorienter les programmes d'aide, il faudrait aussi tenir compte de l'existence du chômage récurrent. Ceux qui en sont victimes accumulent souvent en fin de compte de très longues périodes de chômage et, de ce fait, auraient besoin, eux aussi, d'une aide spéciale. Besoin qui n'est pas nécessairement incompatible avec l'objectif de redéfinir la taille des groupes-cibles. Dans bien des cas, il y a une relation nette et importante entre le chômage de longue durée chez les jeunes et les adultes, et le chômage récurrent.

La succession de brèves périodes de chômage n'est en effet, pour certains, que la première phase d'une spirale descendante qui aboutit au chômage de longue durée. En outre, certains jeunes connaissent des périodes de chômage multiples qui, additionnées dans le temps, finissent par représenter de très longues périodes sans emploi. Le chômage récurrent pourrait donc être, pour les autorités responsables du marché du travail, un des indices signalant que tel individu connaît une situation difficile. Une utilisation intelligente des ressources consisterait à détecter rapidement ces groupes très vulnérables et leur fournir aide et conseils pour les empêcher de rejoindre les rangs des chômeurs de longue date.

\* \* \*

L'analyse qui précède montre clairement que si l'on veut faire reculer le chômage de façon appréciable, il faut redoubler d'efforts pour trouver le bon dosage entre la politique économique, la politique du marché du travail et la politique sociale et éducative. C'est là une tâche complexe et délicate pour tous les pays de l'OCDE car les éléments conjoncturels et structurels de la politique gouvernementale doivent être à la fois crédibles et s'inscrire dans le cadre de cet objectif. Il faut aussi attacher plus de poids aux incidences sur l'emploi des politiques menées dans des domaines comme la sécurité sociale, l'éducation et la fiscalité. Il s'ensuit que des actions ponctuelles, menées en fonction du poids relatif de groupes d'intérêts particuliers, seront sans effet. Une approche plus globale et plus résolue s'impose, ce qui ne signifie pas qu'il faut s'en remettre entièrement aux pouvoirs publics : la réduction des niveaux inacceptables de chômage que nous connaissons constitue un défi pour tous, et la collaboration et le concours de toutes les catégories sociales sont nécessaires pour le relever.

19 juillet 1985

# Migration : vers une convergence des tendances<sup>1</sup>



**L**a migration, dans un passé pas très éloigné, était censée se présenter essentiellement sous deux formes. Sur le continent européen, le migrant-type, notamment au cours des années 60, allait travailler pendant une saison ou quelques années dans un pays plus septentrional et retournait ensuite dans son pays d'origine. En Australie, au Canada, aux États-Unis et en Nouvelle-Zélande – depuis beaucoup plus longtemps – il s'installait, devenait citoyen et commençait une existence nouvelle.

Ce schéma stéréotypé n'a sans doute jamais été entièrement exact. En réalité, les immigrants en Amérique du Nord, en Australie et en Nouvelle-Zélande qui ont fini par rentrer chez eux – peut-être seulement à l'âge de la retraite – sont plus nombreux qu'on ne le pense en général. (Selon le BIT, des 15,7 millions d'immigrants aux États-Unis entre 1908 et 1957, 31 % seraient retournés dans leur pays d'origine ; de ceux qui avaient émigré en Australie entre 1947 et 1980, 20 %.)

Quelle que soit la différence réelle entre les deux formes de migration, la forme « européenne » s'est rapprochée de celle d'Amérique du Nord, d'Australie et de Nouvelle-Zélande, depuis que, à partir des années 1973-75, l'embauche de main-d'œuvre étrangère s'est pratiquement arrêtée en Europe. Si les travailleurs auto-

*L'émigration passe pour faire partie des droits de l'homme, l'immigration est considérée comme un privilège.*

risés à immigrer ont été peu nombreux (sauf bien entendu dans les zones de libre circulation), les pouvoirs publics ont encouragé, au moins jusqu'à récemment, la réunion des familles. Des enfants nés dans les pays d'accueil ou ont été autorisés à y rejoindre leurs parents, et les familles ainsi rassemblées sont restées. Les enfants ont fait leurs études sur place et se sont mis en quête d'un emploi. Les femmes sont, elles aussi, entrées dans les rangs de la population active.

Les difficultés que cette tendance à l'installation permanente a créées en Europe sont celles de tout pays où des minorités ethniques sont venues s'installer définitivement. Beaucoup de femmes ont trouvé des emplois peu qualifiés, mal rémunérés, non déclarés, sans protection sociale. Leurs taux de chômage sont supérieurs à ceux des femmes du pays ou des hommes immigrés. Les enfants reçoivent souvent une instruction insuffisante – rarement au-delà du primaire ou du premier cycle du secondaire – et leurs résultats scolaires sont généralement médiocres. D'ordinaire, les jeunes étrangers choisissent le même métier que leurs parents, obtiennent rarement des places d'appren-

tissage et se retrouvent finalement avec un emploi peu qualifié et mal payé. Ils sont plus souvent en chômage que les jeunes nationaux.

Dans le même temps qu'en Europe les migrants qui s'installent deviennent de plus en plus nombreux, aux États-Unis des immigrants clandestins, essentiellement d'Amérique latine et des Antilles, pénètrent en nombres massifs à la recherche d'un emploi. On estime qu'environ 500 000 personnes entrent illégalement chaque année aux États-Unis, soit presque autant que les immigrants « légaux ». A l'heure actuelle, leur nombre total est peut-être de 3,5 à 6 millions de personnes, soit de 3 à 5,5 % de la population active (au Canada, on estime cette proportion à 0,5 %).

En Europe également (surtout en Italie, mais aussi en Espagne et en Grèce), il y a, à côté des immigrants « légaux », des clandestins, la plupart en provenance d'Afrique du Nord. Les étrangers formeraient actuellement 3 % de la population active en Italie. Le Canada, les États-Unis, l'Australie et l'Europe ont tous accueilli des réfugiés politiques d'Asie et d'Amérique latine.

Le chômage n'a assurément pas facilité les choses. De plus en plus, on en est venu

1. Un chapitre des Perspectives de l'emploi de l'OCDE est consacré à ce sujet.



Les femmes d'immigrants sont de plus en plus nombreuses à rejoindre la population active. Ci-dessus : femme turque dans une usine près de Stuttgart (Allemagne).

à considérer les étrangers comme des concurrents sur le marché du travail, et non simplement comme des candidats à des emplois que les nationaux refusent (« travailleurs complémentaires »). Cette impression pourrait dans une certaine mesure être exacte, tout au moins sur ce que les économistes de l'OCDE appellent les marchés du travail « secondaires » où, à cause du chômage, les femmes et les jeunes nationaux sans qualification se présentent désormais de plus en plus en concurrence avec les immigrants.

### Vers une convergence des priorités

Ayant à faire face à des difficultés semblables, les pays d'accueil ont établi des ordres de priorité qui se ressemblent. Premièrement, ils ont essayé de mettre au point des dispositions plus efficaces pour contrôler et réglementer les entrées et pour lutter contre l'immigration clandestine, domaine où font toutefois problème tant les moyens modernes de transport et de communication que le respect des libertés individuelles. En outre, avec l'extension du tourisme international, il est impossible d'empêcher le passage des frontières : en France, par exemple, la plupart des immigrants clandestins entrent, d'après un recensement, avec un visa de touriste en cours de validité et ne peuvent donc être découverts que par des vérifications sur les lieux de travail. L'immigration clandestine est plus difficile encore à prévenir en Espagne, en Grèce et en Italie, non seulement parce que dans ces anciens pays d'émigration, la réglementation de l'immigration n'est pas encore entrée dans les mœurs, mais aussi parce que nombre d'immigrants de fraîche date travaillent dans l'économie souterraine. Aux États-Unis, la longueur de la frontière avec le Mexique rend un contrôle rigoureux pratiquement impossible.

La deuxième priorité actuelle des pouvoirs publics des pays d'immigration est d'ordre social et humain : encourager les immigrants déjà sur place à se recréer des conditions de vie normales et accepter des réfugiés. Toutefois, sous l'effet du chômage, les gouvernements ont, depuis quelques années, durci leur attitude envers l'immigration. Au début des années 70, la réunion des familles était, pour des raisons sociales, favorisée — notamment par des aides financières — mais lorsque les femmes et les enfants des immigrants ont commencé à se présenter sur des marchés du travail où sévissait déjà un chômage grave, des considérations d'ordre écono-

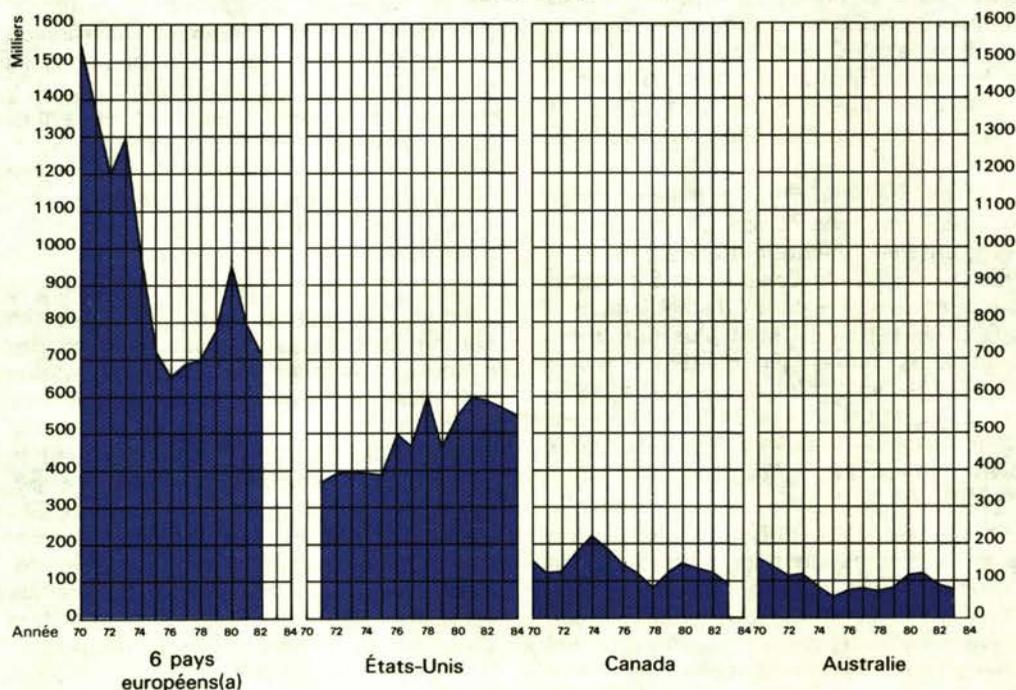
mique ont occulté d'autres préoccupations. Plusieurs pays ont soumis tant l'arrivée de membres de la famille des immigrants que les autorisations de travail à des conditions plus rigoureuses.

Troisième priorité : intégrer dans le pays d'accueil les immigrants qui viennent s'y installer définitivement. Comme ce phénomène est beaucoup plus récent dans les pays européens qu'aux États-Unis, en Australie et au Canada, l'OCDE émet l'idée que l'Europe pourrait peut-être tirer profit de l'expérience acquise par ces derniers. L'insertion dans le pays d'accueil n'est pas nécessairement liée à la naturalisation : dans quelques pays (comme la Suède), un étranger peut être naturalisé après deux ans de résidence seulement. Ailleurs (comme aux Pays-Bas), de nombreux immigrants proviennent d'anciens territoires d'outre-mer et ont par conséquent, dès leur arrivée, la nationalité du pays d'accueil. Or nationalité ne veut pas dire intégration, ni même désir d'intégration : certaines minorités ethniques ou nationales souhaitent conserver leur identité nationale ou culturelle. Chose que les mesures officielles doivent respecter tout en empêchant l'isolement social des groupes ethniques. Le meilleur moyen d'y parvenir est de leur garantir les mêmes possibilités d'emploi qu'aux ressortissants du pays.

### L'avenir

Les pays d'immigration européens comptent donc à l'heure actuelle un grand nombre de travailleurs étrangers, héritage — devenu politiquement délicat — de l'époque d'avant le premier choc pétrolier lorsque l'immigration était officiellement favorisée. En dépit de quelques tentatives

### A. ARRIVÉES DE MIGRANTS DANS 9 PAYS D'IMMIGRATION 1970-1983



a) Allemagne, Belgique, France, Pays-Bas, Suède, Suisse.

## OU SONT-ILS ?

La présence de travailleurs et d'autres groupes étrangers fait maintenant partie de la vie normale des pays européens hautement industrialisés de l'OCDE. C'est au Luxembourg et en Suisse que leur proportion est de loin la plus élevée, aussi bien dans la population totale que dans la population active, la Belgique, l'Allemagne et la France venant après. En Suède, la proportion paraît légèrement plus faible mais cela est dû en partie à une politique de naturalisation plus libérale : un calcul différent, qui ajouterait au nombre des résidents étrangers les personnes récemment naturalisées, aboutirait à une situation semblable à celle d'Allemagne et de France.

La répartition par nationalité des travailleurs étrangers ne se fait pas au hasard entre les principaux pays d'accueil européens. C'est ainsi qu'en Autriche, la main-d'œuvre étrangère compte une proportion élevée de Yougoslaves, que la Belgique reçoit essentiellement des Italiens et des Marocains, la France, des Portugais et des Maghrébins, l'Allemagne, des Turcs et des Yougoslaves, la Suède, des Finlandais, et la Suisse, des Italiens et des Espagnols. La proximité géographique ou des affinités

culturelles ne sont pas seules en cause : l'essor que prend un courant migratoire dès lors qu'il s'est établi compte aussi.

Ces chiffres globaux ne montrent pas les taux beaucoup plus élevés d'étrangers dans certaines régions et villes. Ces concentrations ont créé de graves tensions sociales et l'attention prêtée au rôle économique joué par les travailleurs étrangers a été détournée au profit, si l'on peut dire, de leur manque d'intégration — et de celui de leur famille — dans la société en général.

Les travailleurs étrangers sont d'ordinaire employés dans le bâtiment, l'hôtellerie, la restauration et les services domestiques, mais cette concentration varie d'un pays, voire d'une entreprise à l'autre. Elle s'explique probablement davantage par l'évolution dans le temps que par la complémentarité du travail des étrangers par rapport à celui des nationaux. Mais elle pourrait aussi déterminer le présent et l'avenir : en effet, du moment que des métiers et des branches passent pour être du ressort de la main-d'œuvre étrangère, d'autres travailleurs peuvent refuser de s'y engager, même si le chômage est élevé.

### POPULATION ÉTRANGÈRE DANS 7 PAYS DE L'OCDE – 1982

	Alle- magne	Belgi- que(b)	France	Luxem- bourg(b)	Pays- Bas	Suède	Suisse
Travailleurs étrangers en % de la population active totale	9,2	8,2	6,6	33,0	3,7	5,2	19,7
Chômeurs étrangers en % du nombre total des chômeurs	13,4	13,9	20,2	n.d.	8,0	9,7	28,5
Population étrangère en % de la population totale	7,6	8,9	6,8	26,2	3,8	4,7	14,5
Population étrangère plus naturalisations récentes (a) en % de la population totale	8,1	9,6	7,6	n.d.	4,5	7,0	17,1

a) Depuis 1970.

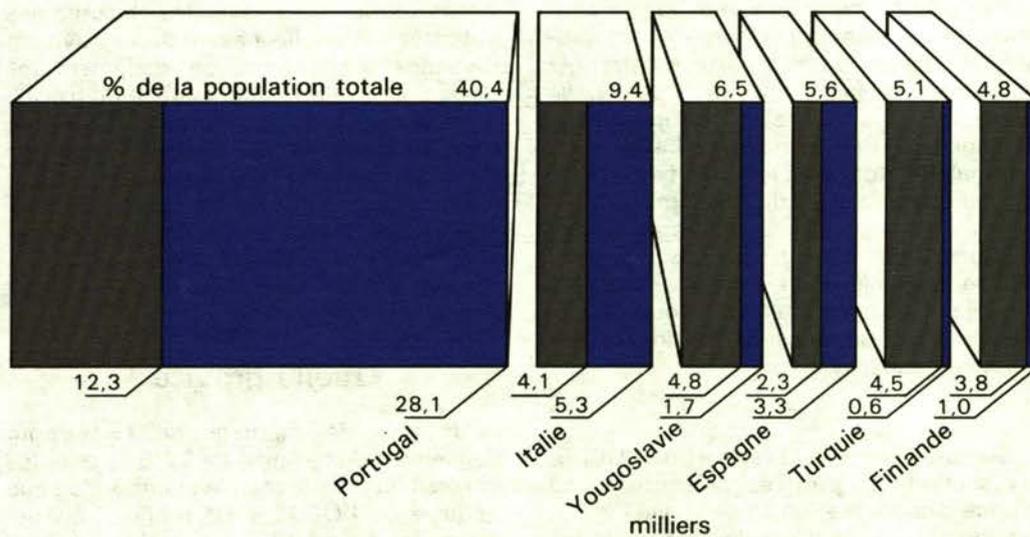
b) 1981.

n.d. : non disponible.

faites pour encourager un retour dans le pays d'origine (par des incitations financières notamment), les travailleurs étrangers sont en général restés (ceux qui viennent de pays non-membres de la CEE savent que s'ils repartent, ils ne pourront pas revenir). Si dans quelques pays, comme la Belgique, la France et les Pays-Bas, l'effectif d'étrangers a continué à augmenter, le ralentissement de l'immigration a néanmoins eu pour effet net de faire de nouveau peser le poids des excédents de main-d'œuvre sur les anciens pays d'émigration, qui ont, eux aussi, souffert de la récession. Quelques courants compensatoires sont cependant apparus : par exemple, des Turcs et, dans une moindre mesure, des Portugais et des Yougoslaves, sont partis travailler dans les pays du Golfe persique et en Libye<sup>2</sup>.

D'ici à 1990, il paraît peu probable que les pays d'Europe ouvrent à nouveau leurs portes aux étrangers. Pour plusieurs raisons. D'une part, le chômage élevé, surtout parmi les jeunes, le faible taux d'activité des femmes dans des pays comme l'Allemagne et les Pays-Bas, enfin, côté immigrés, le nombre élevé de jeunes et de femmes qui devraient arriver dans le cadre des mesures en faveur de la réunion des familles (700 000 à 1 million en France, 1 million en Allemagne), donnent à penser qu'il y a là suffisamment de ressources humaines pour faire face à tout redressement de la demande de main-d'œuvre. D'autre part, les gouvernements de certains pays d'immigration en Europe en sont venus à penser que les arrivées massives de travailleurs immigrants, qu'ils avaient eux-même encouragées, ont pu contribuer à la rigidité actuelle du marché du travail européen dans la mesure où leur présence avait permis aux travailleurs nationaux de refuser certains emplois subalternes médiocrement payés. Il est possible que non seulement la mobilité professionnelle, mais aussi

### B. 6 PAYS D'ÉMIGRATION : POPULATION VIVANT A L'ÉTRANGER<sup>a</sup>



■ Europe  
■ Reste du monde  
□ Total

	Portugal	Italie	Yougo- slavie	Espagne	Turquie	Finlande
En Europe	1 182	2 327	1 090	867	2 108	180
Dans le reste du monde	2 659	2 990	380	251	296	50
Total	3 841	5 317	1 470	118	2 404	230

a) 1983 ou année la plus proche.

2. Quelque 80 000 Turcs travaillent en Libye et tout autant en Arabie saoudite, ce qui fait de ces deux pays les principaux employeurs de travailleurs turcs après l'Allemagne.



*L'intégration des enfants d'immigrés est une priorité pour tous les pays de l'OCDE.*

la mobilité géographique aient souffert de ces courants d'immigration, les travailleurs étrangers étant souvent concentrés dans certaines localités. Enfin, des raisons d'ordre social font que certains gouvernements semblent fort peu disposés à revenir à des immigrations massives.

On voit donc que les facteurs qui incitent à employer des travailleurs étrangers ont nettement faibli et que les restrictions actuelles se maintiendront sans doute pendant quelque temps encore, même si les pays de la CEE et les pays nordiques continueront à être obligés d'accepter leurs ressortissants respectifs sur leurs marchés nationaux du travail.

Au cours des années 90, la demande de travailleurs étrangers en Europe pourrait augmenter, car la population active des anciens pays d'immigration cessera d'augmenter ou ira même diminuant. En Amérique du Nord, en Australie et en Nouvelle-Zélande, une forte expansion de l'emploi pourrait susciter une nouvelle demande de main-d'œuvre étrangère, mais elle serait sélective. Néanmoins, la souplesse plus grande des salaires dans ces pays et le fait que la population continue à y augmenter pourraient contrecarrer cette tendance.

Quoi qu'il en soit, il est à prévoir que les mouvements migratoires se modifieront moins dans ces pays qu'en Europe.

Par ailleurs, dans quelques pays d'émigration traditionnels, les facteurs démographiques qui incitaient à partir à l'étranger deviennent moins forts : en Finlande, en Grèce, et surtout en Italie, la proportion de personnes en âge de travailler baisse dans la population totale, et le rapport de l'OCDE prévoit une augmentation de l'immigration clandestine dans ces pays. En revanche, des pressions démographiques poussent encore à l'émigration au Portugal et en Turquie où, comme en Yougoslavie, un excédent structurel de main-d'œuvre risque de subsister.

\* \* \*

Comme l'observe le rapport de l'OCDE, les courants migratoires présentent une grande dichotomie, en ce sens que l'immigration est fortement réglementée par les pouvoirs publics, alors que l'émigration réagit davantage aux forces du marché. Dans l'avenir prévisible, l'une et l'autre iront dans la même direction et conduiront sans doute à un ralentissement des mouvements migratoires. ■

# Le chô

**L**e chômage des jeunes en Australie est passé de 10,8 à 18 % entre 1981 et 1983. Ce taux élevé et croissant, touchant particulièrement les adolescents, a incité le nouveau gouvernement à demander à l'OCDE d'examiner les politiques australiennes à l'intention de la jeunesse. Le rapport rédigé à cette occasion<sup>2</sup> donne à penser que le chômage des jeunes en Australie, tout en ayant des conséquences « immédiates et visibles », peut également être perçu comme un signal indiquant une autre série de problèmes : la présence de difficultés structurelles dans l'économie australienne et la nécessité de modifier l'enseignement et la formation des jeunes. Plus précisément, le rapport attire l'attention sur les perspectives d'une pénurie générale de qualifications à plus long terme et d'une dégradation inquiétante de la qualité des emplois actuellement offerts aux jeunes. L'équipe de l'OCDE met en garde contre une définition trop exclusive des problèmes de la jeunesse en fonction des difficultés immédiates du marché du travail – notamment le chômage élevé. Elle estime en effet que la croissance de l'emploi pourrait s'améliorer sans que les inadéquations structurelles soient résolues pour autant. Il est par conséquent nécessaire de s'occuper simultanément des problèmes à court et à long termes.

L'intérêt porté par l'équipe aux mesures à long terme cadrerait avec les objectifs des autorités australiennes qui lui avaient demandé d'examiner non seulement les dispositions relatives au marché du travail, mais aussi l'enseignement, la formation, l'apprentissage et les mesures de garantie de ressources. Ce large mandat reflète le point de vue général : les difficultés auxquelles les jeunes Australiens sont confrontés ont des racines profondes, ne se limitent pas au marché du travail, exigent une action d'ensemble.

## Quelle gravité ?

Un taux de chômage de 18 % pour l'ensemble des jeunes, de 22,6 % pour les adolescents : telle était la situation lorsque l'équipe de l'OCDE s'est rendue en Australie en août 1983. Le problème était grave et avait été un des enjeux lors des élections parlementaires du début de l'année. Malgré cela, l'équipe n'a pas attribué un haut rang de priorité aux mesures destinées à réduire, dans le court terme, le chômage des jeunes.

# Chômage des jeunes en Australie : au-delà des statistiques

par Gregory Wurzburg<sup>1</sup>

Cela s'explique notamment par le fait que le chômage des jeunes s'est aggravé récemment et de façon soudaine, et qu'il est susceptible de s'améliorer en même temps que la situation macro-économique. Le problème est certainement moins enraciné qu'il ne l'est dans beaucoup d'autres pays Membres. Alors que pour la zone OCDE dans son ensemble, le chômage des jeunes a augmenté régulièrement après le choc pétrolier de 1979, en Australie il est resté stationnaire à un peu moins de 12,5 %. En 1981, contrairement à l'évolution presque partout ailleurs, il a diminué, passant à 10,8 %, pourcentage inférieur de plus d'un quart à la moyenne pondérée de l'ensemble de la zone. L'augmentation ultérieure a été un choc, en partie à cause de la rapidité de sa montée en 1983 lorsque, le taux d'activité des jeunes ne diminuant que légèrement, l'emploi de cette même catégorie a baissé de 8 % et l'emploi à temps complet des adolescents de 20 %.

L'équipe a toutefois constaté que, même à cette époque, on ne pouvait isoler le chômage des jeunes de ce qui se passait sur l'ensemble du marché de l'emploi. Le chômage général avait également augmenté, l'économie australienne absorbant avec un certain retard l'impact du deuxième choc pétrolier et les effets de nombreux facteurs macro-économiques qui réduisaient la demande. Sans minimiser les difficultés immédiates des jeunes chômeurs, l'équipe estime qu'une reprise économique améliorerait considérablement la situation. Et de fait, le chômage des jeunes a diminué depuis, passant de 18 % en 1983 à 16,1 % en 1984. Le chômage des adolescents a baissé de façon plus spectaculaire encore — de 26,3 % en janvier 1984 à 18,6 % en juillet 1985.

Les chômeurs ne sont pas les seuls jeunes Australiens à éprouver des difficultés. Ceux qui trouvent du travail sont nombreux à découvrir que les débouchés offerts ne mènent pas à un emploi stable, à temps complet ou à une carrière. Les possibilités d'emploi à temps complet diminuent : entre 1970 et 1983, alors que la part des adolescents dans l'emploi global baissait de 20 %, cette diminution a été de 34 % dans le plein temps. Cette évolution tire son origine du côté de la demande : elle est notamment liée au déclin des secteurs tels que les industries manufacturières qui auparavant accueillaient beaucoup de jeunes, surtout comme apprentis. De plus en plus souvent, les emplois proposés aux

jeunes sont donc à temps partiel : entre 1970 et 1983, ce type d'emploi a augmenté de 25 % chez les jeunes, soit près de trois fois plus que chez les adultes. Si cette augmentation reflète en partie l'évolution de l'offre de main-d'œuvre — un nombre croissant de jeunes travaille à temps partiel tout en poursuivant des études à temps complet — elle relève aussi des glissements côté demande. Ainsi de l'augmentation de l'emploi dans le secteur des services où ceux qui cherchent un temps complet sont souvent obligés d'accepter un temps partiel (dans la vente de détail, par exemple).

Les changements structurels qui mènent à ce genre de situation sont, en partie, le résultat d'un processus dynamique d'ajustement — certains secteurs et métiers disparaissent, d'autres se développent. Si les autorités cherchaient à freiner cette évolution, elles risqueraient de s'opposer aux forces sous-jacentes du marché et ainsi de contribuer à rendre nécessaires des ajustements ultérieurs encore plus difficiles. Il n'empêche : l'on doit à tout le moins examiner ces ajustements pour voir s'ils ne cachent pas autre chose. Un exemple qui semble indiquer que des mesures correctrices pourraient être prises : entre 1971 et 1980, tandis que l'emploi dans la fonction publique australienne augmentait de près de trois cinquièmes, l'emploi des jeunes y diminuait — sans raison apparente — d'un tiers.

Les filles et les jeunes femmes subissent incontestablement une certaine discrimination, encore qu'à bien des égards, le sort des femmes australiennes par rapport à celui des hommes soit plus favorable que dans beaucoup d'autres pays de l'OCDE : leurs taux de chômage sont proches des taux masculins et dans certains cas inférieurs ; toutefois, leurs taux d'activité sont sensiblement plus bas, ce en quoi l'Australie s'approche des autres pays. Les configurations de ségrégation professionnelle sont nettes, et les rémunérations des filles et des jeunes femmes sont inférieures à celles des hommes du même âge. En plus, on a toute raison de penser que les chômeuses sont plus nombreuses à se retirer de la population active que les chômeurs, ce qui peut signifier que le taux de chômage sous-estime l'importance réelle du chômage féminin. Les déséquilibres entre le traitement des hommes et des femmes ne pourront être redressés sans disparition de la ségrégation professionnelle et les pratiques discriminatoires de la part des

employeurs et des syndicats. La législation sur l'égalité des droits, qui a été adoptée récemment, devrait contribuer à améliorer la situation à cet égard. Cependant, le seul marché du travail ne peut corriger la discrimination. Les problèmes dus à l'insuffisance et à l'inadéquation des qualifications et, peut-être, à la méconnaissance des changements qui se sont produits sur le marché de l'emploi, nécessitent des modifications de la politique de l'enseignement et de la formation. Beaucoup des difficultés qu'éprouvent les jeunes femmes dans la vie professionnelle, et notamment la ségrégation, ont leurs racines dans le « bagage » qu'elles ont reçu.

## Enseignement-formation : la clef de voûte

Une analyse de la situation des jeunes en Australie renvoie presque toujours à la question de l'enseignement et de la formation. Les problèmes d'emploi, immédiats ou à plus long terme, sont symptomatiques d'une inadéquation des compétences qui exige une amélioration du niveau de l'enseignement et une mise à jour de la formation. Éliminer la ségrégation professionnelle des femmes implique que l'on modifie la préparation professionnelle à partir de l'école secondaire. A mesure que l'économie australienne continue à se diversifier — des industries extractives et manufacturières vers davantage de services et d'activités utilisant des technologies plus avancées — il faut élever le niveau de l'enseignement et de la formation nécessaires à l'exercice des nouveaux métiers, tout en supprimant progressivement les formations qui mènent à des métiers qui ont changé ou qui sont en voie de disparition dans des secteurs en déclin.

Aucun de ces changements n'est propre à l'Australie, pas plus que les pressions qui

1. *Division des politiques de main-d'œuvre, direction des affaires sociales, de la main-d'œuvre et de l'éducation de l'OCDE.*

2. Les jeunes et l'emploi en Australie — un plan d'action, à paraître. L'équipe était composée des personnalités suivantes : Ritt Bjerregaard, présidente, député, ancien ministre de l'éducation et ancien ministre des affaires sociales, Danemark ; Anke Fuchs, député, ancien ministre de la santé, de la jeunesse et de la famille, Allemagne ; Richard O'Brien, président de l'Engineering Training Board et ancien président de la Manpower Services Commission, Royaume-Uni ; l'auteur de cet article.

s'exercent sur les établissements d'enseignement et de formation, mais, étant donné l'ampleur du défi, l'adaptation peut être particulièrement ardue pour les autorités de ce pays. Parmi les tâches les plus difficiles : élever le niveau d'instruction et moderniser l'apprentissage en le rendant plus accessible aux jeunes filles — ou encore y trouver une solution de remplacement. Les possibilités d'étude et de formation professionnelle devront être mieux adaptées à l'évolution des exigences du marché du travail et une relation plus structurée devra être prévue entre les diverses activités éducatives.

Un problème particulièrement grave est qu'un grand nombre de jeunes quittent le système sans avoir les compétences, la préparation et l'aptitude nécessaires pour chercher et garder un emploi. En 1982, la proportion des jeunes dans l'enseignement général secondaire était en augmentation, mais 36 % seulement des élèves terminaient les deux dernières années de classe (11<sup>ème</sup> et 12<sup>ème</sup>).

Pour les autres, c'est-à-dire la majorité des jeunes, les possibilités d'étude et de formation laissent souvent à désirer. Les apprentis ont considérablement varié en nombre suivant l'évolution de l'activité économique et leur placement est incertain. Quant à l'enseignement technique et complémentaire (qui n'exige pas de certificat de fin d'études secondaires), il est pour la plus grande partie dispensé à temps partiel, même pour les adolescents de 15 ou 16 ans. En outre, les étudiants sont plus nombreux dans les filières générales que professionnelles.

Le plus important obstacle à l'amélioration du niveau d'instruction en Australie est l'orientation étroite de l'enseignement secondaire qui prépare presque exclusivement aux études supérieures. En conséquence, le contenu des programmes des deux dernières années de l'enseignement secondaire, et même avant, ainsi que les modalités d'évaluation sont adaptés aux critères d'accès à l'enseignement supérieur. Pour inciter de plus nombreux élèves qui *a priori* ne se dirigent pas vers les études supérieures à continuer pendant ces deux dernières années, les autorités australiennes ont d'ores et déjà pris un certain nombre de mesures : davantage de programmes à vocation professionnelle, autres modalités d'évaluation. Mais les progrès sont lents, en partie parce que l'élargissement de la mission du deuxième cycle du secondaire bouleverse les traditions et aussi parce que les tentatives visant à modifier les critères d'évaluation des résultats scolaires sont souvent perçues comme des tentatives de les abaisser.

Quant à l'apprentissage, il a été une importante source de main-d'œuvre qualifiée en Australie et, pour les jeunes, l'un des principaux moyens de préparation professionnelle : il concerne près de 15 % des adolescents qui terminent l'enseignement secondaire. Or le système s'est affaibli depuis quelques années : le nombre de nouveaux apprentis a fluctué en même



*Apprentie dans un métier « masculin » à Perth, Australie occidentale.*

temps que l'activité économique et, au début des années 80, il a diminué d'environ un tiers. Si, depuis lors, les effectifs ont quelque peu augmenté, c'est en partie grâce aux subventions versées aux employeurs par l'administration fédérale. Les apprenties sont peu nombreuses (d'une façon générale, moins d'une sur dix) et la majorité d'entre elles se retrouvent dans deux occupations « féminines », la coiffure et l'industrie alimentaire. Enfin, le système d'apprentissage est lent à mettre à jour la formation et à augmenter les places dans des occupations et des métiers nouveaux.

Si l'on veut le renforcer, il faudra le rendre plus résistant aux fluctuations de l'activité économique, mieux équilibré hommes/femmes et plus sensible à l'évolution des demandes de qualifications et de métiers nouveaux. Sur le premier point, un élément-clé serait que les employeurs traitent les coûts de l'apprentissage comme coûts fixes ou investissements et non comme coûts de main-d'œuvre variables. Ce résultat pourrait être obtenu par un système de taxes et de remboursements dans lequel les employeurs qui ne créent pas de postes d'apprentissage contribueraient à financer les coûts de formation de ceux qui le font. Pour ce qui est de l'équilibre entre les sexes, il faudra sans doute une dose de discrimination positive en faveur des filles dans les métiers traditionnellement masculins et des activités de soutien supplémentaires, voire une formation distincte pour les filles. Des activités constantes d'orientation et de conseil, probablement au niveau de l'enseignement secondaire, seront nécessaires pour mettre en lumière l'intérêt de ces métiers et stimuler l'acquisition de compétences scolaires adéquates. Pour parvenir à une plus grande souplesse, la formation, qu'elle soit dispensée en établissement ou sur le lieu de travail, doit constamment être revue et corrigée pour garder sa pertinence et polyvalence.

La principale amélioration consistera probablement à resserrer la structure d'en-

semble pour que les options offertes aux jeunes soient plus clairement définies et que les jeunes puissent plus facilement faire leurs choix. Actuellement, la voie la plus structurée (celle qu'emprunte une minorité de jeunes seulement) est de terminer l'enseignement secondaire et entrer dans le supérieur. Les voies qui mènent à l'apprentissage, à l'enseignement technique ou complémentaire, ou à l'emploi, sont moins bien délimitées et il est compliqué de passer de l'enseignement secondaire à ces autres types de formation. Pour faciliter cette transition, l'équipe d'examineurs recommande aux autorités australiennes de garantir à tous les jeunes, avant leur sortie de l'école secondaire, la possibilité de recevoir : une orientation sur les débouchés dans différents métiers, ainsi que les études et la formation nécessaires pour y accéder ; des conseils sur les étapes ultérieures en matière d'études et de formation ; une aide pour chercher un emploi à l'intention de ceux qui veulent entrer immédiatement dans la vie active. L'objet serait d'assurer à tous les jeunes un minimum de préparation professionnelle avant leur sortie du système éducatif.

### **Le dilemme de la garantie de ressources**

L'existence en Australie d'un réseau complexe de dispositions de garantie de ressources en faveur des jeunes ne peut que compliquer toute stratégie destinée à élever le niveau des compétences acquises à l'école et en cours de formation. Globalement, ces dispositions ont pour effet de décourager les jeunes (notamment des familles à faible revenu) de faire des études secondaires et privilégier, au détriment des études et de la formation, la recherche d'un travail qui, dans ces conditions, risque fort d'être peu qualifié.

La garantie de ressources comporte trois principaux éléments : aide aux parents d'enfants qui poursuivent leurs études secondaires ; aide aux étudiants qui font

des études supérieures, y compris dans l'enseignement technique et complémentaire ; prestations-chômage. Toutes ces dispositions sont assorties d'un contrôle de ressources — les revenus soit des parents, soit des jeunes eux-mêmes. La première nécessite la fréquentation des onzième et douzième années du secondaire, la deuxième l'inscription dans n'importe quel établissement d'enseignement supérieur (âge limite : 25 ans). Quant aux prestations-chômage, les bénéficiaires doivent avoir 16 ans ou davantage et être disponibles pour prendre un emploi ; ces prestations ne sont pas limitées dans le temps. S'il est vrai que le niveau des montants alloués au titre des divers programmes varie suivant l'âge et certains autres facteurs (des sommes supplémentaires peuvent par exemple être versées aux étudiants qui vivent seuls), les prestations-chômage sont en général plus élevées que celles versées aux étudiants de l'enseignement supérieur qui à leur tour dépassent celles attribuées aux élèves du secondaire.

Au moment où l'équipe se trouvait en Australie, les autorités s'étaient déjà engagées à rationaliser les prestations et leurs conditions d'attribution. A la lumière de l'importance que les examinateurs accordent à une amélioration de l'enseignement et de la formation, ils recommandent des mesures de garantie de ressources conçues de façon à orienter les jeunes dans cette direction et l'élimination des incitations qui sont plus généreuses à l'égard des études supérieures que des études secondaires et qui favorisent le chômage aux dépens de l'éducation. L'équipe a également proposé que le droit aux prestations-chômage soit limité au bout d'un certain temps et que l'on exige des bénéficiaires qu'ils entreprennent des études ou une formation afin d'accroître leurs chances de trouver un emploi.

\*  
\* \*

La situation des jeunes Australiens au regard de l'emploi est, à bien des égards, une extension des difficultés plus générales du marché du travail. Pour améliorer la situation à court et à moyen termes, il faut, à tout le moins, adopter des politiques macro et micro-économiques qui favorisent l'emploi, et intervenir de façon sélective pour faire en sorte que les jeunes bénéficient de toute augmentation générale de l'emploi.

Cependant, ces mesures doivent être complétées par des dispositions à plus long terme. L'économie australienne a d'ores et déjà changé et l'évolution qui se profile exigera sans doute une population active plus qualifiée. Il faut regarder cette évolution en face en prenant des mesures pour accroître les effectifs dans l'enseignement et la formation afin de donner aux jeunes une solution de rechange au chômage et — plus important encore — pour renforcer les possibilités de la population active de s'adapter aux changements structurels. ■

# Biotechnologie : comment améliorer la protection par brevet ?

par Salomon Wald<sup>1</sup>

La Cour suprême des États-Unis a décidé le 16 juin 1980 — après huit ans de débats — qu'un micro-organisme mis au point par l'homme et se nourrissant d'hydrocarbures était brevetable dans le cadre de la législation américaine. Le micro-organisme en question avait été élaboré par Ananda Chakrabarty, pour la General Electric Corporation. Pendant plusieurs jours, l'« arrêt Chakrabarty » a fait les gros titres de la presse américaine et internationale ; c'était la première fois qu'un événement relevant du droit des brevets — domaine ésotérique s'il en est — attirait l'attention d'un public vaste que le petit cercle des juristes spécialisés et des inventeurs de l'industrie. Le *Washington Post* écrivait dans un éditorial du 19 juin 1980 :

« Le sujet — la brevetabilité des êtres vivants — justifiait probablement les manchettes dont a bénéficié la décision prise lundi par la Cour suprême... En effet, les implications philosophiques sont énormes, de même, soit dit en passant, que l'enjeu économique... Cette décision intervient à l'aube de ce qui, sans exagération, devrait être une nouvelle révolution industrielle... »

Un an et demi plus tard, Edward McKee, l'avocat spécialisé en brevets qui avait plaidé et gagné l'affaire Chakrabarty, a été invité à faire partie d'un groupe d'experts éminents en matière de brevets, auquel l'OCDE a fait appel pour l'assister dans sa première étude de fond sur la protection par brevets. Le rapport *Biotechnologie et protection par brevet*, qui vient d'être publié<sup>2</sup>, a été rédigé, avec l'aide du Secrétariat de l'Organisation, par trois membres de ce groupe : le professeur Friedrich-Karl Beier, directeur général de l'Institut Max-Planck pour le droit d'auteur étranger et international des brevets et de la concurrence (Munich), Joseph Straus, du même institut, et R. Stephen Crespi, contrôleur des brevets du British Technology Group et chargé de faire breveter les inventions résultant de la recherche publique au Royaume-Uni. Le groupe comprenait également des experts appartenant à l'industrie, ainsi que, en tant qu'observateurs, des représentants de haut niveau de l'Office européen des brevets et de l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI).

Que, dès l'origine de cette nouvelle technologie, le droit en soit venu à jouer un

tel rôle s'explique : l'utilisation des organismes vivants comme outils de production entraîne forcément des questions d'ordre éthique, philosophique et donc juridique. De fait, celles-ci ont revêtu une plus grande importance lors de l'apparition de la biotechnologie que dans le cas de toute autre technique. Certaines de ces questions, si elles ne trouvaient pas de réponse en temps voulu, pourraient retarder, voire compromettre, le développement de la biotechnologie. Car les questions posées sont fondamentales. Qu'est-ce que la vie ? A qui appartient-elle ? Qu'est-ce qui distingue des micro-organismes « présents dans la nature », utiles à la biotechnologie, de micro-organismes modifiés par l'homme ? A quel point dans l'échelle des formes de vie atteignons-nous une barrière au-delà de laquelle aucune propriété privée monopoliste d'une invention, sous la forme d'un brevet, n'est acceptable ? L'« arrêt Chakrabarty » a éliminé, dans le débat sur la protection par brevet en biotechnologie, tous les doutes que suscitaient à cet égard les micro-organismes, et le principe de la délivrance de brevets pour des micro-organismes utiles à l'industrie est à présent largement reconnu dans la zone OCDE. La possibilité d'étendre la protection par brevet à des plantes modifiées génétiquement — c'est-à-dire à des formes de vie beaucoup plus évoluées — est déjà à l'étude. Celle de breveter des animaux a été évoquée de temps à autre, mais ici les questions éthiques jouent un rôle encore plus grand.

Comment faire en sorte que les prescriptions du droit des brevets — qui reposent sur l'expérience acquise dans le domaine d'inventions portant sur la matière inanimée — soient appliquées lorsque l'invention consiste en un organisme vivant capable de se reproduire ? Comment pourrait-on encourager les inventeurs industriels dans le domaine de la biotechnologie, où les produits nouveaux ne procurent pas encore de recettes, si ce n'est par une amélioration de la protection par brevet ? L'avenir de la biotechnologie semble dépendre, de façon tout à fait essentielle, d'une amélioration

1. *Division de la politique de la science et de la technologie, direction de la science, de la technologie et de l'industrie de l'OCDE.*

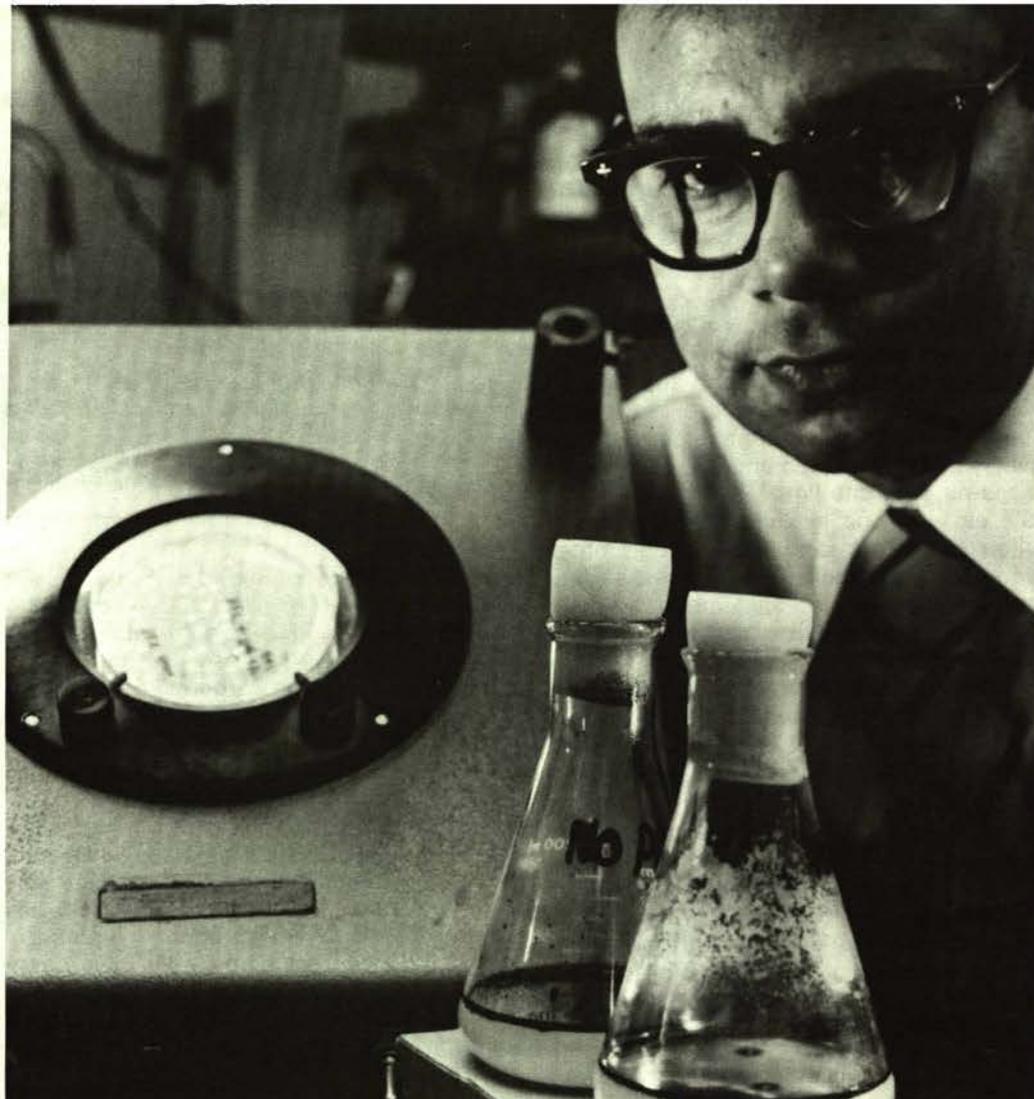
2. *Biotechnologie et protection par brevet, OCDE, 1985.*

de cette protection. De plus, les industries chimiques et pharmaceutiques — les principaux artisans de cette technologie nouvelle — ont dans le passé, plus largement que toute autre branche d'activité, fait appel à la protection par brevet. La facilité avec laquelle le matériau de départ, c'est-à-dire le micro-organisme, peut être emporté et reproduit, ainsi que le grand intérêt et la vive concurrence que suscite ce domaine au niveau international expliquent pourquoi les brevets sont encore plus indispensables en biotechnologie qu'en chimie. Le secret industriel ne peut pas ici offrir de solution de rechange.

Beaucoup des problèmes qui se posent à l'heure actuelle trouvent leurs racines dans l'histoire même du mécanisme de protection par brevet. Certaines autorités compétentes soutiennent que la législation existante ne permet pas de breveter chaque nouvelle invention qui justifie une protection juridique. Les systèmes de brevets actuels demeurent axés sur des solutions techniques d'application immédiate. A l'origine, la restriction de la protection par brevet aux inventions de « nature technique » tenait compte seulement des limites de leur « applicabilité industrielle ». Par la suite, la « nature technique » est devenue un critère indépendant. Cela a conduit à exclure de la protection par brevet des inventions touchant à l'agriculture, à la sélection de végétaux et d'animaux et aux traitements médicaux, car les offices de brevets et les tribunaux compétents auraient contesté leur « nature technique ».

Dès le 19<sup>e</sup> siècle, les possibilités offertes par la législation en matière de brevets aux inventions en matière de biologie et de fermentation différaient suivant les pays. Aujourd'hui encore, il n'y a pas d'autres domaines technologiques où les législations nationales divergent autant qu'en biotechnologie. Les lois des États-Unis et du Japon apparaissent, dans l'ensemble, plus ouvertes aux faits nouveaux qui se produisent en biotechnologie — et plus souples — que celles de la plupart des autres pays de l'OCDE. Autrement dit, les deux pays les plus avancés en matière de biotechnologie industrielle accordent aussi la meilleure protection juridique aux inventeurs, ce qui ne peut que renforcer leur position : les investisseurs internationaux donneront la préférence aux pays qui offrent une protection par brevet ferme et efficace. Toutefois, même la meilleure des protections nationales ne sera pas satisfaisante aussi longtemps que la protection accordée dans d'autres pays sera beaucoup plus faible. Tous les Membres de l'OCDE intéressés par le développement de la biotechnologie trouveraient par conséquent avantage à une harmonisation de la protection par brevet.

La biotechnologie offre un exemple particulièrement représentatif des problèmes de brevets que soulève l'évolution rapide des sciences et des techniques. Celles-ci changent plus vite que la loi, ce qui peut conduire à des incohérences et à des problèmes d'adaptation, surtout lorsque la



Ananda Chakrabarty avec le micro-organisme qu'il a fait breveter.

loi est intégrée dans des traités internationaux qui ne peuvent être modifiés qu'avec l'approbation d'une large majorité de leurs signataires. Les dernières grandes conventions juridiques internationales qui ont des implications pour la biotechnologie (la Convention internationale pour la protection des obtentions végétales, 1961 ; la Convention de Strasbourg, 1963 ; la Convention sur le brevet européen, 1973) ont été mises au point et ratifiées avant que ne se répandent les inventions en biotechnologie et notamment en génie génétique. Ainsi, si la Convention sur le brevet européen de 1973 a représenté un pas important vers une harmonisation internationale, elle contient aussi des dispositions qui sont préjudiciables à la biotechnologie, chose dont on ne s'était pas rendu compte en 1973. Aucun des États contractants ne pourra désormais modifier sa législation nationale sans modification concomitante de la Convention sur le brevet européen. Tôt ou tard, cette question sera à l'ordre du jour.

Les experts formulent des recommandations sur dix questions importantes, recommandations qui ont pour objectif de renforcer le système de brevets en tant qu'instrument du progrès scientifique et technique et d'améliorer la protection, surtout pour les inventeurs universitaires et industriels dans le domaine de la biotechnologie (encadré). Ils sont conscients que plusieurs d'entre elles présentent un caractère délicat et controversé. Deux recommandations, le « délai de grâce » et la protection

des végétaux, ont déjà donné lieu à des débats animés.

Le délai de grâce permettrait aux chercheurs de déposer une demande de brevet avant une date limite, même s'ils ont déjà divulgué leur invention soit dans des publications scientifiques, soit de toute autre façon qui serait en contradiction avec le caractère de « nouveauté » exigé par le droit des brevets. Certaines législations nationales (États-Unis, Japon, Canada) prévoient des délais de grâce. Leur existence rend le droit des brevets plus compatible avec les usages des chercheurs universitaires qui souhaitent publier leurs découvertes, mais qui, de ce fait, risquent de perdre leur droit à un brevet. Compte tenu du rôle que la recherche universitaire joue dans le développement de la biotechnologie, l'introduction d'un délai de grâce de six mois, voire d'un an, reconnu au niveau international, apparaît particulièrement opportune et recueille un appui de plus en plus large dans l'industrie qui est désireuse de renforcer ses liens avec les universités. L'instauration de délais de grâce en Europe exige toutefois une modification de la Convention sur le brevet européen. Or toute proposition d'amendement à cette convention (qui n'a reçu sa forme définitive qu'après de longues années de négociations) rencontre une forte résistance. « On comprend difficilement, écrivent les auteurs du rapport, pourquoi les attitudes officielles sont si souvent inflexibles sur ce point, notamment en Europe. La législation antérieure



« Vous voulez que je brevète ça ? »

en Allemagne, en Italie et au Royaume-Uni accordait un délai de grâce qui ne défavorisait apparemment aucune partie, et les dispositions actuelles aux États-Unis et au Canada ne soulèvent aucun problème d'application dans le cadre des lois de ces pays. »

Autre sujet de controverse : les propositions relatives à la protection des végétaux. Dans la plupart des pays, la protection des nouvelles variétés végétales relève d'une législation particulière, s'appliquant aux produits végétaux obtenus par les méthodes classiques de sélection, qui, d'ordinaire, ne peuvent faire l'objet d'une protection par brevet. La loi de nombreux pays et la Convention sur le brevet européen excluent de la protection par brevet toute nouvelle variété végétale. Or les nouvelles méthodes de génie génétique sont de plus en plus souvent appliquées aux végétaux et devraient conduire, dans quelques années, à l'obtention de nouvelles variétés. Ces méthodes peuvent faire l'objet d'une description scientifique écrite et sont reproductibles, comme l'exige la législation sur les brevets. La question se pose par conséquent de savoir pourquoi ces méthodes et les produits ainsi obtenus ne pourraient pas être protégés par des brevets. D'autant plus que l'industrie, qui réalise une bonne

part des recherches en génétique végétale, le souhaite, estimant que cette forme de protection offre une solution meilleure et commercialement plus attrayante que la législation sur la protection des variétés végétales. Les progrès mêmes des techniques rendent nécessaire un réexamen des options juridiques et devraient amener les pouvoirs publics à rechercher les moyens de protéger plus efficacement les végétaux modifiés génétiquement.

Les propositions en ce sens ont toutefois jusqu'ici suscité une vive opposition de la part des obtenteurs de variétés — qui craignent que le système de redevances d'exploitation des brevets constitue une nouvelle charge pour eux —, des ministères de l'agriculture — qui peuvent ne pas être favorables à des modifications juridiques susceptibles d'influer sur les politiques ou les privilèges agricoles — ainsi que de l'Union soviétique. Si l'URSS est plus que désireuse d'acquiescer des végétaux modifiés génétiquement dans l'espoir de trouver des solutions techniques à ses crises agricoles persistantes, elle préfère ne pas avoir à payer des redevances d'exploitation de brevets.

Le rapport de l'OCDE a été examiné en novembre dernier à Genève à la première session de l'Organisation mondiale de la

propriété intellectuelle (OMPI) consacrée aux innovations biotechnologiques et à la propriété industrielle ; l'OMPI, qui veille à l'application de la Convention internationale de Paris pour la protection de la propriété industrielle — principal traité international en matière de brevets — est convenue d'utiliser à l'avenir ce rapport comme base pour ses propres travaux.

Plusieurs conclusions et recommandations du rapport ont des implications d'une importance particulière pour l'Europe. La question est de savoir s'il y aura un degré de compréhension et une volonté politique suffisants pour vaincre les résistances au changement, de façon que la situation actuelle, qui semble désavantager l'Europe par rapport aux États-Unis et au Japon, puisse être modifiée avant que le fossé ne se creuse encore davantage.

Des discussions et des études sur la protection par brevet en biotechnologie se déroulent actuellement dans le cadre de l'Organisation européenne des brevets et de la Commission des Communautés européennes. Des consultations entre la Commission et les milieux industriels et universitaires intéressés ont débuté en vue de définir les initiatives que la Communauté pourrait prendre pour améliorer et harmoniser la protection par brevet en ce domaine. De même, l'Union internationale pour la protection des obtentions végétales (UPOV) a examiné les problèmes que pose la protection des végétaux et les mérites respectifs de la législation sur les variétés végétales et de la protection des nouvelles variétés par brevet.

Le droit international en matière de brevets évolue très lentement ; les auteurs du rapport ne se font pas d'illusion à cet égard : « Les principes traditionnels du droit ne sont pas facilement abandonnés, et il faut du temps pour que les propositions de réforme soient acceptées et mises en œuvre. » De nombreux signes toutefois indiquent que nous pourrions être au début d'un infléchissement important. Il n'est pas irréaliste de prévoir que, dans dix à quinze ans, la législation internationale en matière de brevets applicable à la biotechnologie sera assez différente de ce qu'elle est aujourd'hui. ■

### Dix recommandations

- La nécessité d'un délai de grâce au niveau international, pour permettre aux inventeurs de soumettre, avant une date limite, une demande de brevet pour une invention, même s'ils l'ont déjà divulguée dans des publications scientifiques.
- Les revendications pour des micro-organismes per se : les experts souhaiteraient les voir acceptées d'une manière générale.
- Les revendications de micro-organismes présents dans la nature devraient être acceptées s'ils sont nouveaux et s'ils sont accompagnés d'une description claire de l'applicabilité industrielle.
- La divulgation de micro-organismes par description ou dépôt est recommandée en tant que solution de remplacement ou de complément pour satisfaire à la condition de reproductibilité.
- La mise à la disposition du public des micro-organismes : il est suggéré d'en améliorer les conditions.
- La protection des végétaux : l'on souligne la nécessité de trouver une protection plus efficace pour les végétaux nouveaux obtenus par des méthodes de génie génétique.
- Les produits inanimés devraient être généralement brevetables.
- Les pratiques des offices de brevets devraient permettre de réduire les délais d'obtention des brevets.
- Les contrefaçons : il ne semble pas exister de solutions juridiques simples et indiscutables.
- Les attitudes et les politiques des universités, des organismes de recherche et des scientifiques à l'égard de l'octroi de brevets et de licences peuvent être améliorées par diverses dispositions, comme la création d'une infrastructure pour les brevets, destinée à informer et à guider les demandeurs.

# Le transfert de technologie occidentale à l'Est :

## incidences sur l'URSS...

*La focalisation sur la contribution occidentale à certains équipements soviétiques a pu nuire à une juste appréciation du transfert technologique de l'Ouest à l'Est. Son incidence globale sur l'économie de l'URSS demeure somme toute relativement faible. Cela ressort, malgré les difficultés de mesurer réellement cette incidence, d'une étude faite pour l'OCDE par Morris Bornstein de l'université de Michigan<sup>1</sup>.*

L'enchaînement qui a rendu l'Union soviétique avide de technologie occidentale est bien connu. De plus en plus consciente de l'importance du progrès technologique pour la croissance de l'économie, l'URSS a dû en même temps constater son retard sur les pays occidentaux avancés dans de nombreux domaines essentiels — retard auquel les particularités inhérentes au système économique soviétique ne sont pas étrangères. Si les dirigeants soviétiques n'ont jamais considéré les technologies occidentales comme un élément-clé dans la croissance économique de leur pays, ils auraient sans doute souhaité qu'elles prennent une extension plus grande que ce qui s'est révélé être le cas. Un certain nombre d'entraves s'y sont opposés.

### Entraves

La capacité de financement et les problèmes d'assimilation des techniques importées sont les deux contraintes les plus importantes qui freinent l'acquisition par l'Union soviétique de techniques occidentales. Il faut y ajouter les restrictions à l'exportation appliquées par l'Ouest à certaines formes de technologie de portée militaire ou stratégique.

### Financement

L'aptitude de l'Union soviétique à financer des importations de technologie occidentale dépend essentiellement de trois facteurs étroitement liés : l'excédent des recettes d'exportation en devises convertibles par rapport aux dépenses requises pour d'autres importations hautement prioritaires ; la possibilité de disposer de crédits occidentaux ; la mesure dans laquelle l'URSS parvient à conclure des accords de compensation lui garantissant des exportations futures en devises convertibles.

L'URSS importe plus de marchandises en devises convertibles qu'elle n'en exporte, d'où un déficit persistant de sa balance commerciale. En outre, le solde net des paiements au titre des intérêts est négatif. Les ventes d'armements aux pays en développement à économie de marché, les ventes d'or et l'emprunt net à l'étranger limitent toutefois les déficits du commerce et de l'intérêt. Certaines circonstances facilitent les achats à l'Ouest : l'amélioration des termes de l'échange, due par exemple aux fluctuations des prix mondiaux du pétrole, la hausse du cours de l'or, les possibilités accrues de vente d'armement au tiers monde. Par contre, les importations supplémentaires de céréales les années de mauvaises récoltes et le règlement de la dette soviétique en devises convertibles agissent en sens contraire.

Globalement, les marchés financiers internationaux évaluent favorablement la « solvabilité » de l'URSS car le service de sa dette en devises convertibles n'excède pas quelque 15-17 % du total de ses recettes en ces mêmes devises (provenant des exportations de marchandises, des ventes d'armement, d'or, etc.).

Les accords de compensation sont l'un des moyens par lesquels l'URSS s'efforce d'accroître ses recettes en devises convertibles. Ces accords lui permettent de lier le remboursement des crédits obtenus pour financer des achats de machines et de matériel occidentaux à un contrat d'exportation des produits (payables en monnaie forte) qu'elle a pu fabriquer grâce à ces achats. Dans l'industrie, la compensation intéresse essentiellement le gaz naturel, les produits chimiques et sylvicoles, et la métallurgie.

### Assimilation

Le processus d'assimilation comprend essentiellement deux phases. L'absorp-

tion : la technologie occidentale est exploitée avec succès dans l'installation pour laquelle elle a été acquise. La diffusion : l'utilisation de la technologie importée est étendue à d'autres unités de production. Le déroulement défectueux de l'une ou l'autre phase réduit les effets de l'acquisition de la technologie occidentale et peut ainsi influencer sur les décisions soviétiques relatives aux importations ultérieures (ampleur, méthodes et domaines d'application).

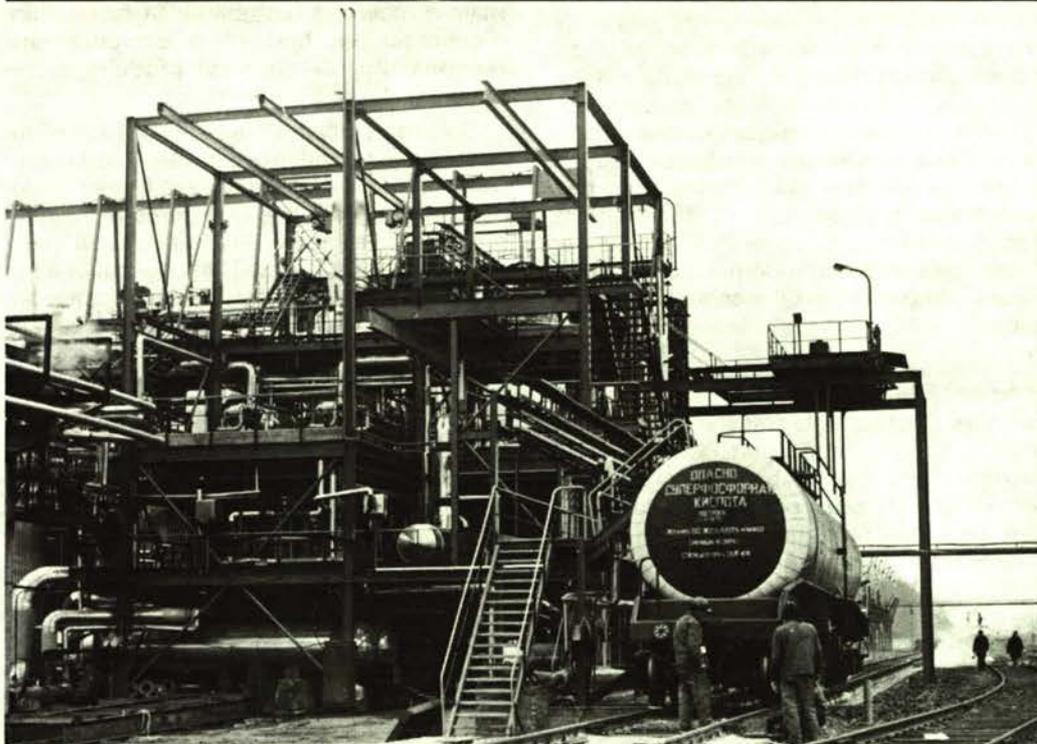
### Phase 1 : absorption

La presse soviétique, générale ou spécialisée, n'a publié aucune analyse complète et systématique de la façon dont l'URSS a absorbé la technologie occidentale. Elle révèle cependant qu'à plusieurs reprises, le manque de planification et de coordination — engendrant pénuries de main-d'œuvre, de matériaux, d'éléments, de combustible, d'énergie et de moyens de transport — a fait obstacle tant à l'achèvement des installations qu'à leur exploitation.

Quant aux études menées par les entreprises occidentales concernées, elles notent que des délais importants séparent fréquemment la livraison du matériel de son installation et de sa mise en service. Principales raisons invoquées : pénurie d'ouvriers du bâtiment et manque de qualifications et de motivations du personnel disponible ; insuffisance des transports et des moyens de production complémentaires qui doivent être fournis par l'industrie soviétique (acier de haute qualité et composants électroniques par exemple) ; manque de savoir-faire concernant la fabrication des produits considérés.

Dans certains cas, les entreprises estiment que les usines soviétiques, une fois en service, fonctionnent en deçà des niveaux qui auraient été atteints à l'Ouest. Elles avancent plusieurs explications : inachèvement des installations connexes, pénurie de matériaux et de moyens de transport, utilisation de matières inadaptées, nettoyage et entretien insuffisants des locaux et manque de personnel qualifié pour faire fonctionner des usines fortement automa-

1. Le transfert de technologie occidentale à l'URSS, à paraître.



Les équipements occidentaux transférés à l'URSS ont parfois un fort contenu technologique... mais souvent ce n'est pas le cas.

tisées (moins automatisées cependant en général que les installations occidentales comparables).

#### Phase 2 : diffusion

La rapidité et l'ampleur de la diffusion montrent à quel rythme l'économie est capable de reproduire (et même d'améliorer) la technologie initiale et de l'utiliser massivement à des conditions de coût et de qualité satisfaisantes. Le taux de diffusion se mesure à la part de la capacité ou du volume de production total, voire à la part

de l'emploi, que l'on peut imputer au nouveau produit ou procédé.

Les publications soviétiques contiennent peu d'informations de cet ordre sur la diffusion de la technologie importée et les entreprises occidentales en savent généralement peu de chose. En outre, les deux phases prenant facilement de cinq à dix ans, on ne pourrait guère commencer que maintenant à disposer de renseignements valables sur le succès de telle ou telle technologie occidentale importée au cours des années 70.

Il n'empêche que de multiples obstacles semblent s'opposer à la diffusion. Les investissements en capital fixe progressent lentement en URSS et tendent à toucher une partie seulement du total des investissements dans un secteur industriel donné, une large proportion des nouveaux investissements incorporant des techniques classiques. (Dans les pays occidentaux, les techniques modernes sont en général appliquées dans la totalité d'une nouvelle capacité.) Autre obstacle : l'habitude soviétique de maintenir les taux d'amortissement à un niveau très bas et de laisser en service des installations déshabillées.

Les pressions concurrentielles, intérieures et étrangères, qui, dans les pays à économie de marché, stimulent la diffusion des techniques modernes, font défaut dans l'économie planifiée de l'URSS. En outre, le processus de diffusion s'y heurte aux carences qui entravent, d'une manière générale, le progrès technique : organisation, financement, mode d'établissement des prix, indicateurs de performance et mesures d'incitation. Les pénuries de main-d'œuvre, de matériaux et de matériels retardent la construction des installations nouvelles et limitent leur production lorsqu'elles sont achevées. La petite quantité de machines et d'outillage occidentaux supplémentaires qui serait nécessaire pour la diffusion n'est souvent pas achetée à cause des dépenses de devises qui s'ensuivraient. Enfin, les restrictions soviétiques en matière de sécurité nationale peuvent gêner la diffusion des technologies nouvelles du domaine militaire au domaine civil.

En dépit de ces problèmes d'assimilation, il est raisonnable de penser que l'URSS absorbera et diffusera – lentement et imparfaitement, il est vrai – une partie, sinon la totalité, de la technologie importée de l'Ouest.

### Impact économique global...

Fondées sur des hypothèses simplificatrices de valeur contestable et sur des données statistiques incomplètes et imparfaites, les estimations macro-économiques de l'incidence de la technologie occidentale sur l'économie soviétique prêtent à controverse. A l'heure actuelle, le point de vue qui prédomine parmi les experts est que l'incidence sur l'industrie est vraisemblablement assez modérée et que l'incidence globale sur l'économie l'est encore plus.

A cause de leur supériorité technique, les machines et l'outillage occidentaux devraient logiquement contribuer de façon très importante à l'expansion de la production industrielle de l'URSS. Or, dans l'ensemble de l'investissement et du stock de capital soviétiques, ils ne constituent qu'un élément mineur. Le plus que l'on puisse faire avec les données statistiques dont on dispose et dans l'état actuel de la technique économétrique, est de spéculer, de façon provisoire et approximative, que les importations de machines et d'outillage occidentaux n'ont pas contribué pour plus (et peut-être pour moins) d'un demi-point



L'industrie chimique soviétique a effectué d'importants achats de machines et d'outillage occidentaux, notamment pour la production de fibres artificielles et, comme ci-dessus, d'engrais.

de pourcentage à la croissance annuelle de la production industrielle nette de l'URSS au cours des années 70. Il est vrai que dans certains sous-secteurs, pour certains produits ou procédés l'impact a pu être plus sensible.

### ... et sectoriel

**Produits chimiques.** Le recours important à la technologie et aux équipements occidentaux tient à trois facteurs : la faiblesse de l'Union soviétique au stade de l'étude et du développement de nombreux produits et procédés chimiques ; les problèmes rencontrés pour passer d'un développement prometteur à une production à grande échelle ; l'incapacité de la métallurgie et de l'industrie du travail des métaux soviétiques de répondre, en réservoirs et en tubes, aux besoins de l'industrie chimique. Le transfert à ce secteur a essentiellement pris la forme d'achats à grande échelle de machines et d'outillage, souvent de projets clefs en main, fréquemment complétés par des accords de coopération industrielle (ACI). Les équipements achetés ont été surtout destinés à la production d'engrais (ammoniac et urée) et de fibres artificielles (fibres de polyester, polypropylène, triacétate de cellulose et produits intermédiaires pour la fabrication de fibres de nylon et d'autres fibres synthétiques).

**Véhicules automobiles.** La contribution de la technologie occidentale au développement de la production soviétique de voitures particulières et de camions est très nette. Les usines qui existaient auparavant produisaient un nombre insuffisant de véhicules, technologiquement dépassés. L'URSS a acheté à l'Ouest des études, des machines-outils et du savoir-faire en matière de production, s'adressant notamment à Renault pour accroître la production de voitures Moskvich et à Fiat pour construire une nouvelle voiture, appelée Zhiguli en URSS et Lada à l'étranger. D'importantes quantités de machines et de matériel ont aussi été utilisées dans la

nouvelle et vaste usine Kama qui produit des moteurs diesel et des camions.

**Machines-outils.** Ici l'acquisition de technologie occidentale est notamment passée par l'étude de la documentation publiée par l'Ouest, par l'acquisition de licences occidentales aux fins d'études techniques et de production, par des accords de coopération industrielle (ACI) et par l'achat de machines-outils : essentiellement des rectifieuses, des tours automatiques et des machines-outils à commande numérique de tous genres. Grâce aux ACI conclus avec des entreprises occidentales, l'URSS obtient des techniques d'étude des machines-outils classiques et modernes et des techniques de production de machines d'avant-garde.

**Énergie.** Modeste dans les domaines du charbon, de l'énergie nucléaire et de l'énergie électrique, le transfert de technologie a été plus important dans ceux du pétrole et du gaz : tubes de forage, qui permettent de plus grandes profondeurs que les tubes fabriqués localement, sondeuses (forages plus rapides, plus larges et plus profonds). Les Soviétiques se sont aussi procurés, pour les eaux de la Baltique et de l'Arctique, et le large de l'île Sakhaline, des appareils de forage, de prospection et d'exploitation en mer. Ils ont acquis des raffineries de pétrole complètes dont cependant les seuls éléments de pointe sont en général les systèmes de commande comprenant des mini-ordinateurs et des micro-processeurs. Les tubes de grand diamètre et les compresseurs occidentaux ont beaucoup contribué au développement du transport soviétique du gaz par gazoducs (et aux exportations de gaz soviétique vers l'Europe de l'Ouest) par une réduction des coûts de construction et d'installation et une augmentation de la productivité.

**Produits sylvicoles.** L'Union soviétique a importé de l'Ouest des machines et de l'outillage pour l'industrie du papier, de la pâte à papier et du bois, la plupart du temps sous forme de projets clefs en main et

différents types de coopération industrielle, supposant souvent des accords de compensation. L'URSS cherche par ce biais à équiper les grandes entreprises implantées dans des régions à climat rigoureux de machines permettant d'économiser de la main-d'œuvre, à rentabiliser la fabrication d'ouvrages en bois et à accroître ses recettes d'exportation de produits sylvicoles en devises convertibles.

S'il est probable que le transfert de technologie occidentale a élevé le niveau technologique de ces diverses branches de l'industrie soviétique, le progrès technique s'est dans le même temps poursuivi chez les pays exportateurs. C'est pourquoi il ne semble pas que le retard technologique de l'URSS par rapport à l'Ouest s'y soit réduit de façon importante.

### Incidences sur les échanges extérieurs

Les incidences du transfert de technologie occidentale sur les échanges extérieurs soviétiques ne peuvent être évaluées sans connaître, dans les grandes lignes, la composition par produits de ces échanges ainsi que sa répartition entre les principales zones géographiques.

D'après les statistiques soviétiques officielles, les machines et le matériel représentent environ le tiers et les produits alimentaires le quart du total des importations. Dans les exportations, le pétrole et ses dérivés constituent plus d'un tiers, les machines et le matériel environ un huitième du total. Quelque deux cinquièmes du commerce extérieur soviétique dans son ensemble (importations plus exportations) s'effectuent avec les six pays de l'Europe de l'Est à économie planifiée, environ un tiers avec les pays développés à économie de marché et approximativement un huitième avec les pays moins développés à économie de marché.

Toutefois, ces statistiques, exprimées en « roubles-devise », mesurent en fait deux

types d'échanges à la fois : les échanges avec les pays non communistes (développés et en développement) effectués aux cours du marché mondial (principalement en monnaies convertibles) ; les échanges avec les pays communistes réalisés aux prix contractuels du CAEM (essentiellement comptes en « roubles transférables », inconvertibles et, en réalité, non transférables). Il est permis de s'interroger sur la valeur de cet instrument de mesure et donc sur celle de la part des différentes composantes du commerce extérieur ainsi calculées. Il est par conséquent plus significatif de considérer séparément les différentes zones géographiques qui impliquent des prix et des types de monnaies différents.

Pour ce qui est des importations soviétiques en provenance des pays de l'OCDE les articles manufacturés, surtout les produits mécaniques, électriques et sidérurgiques prédominent. Toutefois, la part des produits alimentaires, des céréales surtout, a fortement augmenté au cours de la plupart des années depuis 1970 à la suite de l'insuffisance des récoltes en URSS ; elle représente actuellement environ un quart de l'ensemble des importations soviétiques en provenance des pays de l'OCDE. De l'ensemble, la part des produits « dérivés de la technologie » représentait, en 1982, 57 % (contre le maximum de 73 % enregistré en 1970 et en 1974), le reste, soit 43 % du total en 1982, était des produits jugés « non dérivés de la technologie ».

Quant aux exportations soviétiques vers les pays de l'OCDE, les produits primaires représentent plus des quatre cinquièmes de l'ensemble et les combustibles, à eux seuls,

plus des trois quarts du total en 1982 (contre un tiers en 1970). Avec seulement 9 % de l'ensemble en 1982, la part des produits « dérivés de la technologie » a fortement baissé (23 % en 1970 et 27 % en 1973).

Le lien entre le transfert de technologie occidentale et les exportations soviétiques ultérieures vers l'Ouest apparaît clairement dans le cas du gaz naturel. Les exportations soviétiques sont presque entièrement effectuées en vertu d'accords de compensation ayant permis à l'URSS d'obtenir des tuyaux de grand diamètre, des compresseurs et autres pièces d'équipement pour les gazoducs reliant les gisements soviétiques à l'Europe de l'Est et de l'Ouest.

L'industrie chimique soviétique a effectué d'importants achats de machines et d'outillage occidentaux, souvent dans le cadre de projets clefs en main s'accompagnant d'accords de coopération industrielle. La plus grande partie de la technologie importée a été destinée à la production d'engrais et de fibres artificielles. L'augmentation ultérieure de la production soviétique de produits chimiques s'est traduite par un accroissement des exportations vers les pays de l'OCDE, surtout d'ammoniac mais aussi de carbamide, de polyéthylène et d'acrylonitrile par exemple. Un nouvel accroissement des exportations devrait intervenir en vertu de divers accords de compensation et de troc.

L'URSS vend à l'étranger une version soviétique de la Fiat 124, la Lada, et un véhicule à quatre roues motrices, type « jeep » ou « land-rover » (la Niva), de conception soviétique mais reposant sur la

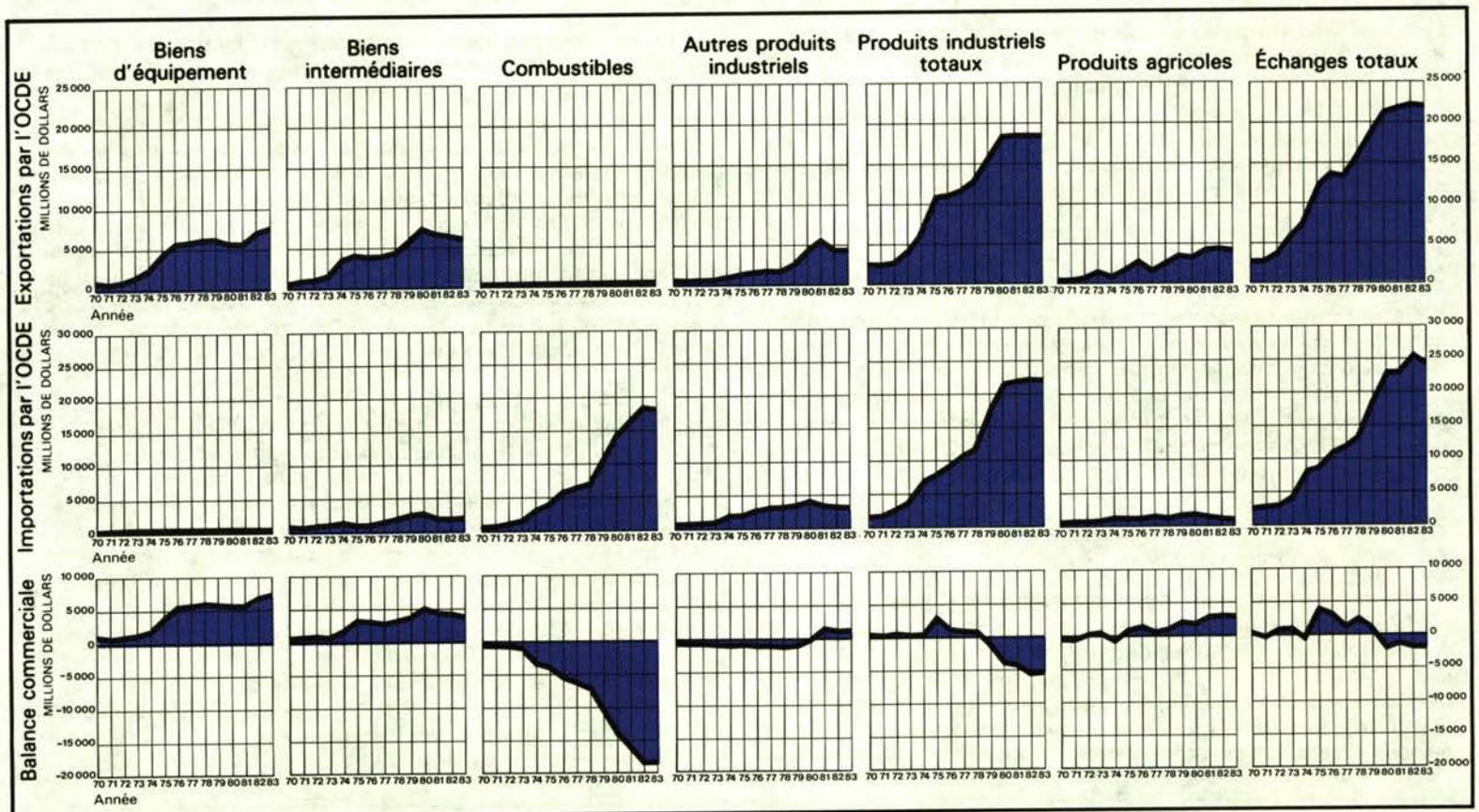
technologie Fiat. Les deux sont vendus sur les marchés occidentaux à un prix inférieur d'environ 25 % à celui de véhicules occidentaux et japonais correspondants, essentiellement parce que la Lada est aujourd'hui un modèle légèrement dépassé et que les Soviétiques suivent une politique de tarification agressive. La part de l'URSS sur le marché automobile occidental reste insignifiante.

L'Union soviétique exporte aujourd'hui des machines-outils et notamment des outils à commande numérique dans lesquels est incorporée de la technologie occidentale. Les ventes à l'Ouest sont cependant limitées, les outils soviétiques étant moins perfectionnés que leurs équivalents occidentaux.

Dans l'ensemble, les exportations soviétiques qui résultent du transfert de technologie occidentale à l'URSS ne semblent guère constituer une forte menace concurrentielle sur les marchés des pays de l'Ouest.

Par ailleurs, rien ne donne à penser qu'un important transfert de technologie s'effectue entre l'Ouest et l'URSS par l'intermédiaire des pays de l'Est. Dans certains cas cependant, il est possible d'attribuer les exportations soviétiques vers l'Europe de l'Est à l'acquisition préalable de technologie occidentale. Deux exemples : l'acheminement de gaz naturel au moyen de gazoducs constitués de tuyaux et de stations de compression en provenance de l'Ouest ; les exportations d'automobiles et de camions fabriqués dans des usines bénéficiant de perfectionnements technologiques occidentaux. →

### ÉCHANGES OCDE-URSS



Pour ce qui est des pays en développement à économie de marché d'un côté, l'URSS de l'autre, il ne semble pas qu'ils se transmettent réciproquement la technologie acquise à l'Ouest.

\*  
\* \*

Les diverses dispositions que l'Union soviétique a prises pour améliorer les processus de recherche, de développement et d'innovation ne paraissent pas devoir lui permettre de surmonter les sérieux obstacles structurels qui s'opposent au progrès technique. Il est également peu probable que les efforts soviétiques déployés depuis

1979 pour réformer le système économique suffiront à stimuler le progrès technologique ou la croissance économique en général. C'est pourquoi l'URSS continuera à faire appel à la technologie occidentale.

L'ampleur et la nature des futures acquisitions dépendront notamment de la nature du programme d'investissement, de l'évaluation du processus d'acquisition et d'assimilation de la technologie importée, des contraintes en matière de financement et des restrictions imposées par les gouvernements occidentaux.

En tenant compte tant du besoin de technologie occidentale de l'URSS que des

contraintes sur son acquisition, il est justifié de prévoir que les importations soviétiques se poursuivront, mais sur une échelle plus modeste et sur une base plus sélective qu'au cours de la décennie précédente. Les propositions d'acquisition de technologie occidentale seront évaluées selon des normes plus strictes en ce qui concerne le degré de priorité des différentes industries (branches, groupes de produits), la supériorité de la technologie occidentale sur celle de l'URSS ou de l'Europe de l'Est, la facilité d'assimilation de cette technologie et sa contribution potentielle à l'augmentation des exportations ou à la diminution des importations en devises convertibles. ■

## MODES DE TRANSFERT

### Achats de licences

Ces achats permettent à l'URSS d'acquérir des technologies dont elle ne dispose pas et à ses organisations de R-D de concentrer leurs travaux sur d'autres produits et procédés. De plus, en rendant possibles certaines fabrications sur place, ils peuvent à long terme contribuer à réduire les importations ou à rendre les échanges de tel produit ou secteur bénéficiaires lorsque les produits soviétiques fabriqués sous licence sont exportés. L'URSS achète toutefois relativement peu de licences par rapport aux pays développés à économie de marché et également par rapport aux autres modes de transfert de technologie qu'elle utilise.

### Importations de produits

Les importations peuvent être considérées comme un mode de transfert de technologie lorsqu'elles concernent des techniques dont le pays bénéficiaire ne dispose pas à cause de son retard technologique. Il ne s'agit pas de transferts de techniques de production, mais plutôt des produits qui en résultent, par exemple de biens de consommation techniquement avancés. En général cependant, l'analyse du transfert de technologie par le biais des importations est centrée sur les biens de production destinés à fabriquer d'autres produits. Ce genre de transfert de technologie « incorporée » s'effectue à une grande échelle à l'occasion des importations soviétiques de machines, de matériel, de structures métalliques et de produits chimiques en provenance de l'Ouest, destinées principalement aux industries mécanique et chimique et aux secteurs du travail des métaux et de l'énergie.

### Usines clefs en main

Cette forme de transfert implique que les entreprises étrangères livrent des systèmes complets de production et peuvent ainsi assurer la conception des capacités, la supervision de la construction et des travaux d'installation, la formation du personnel et aider au démarrage de la production. Beaucoup de projets de ce type ont été menés à bien dans la chimie, les métaux ferreux, la construction mécanique, l'industrie légère et l'alimentation.

### Coopération industrielle

Les accords de coopération industrielle (ACI) permettent à l'URSS d'obtenir une contribution à long terme d'entreprises occidentales aux méthodes de production, aux caractéristiques des produits, au contrôle de la qualité et à la formation du personnel. La coproduction et la spécialisation sont les modes les plus courants d'ACI. La coproduction implique que les parties se spécialisent dans la production d'éléments d'un produit, puis

les échangent, de sorte que chacun puisse fabriquer le même produit final. Dans les accords de spécialisation, chaque partie fabrique des produits finaux, puis les échange de façon à disposer toutes les deux d'une gamme complète à mettre en vente. Plus du tiers de tous les ACI intéresse l'industrie chimique.

### Autres modes de transfert

L'Union soviétique est dotée d'un vaste réseau d'organisations qui collectent, analysent, résumant, traduisent et diffusent les informations scientifiques et techniques publiées à l'étranger. En outre, les spécialistes soviétiques assistent à de nombreuses expositions industrielles et commerciales ainsi qu'à des réunions scientifiques hors de leur pays.

Diverses organisations soviétiques de R-D et d'économie étudient les données occidentales sur les brevets, qui concernent la plupart des domaines importants de la technologie industrielle, pour analyser les tendances industrielles des pays de l'Ouest. L'URSS utilise ces informations lorsqu'elle prend des décisions au sujet de l'achat de licences ou de produits étrangers ou à propos de ses propres programmes de R-D.

L'URSS a des programmes d'échanges scientifiques avec de nombreux pays de l'Ouest. Bien que ces programmes soient conçus dans le cadre d'accords gouvernementaux, les partenaires occidentaux sont souvent les académies nationales des sciences, les organes chargés des relations culturelles, les associations scientifiques ou les universités. Dans certains cas, les programmes prévoient que des scientifiques soviétiques participent à des colloques, font de brefs séjours dans des institutions scientifiques occidentales ou passent jusqu'à un an dans un institut de recherche. Dans d'autres, des groupes de travail mixtes URSS-pays de l'Ouest présentent les résultats de leurs travaux de recherche respectifs à des conférences et peuvent accomplir certains travaux de recherche en commun.

L'URSS a aussi réussi, par différents moyens, à se procurer de la technologie faisant l'objet des contrôles à l'exportation. Un moyen légal consiste à créer, aux États-Unis ou dans un pays d'Europe de l'Ouest, des entreprises ayant le statut de société locale, mais dont le capital appartient à l'Union soviétique (ou à une nation d'Europe de l'Est). Ces entreprises peuvent légalement acheter la technologie dont l'exportation est contrôlée et l'étudier dans le pays d'origine, encore qu'elles ne puissent légalement exporter les produits ou les données sans une licence d'exportation. L'URSS se procurerait aussi certaines techniques occidentales par espionnage industriel. Une autre méthode illégale consiste à recourir à des entreprises intermédiaires qui délivrent des licences d'exportation occidentales valables pour utilisation dans un pays de destination autorisé, puis réexportent les marchandises vers l'URSS.

# ... et sur la Hongrie

*La Hongrie constitue un pays particulier en Europe de l'Est : depuis le début des années 60, ses dirigeants ont procédé à une libéralisation politique graduelle et adopté d'importantes réformes économiques tout en maintenant l'autorité du parti et un système de planification centrale. Comment dans ce contexte se sont effectués les transferts de technologie occidentale ? Quelles en ont été les conséquences sur les résultats économiques du pays ? En d'autres termes : le nouveau mécanisme économique (NME), adopté en 1968, a-t-il eu une incidence positive mesurable sur la capacité de la Hongrie à choisir les technologies à importer, sur sa capacité à les assimiler et à les diffuser plus efficacement que les autres pays à économie planifiée où les réformes ont été moins importantes ?<sup>1</sup>*

Une perspective historique s'impose car, depuis 1968, les objectifs du système économique hongrois n'ont cessé d'évoluer. Il est même difficile de parler d'un système en raison de la succession de périodes de réforme (1968-1972 et depuis 1979) et de régression (1973-1978). En outre, la différence est considérable entre le système économique suivant le schéma directeur du NME et la façon dont il fonctionne réellement.

Il est par ailleurs important de faire une distinction entre le système et les politiques économiques : si celles-ci peuvent être modifiées assez aisément et vite, il est nettement plus difficile de remanier les caractéristiques fondamentales du système (qui décide en matière d'affectation de ressources ? sur quels critères ? quelle structure administrative est chargée d'appliquer les décisions ?).

## Le cadre

Le système économique de la Hongrie n'est plus, depuis 1968, une économie planifiée traditionnelle de type soviétique, mais il est encore loin d'être une économie de marché réglementée, dotée d'un mode de fonctionnement efficace. Le champ de la planification a certes été nettement restreint : les instructions impératives de l'administration ont été remplacées par différents « régulateurs économiques » et par des mécanismes informels de contrôle. La plupart des régulateurs — prix, taux de change, taux d'intérêt, crédits — semblent agir plus ou moins comme dans les économies de marché. Dans la réalité cependant, les mécanismes de marché ne fonctionnent pas dans la majorité des secteurs. En conséquence, ce sont les pouvoirs publics et non le marché qui créent et manipulent les régulateurs en tentant de simuler, avec plus ou moins de succès, le rôle du marché.

Pendant les dix premières années du nouveau mécanisme économique, de 1968 à 1978, les dirigeants hongrois ont commis une série de graves erreurs politiques qui ont eu une incidence nettement négative

sur les résultats économiques. D'abord et avant tout, ils ont mis en train ou autorisé plusieurs programmes gigantesques d'investissement dont l'exécution simultanée dépassait clairement la capacité de l'économie à les mettre en œuvre de façon fructueuse.

Deuxièmement, une part excessive des investissements a été allouée à l'accroissement des capacités de production d'énergie, de matières de base et de simples produits semi-finis, le développement d'un secteur de fabrication moderne ayant été relativement négligé.

En troisième lieu, les programmes d'investissement industriels visaient avant tout à satisfaire d'ambitieux objectifs d'accroissement des exportations vers le CAEM et ensuite à répondre à la demande interne. Les premiers ont été fixés, avant la détérioration des termes de l'échange avec l'URSS, à un niveau injustifié du point de vue de l'équilibre des termes de l'échange (et maintenus ultérieurement). Contrairement à un pays à économie de marché, qui peut généralement vendre sa production n'importe où, la Hongrie (comme les autres pays est-européens) ne peut facilement écouler sur le marché mondial, pour obtenir des monnaies convertibles, la majeure partie de sa production destinée aux pays du CAEM ou à la satisfaction des besoins nationaux. Conséquence : en orientant ses investissements et sa production vers le marché national et le CAEM, la Hongrie a rapidement augmenté ses besoins d'importations payées en monnaies convertibles, sans que les investissements créent une capacité d'exportation permettant de les financer. Le recours intensif à des crédits s'est avéré indispensable, provoquant de graves difficultés de la balance des paiements en ces monnaies. Difficultés qui ont empiré lorsque les dirigeants ont réagi à la forte détérioration des termes de l'échange et aux autres perturbations extérieures survenues après 1973, en accélérant plutôt qu'en modérant le taux de croissance du pays. En 1978, le niveau de la dette en monnaies convertibles a atteint des seuils dangereusement élevés.

C'est seulement en 1979, lorsqu'elle a institué un programme d'austérité de plus en plus sévère — réduction au cours des six années suivantes du montant absolu des investissements, quasi-immobilisation de l'évolution moyenne des niveaux de vie — que la Hongrie a pu éviter un rééchelonnement de la dette. Bien que des phénomènes extérieurs aient contribué aux difficultés de la balance des paiements en monnaies convertibles, on peut affirmer que les défauts du système économique et, en particulier, les décisions politiques qui les ont aggravées, en ont été la cause essentielle.

## La technologie importée

De 1968 à 1983, la Hongrie a importé une grande quantité de technologies incorporées (dans des biens d'équipement ou de consommation) : 25 % du total des investissements en nouveau matériel étaient achetés à l'Ouest (un peu plus dans l'industrie, un peu moins dans l'agriculture). Les importations de technologie par d'autres voies, tels les achats de licences, ont en comparaison été nettement moins importantes. La République fédérale d'Allemagne a été le plus grand fournisseur de technologies de la Hongrie.

La principale conclusion de l'étude est qu'en dépit des effets légèrement favorables du nouveau mécanisme économique (qui n'est pas encore pleinement appliqué) sur la disponibilité, le choix et la qualité des biens et des services, surtout dans le secteur des biens de consommation, la Hongrie n'a pas réussi, jusqu'à présent, à éliminer les obstacles qui empêchent habituellement les pays à économie planifiée de tirer le meilleur parti de la technologie importée de l'Occident. A la base de cette conclusion : les résultats médiocres obtenus par les produits manufacturés hongrois à l'exportation sur les marchés à monnaie convertible ; une étude de cas et différentes preuves de la lenteur excessive et du caractère généralement inefficace de l'assimilation de la technologie importée : le témoignage des experts hongrois eux-mêmes selon lesquels, depuis 1968, le retard technologique par rapport à l'Occident n'a probablement pas été réduit de façon significative (malgré de nombreuses exceptions dans différents secteurs).

L'exception la plus notable concerne les résultats techniques obtenus par l'agriculture. Ce secteur semble, plus que les autres, avoir su et pu reconnaître, importer, absorber et répandre la technologie dont il avait besoin. A ces meilleurs résultats

1. Transfert de technologie entre l'Est et l'Ouest, étude de la Hongrie 1968-1984, par Paul Marer, université d'Indiana, pour l'OCDE ; à paraître.



Le secteur agricole a pu vaincre les obstacles qui, ailleurs, se sont opposés à des transferts de technologie réussis. Ci-dessus : moissonneuses-batteuses allemandes utilisées sur une ferme coopérative à Mako, Hongrie.

technologiques, deux principales explications : l'application plus ancienne et plus cohérente des principes du NME, un mécanisme de marché qui fonctionne et contribue, dans certains domaines, à créer une concurrence entre fournisseurs et usagers de la technologie en question.

Pour l'économie dans son ensemble, les apports de technologies (et autres produits) importés de l'Ouest ont principalement contribué à faciliter le développement quantitatif et qualitatif des exportations hongroises vers le CAEM, surtout vers le marché soviétique, et à éviter une nouvelle aggravation du retard technologique par rapport à l'Occident. C'est-à-dire que la contribution de la technologie occidentale est restée très nettement en deçà de son potentiel. Plusieurs raisons, dont les répercussions fâcheuses tendent à se renforcer mutuellement, expliquent cet échec.

1° Le fonctionnement réel du système économique a quelques conséquences positives et de nombreuses négatives sur le choix et l'assimilation de la technologie. L'abolition des directives obligatoires du plan en 1968 n'a eu qu'une incidence faiblement positive sur les entreprises d'État (plus favorable toutefois dans l'agriculture), car le pouvoir central a conservé un rôle direct *prépondérant* dans la planification des investissements, surtout en dehors de l'agriculture, un rôle direct *majeur* dans celle du commerce extérieur, en particulier des importations, et un rôle direct *non négligeable* dans la planification de la production et de la distribution. Les opérations des entreprises d'État continuent à subir un nombre considérable de restrictions et *de fait* à être dépendantes à l'égard des autorités : les prix de nombreux produits et de tous les facteurs de production sont très réglementés par l'administration ; les dispositions régissant les salaires sont demeurées rigides ; les importations, en particulier les achats « non standard », sévèrement contrôlées ; une fraction importante des amortissements est taxée ; les bénéfices doivent être placés dans des fonds spéciaux et dépensés uniquement aux fins prévues ; les subventions et les

impôts propres aux entreprises sont maintenus ; les « régulateurs économiques » font l'objet de fréquentes modifications. Ainsi, le système tel qu'il fonctionne réellement ne peut stimuler l'intérêt des entreprises à rechercher la rentabilité à long terme.

2° Cette situation a eu des conséquences négatives sur les décisions quant aux types de technologies à importer et à la manière de les employer efficacement. La structure institutionnelle reste *grosso modo* celle d'une économie planifiée traditionnelle : le NME n'a pratiquement pas touché à l'administration de la planification, dont le rôle d'intermédiaire financier a été largement préservé par le biais du budget de l'État et de la banque nationale unique. Un niveau extrêmement élevé de concentration a gêné l'établissement d'un mécanisme de marché dans le secteur industriel. En l'absence d'un tel mécanisme, d'importantes décisions économiques en matière d'investissement et d'application de la technologie ont continué à être prises par une administration centrale dépourvue de critères fiables d'efficacité pour apprécier les options en présence. Il est évident que, par rapport à la période d'avant 1968, l'autonomie accrue des producteurs et la monétisation de l'économie ont contribué à améliorer la qualité, l'assortiment et la disponibilité des biens de consommation. Par contre, la situation n'est pas sensiblement meilleure qu'auparavant dans les domaines des investissements et du commerce extérieur, et l'écart technologique ne s'est guère rétréci.

3° La détermination des échanges à l'intérieur du CAEM par des accords commerciaux bilatéraux, conclus entre agences centrales de planification, constitue une contrainte importante. L'obligation d'exécuter ces accords réduit la liberté des entreprises, qu'il s'agisse du choix des projets d'investissement, des produits à fabriquer, de la provenance des moyens de production et du type de marchés à pénétrer. Les nombreux obstacles à la spécialisation à l'intérieur du CAEM pour la pro-

duction de produits manufacturés — caractère bilatéral des accords, prix ne reflétant pas les raretés relatives de la région, incitation insuffisante de la production de composants et de pièces pour l'exportation, dépendance à l'égard des partenaires du CAEM pour les importations et absence d'une monnaie convertible du CAEM — limitent la capacité à fabriquer au niveau national des produits à forte teneur technologique et s'opposent à la pleine réalisation de l'importante complémentarité potentielle des échanges intra-CAEM et des échanges Est-Ouest.

\* \* \*

La poursuite de la croissance économique de la Hongrie est étroitement liée à l'augmentation des importations, et sa dépendance commerciale et technologique vis-à-vis de l'Occident reste forte. Or la disponibilité des importations en provenance de l'Ouest, et de plus en plus également de l'Est, est en grande partie fonction des possibilités nationales d'exportation de produits manufacturés modernes et de bonne qualité. La réalisation des avantages potentiels que comportent les relations économiques avec l'Occident nécessite d'importantes améliorations supplémentaires du système économique hongrois. Au cours des dernières années, les dirigeants en sont devenus de plus en plus conscients et, pendant la seconde moitié de 1984, semblent s'être engagés à appliquer des réformes au cours des prochaines années.

L'un des principaux enseignements de l'expérience hongroise est qu'elle montre l'immense difficulté, pour une économie planifiée, de concevoir et d'appliquer un ensemble cohérent de mesures de réforme allant dans le sens d'une économie de marché. Elle souligne également que le processus de réforme d'une économie planifiée traditionnelle exige de longs délais pour aboutir à des améliorations fondamentales dans l'efficacité des investissements, la capacité technologique et la performance des exportations, en monnaies convertibles, de biens manufacturés. ■

# Problèmes et stratégies économiques de quatre pays

## LA FRANCE



Extension incontestable des TUC : quelque 136 000 places effectivement occupées un an après le lancement de l'idée.

La stratégie économique adoptée par le gouvernement français début 1983 — une politique monétaire et budgétaire restrictive, une nouvelle politique dans le domaine des prix et des revenus — a entraîné une amélioration de la situation économique. L'inflation a été ramenée à un taux annuel de 6½ % — une réduction de moitié — dans les premiers mois de 1985 ; les taux de marge des entreprises ont retrouvé en 1984 leur niveau de 1979 ; la productivité s'est considérablement renforcée ; la balance extérieure courante est revenue à l'équilibre l'année dernière alors qu'elle dégagait un déficit équivalant à 2¼ % du PIB en 1982 ; enfin, le besoin de financement des administrations publiques a diminué en pourcentage du PIB. En revanche, le chômage s'est fortement accru en 1984, l'industrie procédant à des licenciements à cause du ralentissement de l'activité.

Malgré l'amélioration sur de nombreux fronts, la marge de manœuvre des autorités reste étroite et une politique de rigueur devra être poursuivie pendant quelque temps encore. Les déséquilibres fondamentaux ont été réduits, non éliminés ; l'amélioration de la balance extérieure reste fragile et il sera plus difficile d'obtenir une nouvelle réduction de l'inflation (l'on prévoit cependant une hausse des prix inférieure à 5 % en 1986). En particulier, le rétablissement des finances publiques n'est qu'amorcé. La politique budgétaire doit viser à la fois à contenir le déficit et à réduire la pression fiscale globale, ce qui pourrait exiger un réexamen de certains programmes de dépenses, comme cela a déjà été le cas pour les prestations-chômage.

Le niveau de chômage ayant augmenté pour atteindre fin 1984 10¼ % de la population active, le coût des prestations s'est élevé en conséquence. Si l'aggravation est due essentiellement au ralentissement de l'activité et de la croissance, l'existence, sur le marché du travail, de rigidités considérables, qui découragent l'emploi, semble également manifeste. Compte tenu des perspectives à court terme, qui laissent prévoir une nouvelle dégradation du taux de chômage, tout progrès vers l'assouplissement des conditions d'emploi et du processus de formation des salaires serait plus que bienvenu.

Le nombre de chômeurs de longue date est particulièrement élevé en France : en 1983, plus de 42 % des chômeurs étaient sans travail depuis plus de douze mois. La tendance à l'enlèvement dans le chômage s'est accentuée en 1984, la proportion des personnes à la recherche d'un emploi depuis deux ans ou plus ayant progressé de 4½ points en deux ans pour atteindre 22 % de l'ensemble des chômeurs. Autre caractéristique de la situation française : le taux de chômage des hommes est inférieur et celui des femmes supérieur à la moyenne européenne. Le chômage des jeunes est aussi particulièrement élevé : en 1984, 40 % des demandeurs d'emploi avaient moins de 25 ans et les jeunes femmes représentaient à elles seules près du quart de tous les chômeurs (taux de chômage : plus de 30 %).

Les pouvoirs publics ont pris des mesures pour faire sortir certaines catégories des rangs des chômeurs. Les travailleurs âgés ont été encouragés à prendre une retraite anticipée et une proportion croissante de jeunes ont béné-

ficié de plans de formation. Les « travaux d'utilité collective » ou TUC, qui s'adressent aux jeunes de 16 à 21 ans, sont le dernier exemple en date de ce « traitement social du chômage ». Les TUC peuvent être organisés par les associations sans but lucratif, par les collectivités territoriales ou par les établissements publics ; ils peuvent durer entre trois et douze mois. Les jeunes peuvent y travailler jusqu'à 20 heures par semaine et perçoivent une petite rémunération mensuelle (moins du tiers du salaire minimum) prise en charge par l'État et complétée par une indemnité d'un faible montant versée par l'employeur. Au printemps 1985, six mois seulement après le début de ce programme, plus de 100 000 contrats avaient été signés entre l'État et les organismes pouvant offrir des TUC, l'objectif étant de 200 000 d'ici à la fin de l'année.

Ces différents dispositifs n'empêcheront cependant pas une baisse du niveau de l'emploi et une augmentation du taux de chômage dans les années à venir. Selon un rapport établi par l'INSEE à la demande du Sénat, l'emploi diminuerait de 800 000 personnes entre 1984 et 1988, ce qui implique une augmentation du nombre de chômeurs de 900 000 personnes. Même si la situation évolue plus favorablement que ne le laissent supposer ces prévisions, des mesures spécifiques devront être prises pour réduire le chômage.

En France, comme dans la plupart des pays européens, le taux de chômage à un niveau donné d'utilisation des capacités de production est en progression depuis le début des années 70, ce qui laisse supposer que l'évolution et la nature de l'investissement jouent un rôle fondamental dans la situation du marché du travail. La réticence des employeurs à embaucher tient notamment à la réglementation concernant les conditions d'emploi. Que les effets de cette réglementation sur la demande de main-d'œuvre de la part des entreprises puissent, dans une large mesure, être psychologiques n'empêche pas qu'ils peuvent être considérables dans un contexte où l'avenir paraît incertain. L'une des contraintes les plus fréquemment évoquées en France est l'autorisation administrative obligatoire pour tout licenciement économique, qu'il soit individuel ou collectif. Si, dans 90 % des cas, les employeurs obtiennent cette autorisation, la procédure est longue, en particulier pour les grandes entreprises. Ces dispositions ne semblent donc pas empêcher les licenciements même si, au début des années 80, le taux en était légèrement moins élevé en France que dans la plupart des pays européens. Cependant, entre 1982 et 1984, le nombre de

licenciements économiques s'est accru de 60 %, sans modification des procédures.

Autre élément de dissuasion à l'embauche : l'existence de seuils d'effectifs au-delà desquels les entreprises doivent acquitter des taxes sur les salaires et supporter des coûts de représentation du personnel plus élevés. Une étude a montré que ce sont les entreprises employant de cinq à neuf salariés, c'est-à-dire au-dessous du premier seuil, qui ont connu la pression la plus forte.

Cependant, en dépit de ces contraintes institutionnelles, le marché du travail en France est loin d'être figé. Les taux de création et de suppression d'emplois sont très importants et, en 1983, 1,3 million d'emplois ont été créés et 1,5 million supprimés. Selon l'hypothèse la plus favorable, les fluctuations cycliques n'influencent que faiblement sur le nombre d'emplois disponibles, et l'offre de main-d'œuvre apparaît insensible au cycle. On assiste par ailleurs à une prise de conscience des partenaires sociaux qu'un système rigide de protection ne contribue pas à maîtriser le chômage.

Des prestations de chômage trop généreuses sont souvent accusées d'exercer un effet dissuasif sur la recherche d'un emploi. En fait, ce facteur ne semble pas jouer un rôle déterminant en France et a certainement été réduit par la réforme de 1984 (réduction des allocations par rapport au salaire antérieur). Le pourcentage des chômeurs inscrits recevant une indemnisation, qui était de 72 % en 1982, s'établissait à 60 % à la mi-1984. A l'heure actuelle, un tiers environ des chômeurs inscrits ne perçoit aucune indemnisation, un autre tiers reçoit 30 % du salaire minimum (SMIC) et le dernier tiers touche en moyenne 80 % du SMIC. Ce nouveau système a probablement permis de stabiliser, en 1984, le coût de l'indemnisation du chômage. Le coût global des différentes mesures en faveur de l'emploi représentait 3 1/2 % du PIB en 1983.

L'autre frein important à l'emploi est l'accroissement rapide des coûts de main-d'œuvre : il a contribué à une augmentation du rapport du capital au travail plus rapide en France que dans la moyenne de la CEE. Le degré de rigidité des salaires est particulièrement élevé en France, où les salaires nominaux augmentent presque indépendamment de la situation sur le marché du travail, en suivant la hausse des prix. On a souvent cité le SMIC comme facteur important de cette rigidité, mais cette hypothèse est difficile à vérifier ; le seul effet visible du SMIC est l'écrasement de la base de l'éventail salarial. Le salaire minimum ne semble pas non plus avoir d'effet notable sur l'emploi ou sur l'inflation.

Les salaires réels ont donc continué à croître régulièrement, à un rythme beaucoup plus rapide que ne le justifiait l'accroissement de la productivité, si bien que les salaires représentent une part de plus en plus importante de la valeur ajoutée. Les coûts réels de main-d'œuvre se sont stabilisés pendant la seconde moitié des années 70, puis ont diminué au cours des années 80, mais dans une proportion nettement moindre que, par exemple, en Allemagne.

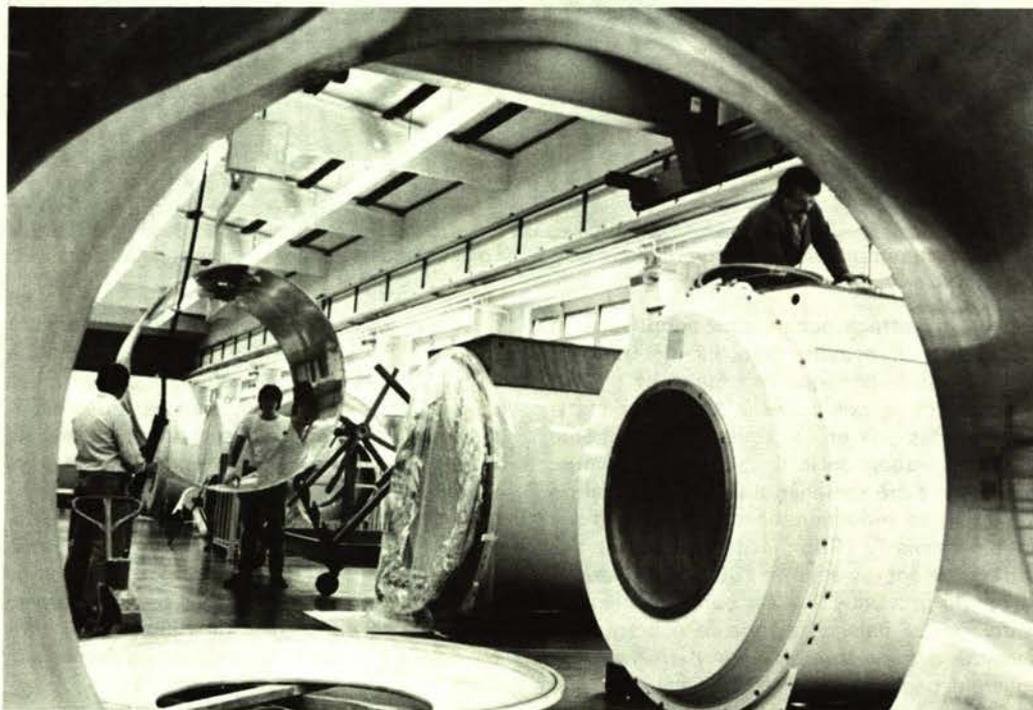
L'ensemble des rigidités économiques et institutionnelles qui pèsent sur son marché du travail placent la France dans une situation peu différente de celle de nombreux autres pays européens, mais nettement moins favorable

que celle des États-Unis et du Japon. Des mesures ont été mises en œuvre pour assouplir les conditions d'emploi et faciliter l'insertion sur le marché du travail, mais ce sont surtout les rigidités dans la formation des salaires qui paraissent avoir joué un rôle important dans la montée du chômage. A cause de l'existence généralisée d'une indexation de fait, les entreprises ont dû supporter la charge de la détérioration des termes de l'échange. Cette situation a contribué à un amenuisement continu des marges bénéficiaires antérieures, déjà touchées par la hausse des cotisations patronales de sécurité sociale, qui sont passées, entre 1973 et 1983, de 25 à 32 % de la masse des salaires bruts. Les entreprises ont tenté de redresser la situation en cherchant à améliorer leur productivité par une substitution du capital au travail. Grâce à la mise en place d'une norme d'augmentation salariale en 1983, les marges bénéficiaires se reconstituent sans avoir retrouvé un niveau suffisant.

\* \* \*

Au total, la politique de réduction de l'inflation et de rétablissement de l'équilibre extérieur semble bien partie pour réussir, même si la situation ne peut pas encore être considérée comme satisfaisante. Tout relâchement de la politique suivie serait prématuré. Malgré son coût inévitablement élevé sur le plan de l'emploi, cette politique constitue le préalable au retour à une croissance équilibrée et à une amélioration des conditions d'emploi. Cependant, la solution du problème du chômage ne passe pas seulement par une reprise de l'activité, mais aussi par une plus grande souplesse du système économique, notamment par une réduction des rigidités importantes dans le fonctionnement du marché du travail. Des progrès dans ce domaine ne dépendent pas uniquement de l'intervention des pouvoirs publics, mais supposent également que se dégage un consensus de la part des partenaires sociaux, visant à mieux répartir le coût de l'ajustement, faute de quoi certaines catégories de la population ne pourront que se trouver de plus en plus exclues de la société. ■

## L'ALLEMAGNE



*Le net ralentissement de la croissance de la capacité de production est un sujet de préoccupation malgré des exemples comme celui-ci : fabrication par Siemens, à Erlangen, d'aimants superconducteurs pour utilisation en tomographie.*

**L**ors de l'entrée en fonctions de l'actuel gouvernement, à l'automne 1982, l'Allemagne n'était pas encore sortie de la récession provoquée par le deuxième choc pétrolier. Plusieurs années de résultats économiques décevants s'étaient traduites par un certain nombre de déséquilibres externes et internes, notamment un chômage élevé et un déficit croissant du secteur public.

Les autorités étaient tout particulièrement préoccupées par le net ralentissement — depuis une dizaine d'années — de la croissance de la capacité de production, dû au faible niveau de l'investissement. Quantitativement insuffisant, celui-ci n'a pas contribué comme il l'aurait dû à la création d'emplois par une augmentation de la demande. Un rythme d'investissement soutenu n'est cependant pas seulement une composante de la demande mais aussi un facteur

important du point de vue de l'offre : il accroît les capacités de production disponibles et joue un rôle déterminant dans l'évolution de la productivité. Or l'investissement allemand est devenu de moins en moins efficient en tant que générateur de production. En outre, la préférence donnée à la rationalisation de la production sur l'extension des capacités a eu pour résultat qu'il n'a pas non plus contribué suffisamment à la création d'emplois. Une situation a émergé où l'excédent de main-d'œuvre disponible est désormais supérieur aux capacités inemployées, si bien que même l'utilisation intégrale du stock de capital existant ne permettrait pas le plein emploi de la population active.

Selon le nouveau gouvernement, l'insuffisante flexibilité du marché du travail a largement contribué au fléchissement de l'investis-

sement et à l'augmentation de l'intensité capitalistique de la production. Il considère aussi que des rigidités se sont développées sur différents marchés à cause des réglementations et de la fiscalité qui sont allées à l'encontre d'une utilisation efficiente du capital et de la main-d'œuvre.

Pour remédier à ces problèmes, le gouvernement actuel a mis en place une nouvelle stratégie économique qui diffère de celle de son prédécesseur à deux égards : elle définit un cadre d'action cohérent pour le moyen terme et fait du renforcement des mécanismes du marché un objectif-clé de la politique économique. Dans son *Rapport économique annuel* de janvier 1983, le gouvernement analyse les maux dont souffre l'économie allemande : la reprise économique de la fin des années 70 a « occulté les faiblesses de plus en plus marquées des structures de l'économie », devenues plus manifestes après le second choc pétrolier ; l'une des principales raisons de cette évolution aurait été l'« expansion considérable de l'activité du secteur public » qui a « de plus en plus entravé le développement de l'initiative privée, condition d'une croissance plus soutenue et d'un plus haut niveau d'emploi ». Cette analyse a conduit à une stratégie en trois volets, visant à réduire le besoin de financement du secteur public, à diminuer la taille de ce secteur afin de libérer des ressources pour le secteur privé, partant stimuler la croissance, et enfin, à limiter des interventions des pouvoirs publics tout en les rendant plus efficaces.

Ces objectifs ont pris la forme de cinq propositions spécifiques :

- freiner l'alourdissement de la charge fiscale et, à moyen terme, diminuer celle-ci
- réduire et supprimer progressivement subventions et avantages fiscaux
- réexaminer les réglementations qui font obstacle à un accroissement de l'offre de capital-risque
- transférer à l'industrie privée la responsabilité de certaines activités relevant d'organismes gouvernementaux
- supprimer les réglementations qui font obstacle à la flexibilité du marché du travail.

Écartant l'éventualité d'une réforme fiscale majeure au cours de son mandat, le gouvernement a choisi d'agir par phases. Des mesures ont été prises pour faire légèrement baisser, en 1986, le barème de l'impôt sur le revenu des personnes physiques (ce qui ne fera que corriger l'effet cumulé de l'alourdissement automatique de l'impôt depuis 1982), modifier le régime fiscal des logements occupés par leur propriétaire, augmenter les allocations familiales et améliorer l'accès des petites et moyennes entreprises au capital-risque. La deuxième phase, plus importante, sera mise en œuvre en 1987-88 après les prochaines élections générales. Au cours de ces dernières années, certaines mesures ont également été prises pour renforcer les incitations et supprimer les distorsions d'origine fiscale dans le domaine de l'investissement en capital fixe. Les déductions admises au titre de l'amortissement ont par exemple été augmentées. Étant donné le caractère non progressif du barème de l'impôt sur le revenu des sociétés, la part des impôts sur les bénéfices dans le total des impôts directs a fortement diminué au cours des vingt dernières années. Ce qui ne signifie pas que les impôts sur

les sociétés soient faibles par rapport à ceux des autres pays : avec 63 % (56 % au titre de l'impôt sur les sociétés, le reste pour la taxe professionnelle), le taux d'imposition des bénéfices en Allemagne est parmi les plus élevés de la zone OCDE. En conséquence, le climat fiscal de l'investissement reste moins favorable que dans beaucoup d'autres pays.

Il apparaît urgent de mettre en œuvre une réforme fiscale plus ambitieuse, comprenant les entreprises, afin de supprimer les distorsions et de créer des conditions plus favorables à l'investissement et à la croissance. Une réduction des aides de l'État pourraient libérer certains moyens permettant de diminuer le poids des prélèvements obligatoires. Selon une estimation, les subventions, les transferts en capital et les dégrèvements fiscaux, auraient représenté au total 6½ % du PNB en 1981, et, contrairement aux intentions du gouvernement, les subventions ont, depuis lors, progressé à un rythme accéléré. Les aides financières accordées à des secteurs comme l'agriculture, l'industrie minière, l'industrie aéronautique, la construction navale et les chemins de fer ont continué comme auparavant, tandis que les dégrèvements fiscaux ont fortement augmenté.

Le gouvernement s'est montré plus résolu à s'attaquer aux réglementations et aux autres formes d'intervention directe de l'État dans l'économie, qui constituent, selon lui, une source de distorsions et de rigidités sur les marchés des produits, des capitaux et du travail. Bien que, dans l'ensemble, la réglementation ne semble pas plus étendue ni plus pesante en Allemagne que dans la plupart des autres pays de l'OCDE, le gouvernement considère comme une de ses tâches permanentes et comme une condition essentielle au dynamisme des entreprises de l'alléger. Il a chargé une commission indépendante de l'aider à examiner la réglementation et la législation en vigueur et 144 projets de simplification ont été élaborés. Ils couvrent un large éventail d'activités économiques et prévoient notamment la suppression, le raccourcissement ou l'espacement des enquêtes statistiques, la réduction des contrôles de qualité et de sécurité effectués par les organismes publics et la diminution du nombre de produits dont l'importation est soumise à autorisation. Le premier rapport de la commission donne à penser que ces mesures ont considérablement réduit le coût de la bureaucratie dans l'ensemble de l'industrie.

Les autorités se sont également intéressées à la dérégulation des secteurs soumis à un monopole d'État ou assujettis à un système de licences. Les transporteurs routiers, par exemple, doivent, pour transporter des marchandises sur plus de 50 km, posséder une licence dont le nombre est fixé par le ministère des transports, qui les répartit ensuite entre les Länder. Si les licences délivrées ont considérablement augmenté en nombre depuis trente ans, elles demeurent un atout précieux, et les taux de fret sont certainement plus élevés qu'ils ne le seraient sur un marché concurrentiel.

L'administration des postes et des télécommunications est un autre secteur qui pourrait gagner en efficacité et offrir des services plus dynamiques si le monopole faisait place à un système plus concurrentiel. Les services postaux sont jugés insuffisamment efficaces et les

tarifs téléphoniques et télégraphiques sont très élevés (au moins par rapport aux tarifs américains). Le gouvernement fédéral a récemment demandé un rapport — qui cependant ne sera prêt que dans deux ans — sur les moyens de démanteler le monopole de l'administration des postes dans le domaine des communications intérieures.

Dans le même esprit, le gouvernement a l'intention de privatiser certaines entreprises publiques et certains services assurés par l'État. Il estime en effet, que dans bien des cas, le secteur privé serait un meilleur gestionnaire sans compter que la vente des actifs se traduirait par des recettes supplémentaires au moment de l'opération et que les activités non rentables cesseraient de peser sur le contribuable ou les finances publiques. Jusqu'ici, l'État n'a cependant cédé qu'une partie des actions qu'il détient dans le grand conglomérat VEBA AG, conservant 30 % de ses parts. Il envisage maintenant de se dessaisir de tout ou partie de ses actions dans 13 autres entreprises, y compris Volkswagen, même si, pour l'instant, il conservera, le cas échéant, une participation majoritaire. Il ne fait pas de doute que la privatisation peut être menée plus loin, en particulier au niveau du Land et de la commune et, à cet effet, le gouvernement fédéral a élaboré un programme qui sera soumis à la Commission des ministres de l'économie des Länder.

Les rigidités du marché du travail sont un autre sujet de préoccupation pour le gouvernement. Le niveau du chômage s'est accru pour un taux donné d'utilisation des capacités de production, en partie parce que la rigidité des salaires réels a abouti à un décalage entre l'accroissement de la productivité et la hausse des coûts de main-d'œuvre réels. Sans intervenir directement, le gouvernement espère pouvoir introduire plus de flexibilité dans les négociations salariales, notamment grâce aux nouvelles dispositions qu'il a prises pour permettre aux salariés de devenir plus facilement actionnaires de leur entreprise.

\* \* \*

La reprise dure maintenant depuis deux ans, le taux moyen de croissance du PNB réel s'établissant à près de 3 % en 1983 et en 1984. L'inflation est à son niveau le plus bas depuis les années 60, la balance extérieure courante reste excédentaire, le déficit du secteur public a continué de diminuer et les bénéfices des entreprises se sont sensiblement améliorés. Le chômage a néanmoins poursuivi son augmentation jusqu'à la mi-1983, pour se stabiliser ensuite à un peu plus de 8 % de la population active, niveau très élevé par rapport au passé. La lutte contre le chômage reste donc la tâche prioritaire de la politique économique. Que l'expansion économique paraisse devoir se poursuivre ne doit pas inciter à un relâchement des efforts dans la mesure où l'accroissement de la production pourrait ne pas être suffisant pour faire reculer sensiblement le chômage et parce que la capacité de production n'est pas suffisante pour, le cas échéant, l'absorber. De nouveaux progrès doivent être faits dans l'amélioration des conditions de l'offre, dont un allègement de la fiscalité, si l'on veut obtenir une croissance plus forte et une amélioration durable de la situation sur le marché du travail. ■

## L'IRLANDE



Partie de la zone franche de l'aéroport de Shannon, symbole de la politique d'industrialisation qui cherchait principalement à attirer des entreprises étrangères.

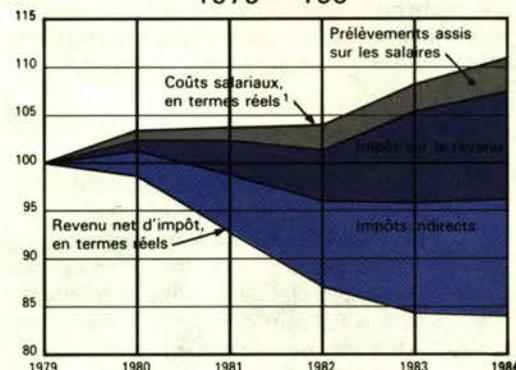
**D**e graves déséquilibres sont apparus dans l'économie irlandaise au cours des dix dernières années. A cause de l'ampleur et de la persistance du déficit budgétaire, l'endettement national atteint aujourd'hui 128 % du PNB, niveau record de la zone OCDE. Le gouvernement ne s'attend pas à une stabilisation du ratio dette/PNB avant 1987. Les importants déficits que connaît depuis plus d'une décennie la balance des opérations courantes ont été financés principalement par des emprunts officiels à l'étranger. D'où l'augmentation de la dette publique extérieure, qui atteint actuellement près de 70 % du PNB. En outre, le taux de chômage — plus de 17 % en décembre 1984 — est l'un des plus élevés de la zone OCDE. Enfin, les salaires et les prix ayant augmenté plus rapidement en Irlande que chez ses partenaires commerciaux au cours des cinq dernières années, la compétitivité industrielle s'est détériorée. L'inflation a cependant diminué. En 1984, les salaires horaires du secteur industriel ont augmenté de 11 % et les prix à la consommation de 8,5 %.

Les responsables de la politique économique se sont trouvés aux prises, ces derniers temps, avec un certain nombre de problèmes épineux. Bien que la progression des traitements de la fonction publique ait été contenue, le gouvernement, dans son effort pour endiguer le déficit du secteur public, a plus eu recours à des relèvements des impôts qu'à une compression des dépenses publiques courantes. La charge fiscale s'en est trouvée considérablement alourdie. Ainsi, si les salaires ont augmenté de 11 % entre 1979 et 1984, les revenus après impôts ont diminué de 16 %. Un très important « écart fiscal » s'est donc formé (graphique). En outre, le niveau d'endettement du secteur public est tel que le montant des intérêts à rembourser absorbe actuellement un tiers des recettes fiscales du Trésor. C'est ainsi qu'à lui seul, le paiement des intérêts de la dette publique extérieure ampute le revenu national de plus de 6 %.

Dans le même temps, la politique d'industrialisation du pays, qui cherchait principalement à attirer des entreprises étrangères, s'est révélée moins efficace que prévu tant en matière de création d'emplois que de mise en place en amont d'une large infrastructure industrielle. Un problème majeur à cet égard a été l'apparition d'une économie à « deux vitesses », dans laquelle les industries locales traditionnelles enregistrent des résultats médiocres, alors que les industries de pointe sous contrôle étranger accroissent leurs rendements et développent leurs exportations. Les prix relatifs des facteurs de production ont été faussés au détriment de la main-d'œuvre — la ressource la plus abondante. Les filiales étrangères remettent régulièrement plus de la moitié de leurs revenus à leur société-mère et le flux des profits ainsi rapatriés est passé de 258 millions de livres irlandaises en 1980 à 940 millions en 1984 (soit 6,5 % du PNB). De plus, peu de liens se sont tissés entre les industries locales et les entreprises étrangères de pointe car ces dernières importent près de 75 % des matières premières et des biens intermédiaires qu'elles consomment. Une conséquence particulièrement frappante de cette situation : alors que l'emploi industriel baissait et que le PNB réel n'augmentait que de 2 % de 1980 à 1984, la production industrielle progressait de 24,6 % et les exportations de 32,8 % au cours de la même période.

Pour faire face à ces problèmes, les autorités irlandaises ont pris d'importantes mesures à moyen terme dans le cadre des politiques industrielles et budgétaires. Le gouvernement a exposé, dans son livre blanc de 1984, les détails des nouvelles orientations de sa politique industrielle. Dorénavant, les actions prioritaires viseront notamment à concentrer les aides publiques sur les entreprises irlandaises exportatrices et à privilégier l'acquisition de technologie et le développement des exportations, plutôt que les investissements fixes. Ces décisions vont dans la bonne direction, et il est à espérer que l'aide à l'industrie se révélera plus

### L'« ÉCART FISCAL » 1979 = 100



1. Salaires bruts plus prélèvements assis sur les salaires.  
Source : Étude économique de l'Irlande, OCDE 1985.

efficace que par le passé et entraînera une augmentation de l'emploi. La façon dont sera conduite la nouvelle politique industrielle sera particulièrement importante ainsi que la mise en œuvre rapide des mesures concrètes qu'appelle la réorientation. Quoi qu'il en soit, cette politique ne pourra réussir sans une amélioration globale de la compétitivité et de l'efficacité de l'économie.

Les objectifs budgétaires du gouvernement ont été présentés en octobre 1984 dans un plan à moyen terme, intitulé « Building on Reality », qui vise à réduire à la fois le déficit du secteur public et le déficit extérieur. Il stipule que la part du PNB absorbée par les prélèvements fiscaux et les charges sociales ne dépassera pas le niveau atteint en 1984, c'est-à-dire environ 43 % (contre 32 % en 1979). Le gouvernement s'emploiera, comme par le passé, à maintenir la valeur réelle des transferts intérieurs à caractère permanent et à aligner les allocations temporaires de chômage et d'incapacité sur la progression globale des rémunérations nettes.

Ces nouveaux objectifs budgétaires impliquent que l'assainissement budgétaire se fera à un rythme nettement plus lent que celui envisagé antérieurement. Alors que l'objectif initial était d'éliminer d'ici à 1987 le déficit budgétaire courant, il est maintenant simplement prévu de le ramener à 5 % du PNB. Ce redressement budgétaire interviendra pour l'essentiel dans la seconde moitié de la période. Bien que le déficit budgétaire courant ait été ramené à 7,2 % en 1984, contre 8,2 en 1983, il devra de nouveau atteindre 7,9 % cette année en raison de l'accroissement considérable des intérêts de la dette publique, tant en 1984 qu'en 1985. En tenant compte des investissements, le besoin de financement du secteur public sera plus important et représentera probablement 16 % du PNB cette année. L'objectif du plan de redressement est de le réduire à quelque 11 % d'ici à 1987.

La clef de voûte de ce plan est un freinage draconien des investissements publics, essentiellement par le biais d'une réduction des emprunts des entreprises nationalisées. Les autorités s'en tiendront principalement à l'achèvement de certains grands programmes d'investissement dans les secteurs de l'énergie et des télécommunications. Le résultat doit être une baisse, de 1984 à 1987, de l'investissement productif en infrastructure (routes

exclus) de quelque 40 % en termes nominaux. En revanche, les investissements publics dans le secteur des biens d'équipement collectif devraient augmenter d'environ 13 % en termes nominaux, soit une légère diminution en termes réels. Les investissements d'infrastructure routière augmenteront de 27 % aux prix courants, ce qui représente une forte progression même en termes réels.

En ce qui concerne le déficit extérieur courant, le plan de redressement vise à le ramener à 3 % du PNB d'ici à 1987, ce qui implique une amélioration ralentie par rapport à ces trois dernières années. Cet objectif assez modeste signifie non seulement que la dette extérieure venant à échéance devra être refinancée par de nouveaux emprunts, mais aussi qu'il faudra à nouveau emprunter pour financer les déficits courants à venir, de sorte que le déséquilibre de la balance courante s'alimente de lui-même. Le ratio dette/PNB ne diminuera que si la croissance du PNB nominal excède celle de la dette nominale. En 1983 et 1984 déjà, les emprunts extérieurs nets du secteur public n'ont guère permis de financer plus que les intérêts de la dette existante.

L'analyse de ces objectifs faite par l'OCDE aboutit à la conclusion que l'ajustement nécessaire ne semble guère pouvoir se faire sans une réduction du déficit du budget courant supérieure à celle actuellement retenue. Emprunter pour financer la consommation ne peut être une solution durable surtout si les fonds viennent de l'étranger, étant donné que l'on ne crée pas ainsi les actifs nécessaires pour faire face aux charges financières des intérêts. Les dépenses publiques sont manifestement excessives en proportion du revenu national étant donné :

- la nécessité de réduire le niveau déjà élevé de la fiscalité
- l'importance de la dette publique cumulée et l'alourdissement rapide des versements d'intérêts
- la grande part de l'épargne intérieure absorbée par le secteur public, ce qui laisse prévoir que la balance courante demeurera probablement déficitaire à moyen terme.

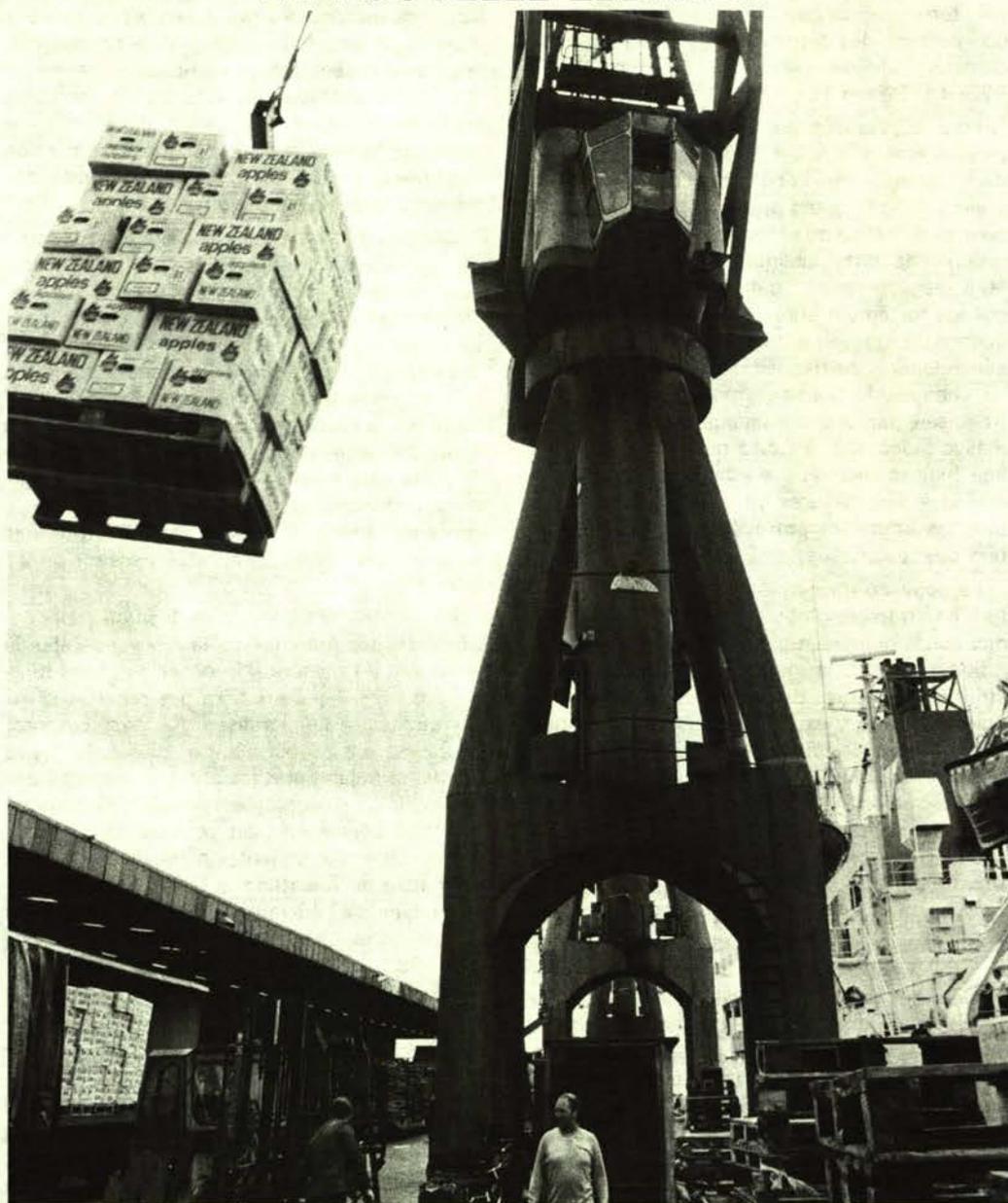
Peut-être sera-t-il inévitable, pour comprimer de façon significative les dépenses, de réduire la valeur réelle des transferts sociaux qui a considérablement progressé entre 1978 et 1981. L'étude de l'OCDE souligne également que l'effort de réduction du déficit budgétaire courant doit s'accompagner de l'application de critères plus sévères pour les nouveaux projets d'investissement du secteur public et d'une plus grande circonspection dans l'octroi de subventions aux organismes publics déficitaires. En somme, plus cet ajustement est repoussé dans le temps, plus la dette s'accroîtra et plus les dépenses publiques autres que les paiements des intérêts devront être réduites.

Un assainissement budgétaire plus rapide que ne le prévoient les objectifs actuels freinerait, du moins à court terme, l'activité économique et aurait des incidences négatives sur l'emploi. Pour donner du travail à une population active en expansion rapide, il faudrait améliorer la compétitivité extérieure. Amélioration d'autant plus nécessaire que persiste un large déficit extérieur courant et que demeurent médiocres les bénéfices des entreprises irlandaises. La forte baisse des salaires après impôts

– 16 % depuis 1979 – provient essentiellement de l'alourdissement de la pression fiscale (« l'écart fiscal » du graphique). Résultat : le transfert de revenu s'est opéré au profit du secteur public et non des entreprises. Il n'y a pas eu de baisse parallèle du coût de la main-d'œuvre ni d'amélioration correspon-

dante de la compétitivité. Il est nécessaire que les prix et les coûts, exprimés dans une monnaie commune, progressent moins vite en Irlande que dans les pays concurrents. Sans une modération durable des salaires, l'économie irlandaise ne peut que s'acheminer vers une situation intenable. ■

## LA NOUVELLE-ZÉLANDE



*Le nouveau gouvernement prévoit d'abolir progressivement les restrictions aux échanges et de supprimer les aides à l'agriculture.*

**L**a Nouvelle-Zélande a perdu du terrain économique par rapport aux autres pays depuis la guerre. L'un des trois ou quatre pays les plus riches du monde au début des années 50, elle se retrouve, à la fin des années 70, à peu près au vingtième rang. Au cours des années 50 et 60, la croissance du PIB en volume avait atteint en moyenne le taux respectable de 4 % par an mais, après le premier choc pétrolier, les résultats économiques se sont nettement dégradés. De 1975 à 1982, la croissance a été pratiquement nulle alors que le taux d'inflation se situait en moyenne à 15 % par an. La Nouvelle-Zélande était aussi restée une économie de plein emploi jusqu'en 1978, mais le taux de chômage, qui était de 1 % cette année-là, a progressivement augmenté pour culminer, en 1983, à plus de

5 %, taux cependant plus faible que dans beaucoup de pays de l'OCDE. La situation budgétaire s'est également détériorée, le déficit atteignant en 1982 7 % du PIB, tandis que la dette extérieure s'alourdissait rapidement par suite de l'accumulation d'importants déficits de la balance courante.

Confronté à des difficultés sur tous les fronts au début des années 80, le gouvernement a axé sa politique économique sur la lutte contre l'inflation, dans l'espoir que la solution de ce problème conduirait à une amélioration de l'ensemble de l'économie. Les salaires et les prix ont été bloqués de juin 1982 à la mi-1984, avec pour résultat une diminution du rythme annuel de la hausse des prix : 17 % au milieu de 1982, 5 % à partir du deuxième semestre 1983. Parallèlement, la croissance s'est

redressée, atteignant en moyenne 4 % en 1983 et en 1984, les exportations réagissant positivement à des conditions extérieures favorables. Cependant, certains déséquilibres fondamentaux se sont amplifiés, en particulier le déficit du secteur public, qui a atteint 9 % du PIB pour l'exercice 1983-84. De même, l'endettement public total a fortement augmenté — de 49 % du PIB en mars 1982 à 63½ % deux ans plus tard — tandis que le service de la dette, en pourcentage des dépenses nettes des administrations publiques, passait de 10,8 % en 1981-82 à 14,3 % en 1983-84.

Lors de l'entrée en fonctions du nouveau gouvernement en juillet 1984, les déséquilibres déjà anciens de l'économie néo-zélandaise étaient donc toujours présents. Outre l'élargissement du déficit du secteur public et l'augmentation de la dette publique, la balance courante était régulièrement déficitaire, le taux de change fortement surévalué (avec pour conséquence un mouvement de fuite devant le dollar néo-zélandais qui risquait d'épuiser les réserves de change), la politique monétaire laxiste se traduisait par une croissance excessive de la masse monétaire, à cause du refus d'accepter une hausse des taux d'intérêt, et le recours massif à des mesures interventionnistes dans tous les domaines entravait la bonne affectation des ressources.

Le nouveau gouvernement a décidé d'adopter une stratégie globale prévoyant non seulement une politique monétaire et budgétaire plus rationnelle et une gestion économique plus stricte, mais aussi des mesures de libéralisation, comme par exemple la déréglementation des marchés de capitaux, l'abolition progressive de restrictions aux échanges et la suppression des aides à l'agriculture. Les orientations les plus importantes appliquées jusqu'à présent peuvent être groupées en quatre catégories.

- **Politique monétaire.** La réglementation des taux d'intérêt, l'encadrement du crédit et les coefficients de réserves obligatoires ont été intégralement supprimés. De nouvelles méthodes de contrôle de la liquidité ont été adoptées, notamment le recours significatif aux opérations d'*open market* par la Banque de réserve et le remplacement de l'ancien système des ventes à guichet ouvert par celui des adjudications pour l'émission des bons du Trésor.

- **Taux de change.** L'assouplissement progressif du contrôle des changes a libéré à la fois les entrées et les sorties de capitaux et donné aux résidents néo-zélandais la possibilité presque illimitée d'emprunter et d'investir à l'étranger. En outre, le gouvernement a décidé, en février 1985, de laisser flotter le taux de change.

- **Politique budgétaire.** Un programme de réductions budgétaires a été engagé prévoyant de ramener le déficit à 3 % du PIB en 1985-86. Une réforme fiscale vise à élargir l'assiette des impôts indirects et à réduire les taux marginaux de l'impôt sur le revenu des personnes physiques.

- **Politique structurelle.** Elle comprend une déréglementation des marchés de capitaux, la suppression par étapes des trois grands programmes d'incitation à l'exportation et l'abolition des formules de crédit à l'exportation, ainsi qu'une réduction des limitations des importations et un nouveau programme d'adjudication

de licences d'importation. Une réforme des procédures de fixation des salaires est également envisagée, quoique encore peu avancée.

Différentes mesures macro-économiques ont été adoptées dans la ligne de ces nouveaux objectifs monétaires et budgétaires et de l'engagement pris par le gouvernement d'exposer tous les secteurs de l'économie au libre jeu des forces du marché. Au lieu de tenter, comme par le passé, d'amortir l'ajustement de l'économie, le gouvernement actuel s'emploie à mettre en œuvre des politiques structurelles à caractère micro-économique, qui visent directement à améliorer la sensibilité de l'économie à l'action sur l'offre, par là, à accroître l'efficacité des mesures macro-économiques.

Sur le plan du commerce extérieur, l'industrie et l'agriculture néo-zélandaises ont été protégées par des barrières tarifaires qui sont probablement les plus élevées de la zone OCDE et par un vaste système de limitations quantitatives des importations de produits manufacturés. En même temps, les exportateurs ont bénéficié de toute une série de programmes d'incitation. Au cours des vingt dernières années, la Nouvelle-Zélande est devenue de plus en plus dépendante du commerce extérieur, la part de la demande intérieure totale satisfaite par des biens et des services importés passant de 23 à 31½ %.

Les exportations agricoles, bien que concentrées sur des marchés où la Nouvelle-Zélande n'est pas en mesure d'imposer ses prix, fournissent près des deux tiers des recettes d'exportation de marchandises du pays. Les producteurs ont bénéficié de plusieurs types d'aide, le plus important étant le système des prix minimums supplémentaires (SMP), instauré en 1978, qui garantissait, pour les deux années à venir, les prix agricoles à un niveau devant permettre de maintenir le revenu des producteurs. L'aide à l'élevage s'est montée au total à 839 millions de dollars pendant l'exercice 1983-84, soit à 23 % de la valeur de la production. Les versements au titre du SMP ont été abolis en 1985 et la suppression ou la réduction d'autres subventions aux consommations intermédiaires est en cours.

L'industrie manufacturière s'est développée à l'abri des barrières protectionnistes et a tiré parti des marchés d'exportation en pleine expansion en Australie et au Japon. Il y a peu de temps encore, les contingents d'importations n'étaient élargis que pour les produits non fabriqués en Nouvelle-Zélande. La libéralisation doit maintenant s'accélérer avec, dans un premier temps, un relèvement des contingents et, sur les cinq ou six prochaines années, leur remplacement progressif par des droits de douane.

Dans le cadre de l'engagement pris de réduire la réglementation des activités économiques, le gouvernement a commencé à adopter, en juillet 1984, une série de mesures visant à libéraliser progressivement le système financier. Diverses mesures de contrôle direct ont été levées et les autorités se sont tournées vers un système de régulation par incitation, reposant sur une politique de taux d'intérêt plus souple. Dès les années 70, différentes dispositions avaient été prises pour éliminer les distorsions et améliorer l'efficacité concurrentielle du secteur. La limitation des taux d'intérêt a été

supprimée en 1976, lorsque le gouvernement s'est rendu compte qu'il fallait relever les taux pour assurer le placement des titres de la dette publique. Mais la hausse des taux d'intérêt ne pouvait dépasser un certain niveau, et les autorités ont continué de manipuler les coefficients de réserves obligatoires des institutions financières. La limitation directe des taux d'intérêt débiteurs a été de nouveau instituée en 1981 et, en 1982, lors du blocage des salaires et des prix, le dispositif de réglementation était analogue à ce qu'il avait été au début des années 60.

Dès son entrée en fonctions, le nouveau gouvernement a examiné tous les contrôles directs, du double point de vue de l'équité et de l'efficacité. La plupart des contrôles sur les taux d'intérêt ont été supprimés immédiatement (en juillet 1984) et l'ensemble du système de réserves obligatoires et de coefficients minimums en février 1985. Ces mesures, ainsi que l'adoption d'un système d'adjudication pour le placement des titres de la dette publique, le rôle plus actif joué sur le marché par la banque de réserve et la suppression des restrictions imposées aux intérêts versés sur les comptes de dépôt, ont créé un environnement financier entièrement nouveau. Les autorités exercent désormais essentiellement leur contrôle en permettant au coût des ressources de varier, tandis que la suppression du contrôle des changes leur permet de maîtriser les agrégats monétaires sans avoir à craindre que des entrées ou des sorties de capitaux ne perturbent son action (étant donné que ces mouvements de capitaux influent désormais uniquement sur le taux de change).

La libéralisation des marchés devrait rendre l'économie plus adaptable et plus efficace, partant l'ajustement moins douloureux. Étant donné que la Nouvelle-Zélande demeure encore l'un des pays les plus protégés de la zone OCDE, les récentes mesures prises pour accélérer la libération des échanges sont les bienvenues, notamment parce qu'elles se sont accompagnées de l'adoption d'un taux de change plus réaliste et de l'instauration d'un régime de taux de change flottant. Le démantèlement progressif des dispositifs de contrôle des importations doit éliminer une distorsion majeure et conduire à une utilisation plus efficace des ressources. L'économie pourra en tirer profit d'autant plus rapidement que les contrôles qui restent disparaîtront. Toutefois, la persistance de rigidités sur le marché du travail, où l'action réformatrice a été le moins marquée et où les problèmes risquent de s'avérer particulièrement difficiles à résoudre, compliquera la tâche des responsables de la politique économique.

Des progrès saisissants ont été accomplis depuis un an vers la suppression des distorsions, une flexibilité accrue et une concurrence plus forte dans le cadre d'une politique monétaire et budgétaire à moyen terme visant à réduire l'inflation. Le gouvernement ne doit cependant pas relâcher la discipline qu'il s'est imposée en matière de dépenses et il doit mener à bien son programme de réduction du déficit budgétaire. Même si, au départ, l'ajustement risque d'être pénible, la politique économique suivie semble bénéficier d'un large soutien. Il importe, pour la crédibilité et le succès de cette politique, de résister aux pressions qui s'exercent dans le sens d'un retour à la protection.

## TOURISME

La demande touristique internationale dans les pays de l'OCDE a connu un certain flottement depuis le début de la décennie. Fin 1983, certains signes permettaient d'envisager une reprise l'année suivante et l'ensemble des indicateurs montrent maintenant que ce redémarrage s'est en fait concrétisé. Si tous les pays n'en ont pas bénéficié, un grand nombre d'entre eux ont pu compenser les pertes enregistrées en 1983 sans toutefois atteindre les rythmes de progression qu'ils avaient connus au cours des années 70.

Globalement, les principales tendances enregistrées jusqu'ici pour 1984 sont les suivantes :

- arrivées aux frontières : + 3 % (contre 0 % en 1983)
- nuitées dans les moyens d'hébergement : + 4 % (contre + 1 %)
- recettes en termes réels : + 6,5 % (contre + 2 %)
- recettes et dépenses en dollars courants : + 2 % et + 1 % respectivement, chaque poste atteignant 70 milliards de dollars.

La progression des flux touristiques vers les pays de la zone du Pacifique s'est poursuivie et la situation de l'ensemble des pays

Membres méditerranéens s'est sensiblement améliorée. L'utilisation de la para-hôtellerie (camping et caravaning, notamment) par les touristes étrangers s'est contractée dans la majorité des pays pour lesquels on dispose de données. Le nombre de touristes américains a augmenté dans tous les pays Membres tandis que les touristes français ont repris les déplacements qu'ils avaient limités en 1983.

Quant à la « carte des destinations » (répartition des flux touristiques entre différentes destinations d'une part, demande internationale et nationale de l'autre), elle a été modulée par divers facteurs. Le retard de la reprise économique en Europe par rapport à celle des États-Unis a de nouveau incité les touristes nord-américains à aller à l'étranger et les Européens à voyager dans leur propre pays ou sur le continent européen. De plus, les fluctuations des taux de change ainsi que l'évolution des prix touristiques et des tarifs aériens, en particulier sur le réseau Atlantique-Nord, ont exacerbé la concurrence, déjà forte, entre destinations.

Dans ce contexte, les prestataires et les intermédiaires de services, y compris ceux du transport, ont dû prendre des mesures spéciales pour attirer une clientèle de plus en plus sollicitée. En

### ÉVOLUTION DU TOURISME INTERNATIONAL DANS LA ZONE OCDE variation en % par rapport à l'année précédente

	Arrivées aux frontières <sup>1</sup>		Nuitées dans l'hébergement <sup>2</sup>		Recettes en monnaies nationales		Recettes en termes réels <sup>3</sup>	
	1983	1984	1983	1984	1983	1984	1983	1984
Allemagne	-1,8	n.d.	n.d.	9,9	6,4	11,9	3,4	9,1
Autriche	0,4	0,1	-2,8	-0,8	-0,7	6,6	-3,7	0,9
Belgique <sup>4</sup>	n.d.	n.d.	4,5	n.d.	21,4	10,6	13,5	3,7
Danemark	n.d.	n.d.	3,3	-4,4	9,8	12,0	2,4	5,4
Espagne	-1,8	4,0	3,7	10,9	25,7	26,0	11,9	13,2
Finlande	n.d.	n.d.	1,8	2,5	-0,8	6,2	-9,0	-0,8
France	1,6	n.d.	4,2	7,8	19,7	20,6	9,2	12,4
Grèce	-5,1	15,6	-7,6	17,2	1,9	42,2	-14,1	20,9
Irlande	0,1	1,0	8,6	2,9	9,9	13,3	0,2	4,4
Islande	6,9	9,9	n.d.	n.d.	117,2	59,4	19,7	23,5
Italie	-3,6	5,5	-3,5	-2,1	21,7	10,0	5,8	-0,8
Luxembourg <sup>4</sup>	n.d.	n.d.	9,5	10,0	21,4	10,6	13,5	3,7
Norvège	1,4	n.d.	2,2	7,3	3,9	7,9	-1,2	-0,5
Pays-Bas	n.d.	n.d.	-2,7	n.d.	1,9	16,7	-1,1	13,5
Portugal	17,4	10,9	0,6	5,0	33,4	50,9	6,3	16,7
Royaume-Uni	7,4	9,7	6,3	6,8	15,2	14,2	9,4	8,6
Suède	n.d.	n.d.	18,3	3,9	28,0	8,9	15,9	0,8
Suisse	0,0	3,0	-2,1	-2,8	7,6	12,5	4,8	9,3
Turquie	16,8	30,3	50,2	n.d.	51,3	120,2	17,0	46,5
EUROPE <sup>5</sup>	-0,2	2,9	1,2	4,1	n.d.	n.d.	5,5	7,9
Canada	2,5	7,4	-4,1	n.d.	6,1	15,1	0,3	10,7
États-Unis	n.d.	-4,0	n.d.	n.d.	-7,9	0,2	-11,2	-2,9
AMÉRIQUE DU NORD <sup>5</sup>	2,5	7,4	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	-9,3	-0,5
Australie <sup>1</sup>	-1,1	7,6	n.d.	n.d.	9,3	18,0	-0,3	10,6
Japon	9,8	7,2	n.d.	n.d.	3,7	17,9	2,0	15,5
Nouvelle-Zélande	7,2	12,7	n.d.	n.d.	17,9	54,4	8,5	45,2
AUSTRALASIE-JAPON <sup>5</sup>	6,1	8,0	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	1,5	16,4
OCDE <sup>5</sup>	0,0	3,2	1,2	4,1	n.d.	n.d.	2,2	6,5
Yougoslavie	4,6	5,3	-0,6	19,6	67,0	123,3	18,9	45,7

1. Arrivées des touristes ou des visiteurs ; estimations pour l'Australie.

2. Nuitées dans l'ensemble des moyens d'hébergement, sauf pour la Finlande, la France (Ile-de-France) et la Norvège, où les variations concernent l'hôtellerie.

3. Une fois éliminées les incidences de l'inflation dans chaque pays ; pour les totaux par région et pour l'OCDE, les recettes sont pondérées en fonction de la part de chaque pays dans le total exprimé en dollars.

4. Les variations des volumes des recettes s'appliquent à la Belgique et au Luxembourg.

5. Tendances générales pour l'ensemble des pays disposant de données pour la période de 1982 à 1984.

même temps, les organismes officiels chargés de promouvoir le tourisme dans leur pays ont rationalisé leurs moyens de commercialisation et certaines autorités gouvernementales ont revu la capacité d'accueil nationale.

Source : Politique du tourisme et tourisme international dans les pays Membres de l'OCDE, OCDE, Paris, 1985.

## ACIER

- La demande mondiale d'acier, qui avait enregistré une reprise de 8 % en 1984, ne progressera que peu en 1985.
- Dans la zone OCDE, la tendance à la baisse de la consommation, depuis 1973, devrait se confirmer de nouveau en 1985.
- Les exportations nettes d'acier de la zone OCDE ont diminué en 1984, mais pourraient remonter en 1985. Aux États-Unis, les importations ont présenté une brusque hausse de 53 % en 1984 ; elles diminueront probablement d'environ 17 % cette année.
- La production d'acier brut de la zone OCDE était, en 1984, de plus de 9 % supérieure à celle de l'année précédente, mais encore de 20 % inférieure à son niveau de 1974. On s'attend à un léger recul en 1985.
- La capacité de production totale d'acier brut de la zone OCDE devrait être, en 1985, inférieure de près de 56 millions de tonnes, soit 10 %, au maximum atteint en 1980. Cette baisse sera due principalement aux réductions importantes de la capacité maximale de production de certains pays – de 17 % pour la CEE et les États-Unis et de plus de 20 % pour la Suède et l'Australie. Néanmoins, le taux moyen d'utilisation des capacités dans l'industrie sidérurgique des pays de l'OCDE sera probablement encore, en 1985, de 70 % seulement.
- La réduction des effectifs dans l'industrie sidérurgique des pays de l'OCDE a été très inférieure, en 1984, à celle de l'année précédente, mais elle a cependant touché quelque 55 000 emplois (4 %). Depuis 1974, le nombre des travailleurs a diminué d'environ 720 000 personnes, soit de 37 %.

Source : Le marché de l'acier en 1984 et les perspectives pour 1985, OCDE, Paris, 1985.

## TRANSPORTS MARITIMES

La reprise économique a entraîné une progression globale de 6 % du trafic maritime en 1984. Les échanges mondiaux par voie de mer de marchandises solides en vrac – minerais de fer, charbon, céréales, bauxite, phosphates naturels – ont augmenté de 10 % tandis que les expéditions de pétrole brut ne se sont accrues que de façon marginale. L'essor de la demande de tonnage pour les transports en vrac a joué un rôle important dans la réduction du nombre de navires tenus en réserve, mais n'a guère permis de revaloriser les taux de fret.

Les lignes régulières ont été les principaux bénéficiaires de la progression du trafic maritime mais, aux dires des exploitants de navires, la reprise a été pour le moins fragile. En outre, l'ouverture des services « tour de monde » et la mise en place de nouveaux tonnages conteneurisés laissent augurer une nouvelle période de surcapacité (qui pourrait atteindre 40 % début 1986).

Le redressement du commerce mondial n'a pas été suffisamment vigoureux pour empêcher la persistance d'importants excédents de tonnage dans presque tous les secteurs et, même si elle se poursuit en 1985, l'expansion économique ne permettra pas de supprimer le déséquilibre entre l'offre et la demande ni d'enrayer la dégradation continue de la rentabilité des entreprises.

Le tonnage de la flotte mondiale s'est contracté d'environ 1 % en 1984, en particulier du fait de la réduction régulière du nombre de pétroliers. L'excédent est encore important dans la catégorie des navires-citernes de très gros tonnage (160 000 tps ou plus) et la progression des commandes d'unités de petite taille obscurcit encore l'avenir de ce secteur.

La concurrence exercée par les flottes des pays à commerce d'État, ainsi que l'intervention croissante dans les échanges des

pouvoirs publics de certains pays en développement, ont eu pour effet de freiner la reprise dans l'industrie du transport maritime.

La part des pays de l'OCDE dans le tonnage mondial est à l'heure actuelle de 45 %, contre 52 % il y a cinq ans. Les gains les plus spectaculaires ont été enregistrés par les flottes de libre immatriculation du Panama, de Chypre et des Bahamas, ainsi que par celles de certains pays en développement, notamment en Extrême-Orient. La situation de l'emploi dans les flottes des pays Membres de l'OCDE a continué à se dégrader.

Source : Les transports maritimes en 1984, OCDE, Paris, 1985.

## FISCALITÉ

La pression fiscale globale se mesure généralement par le rapport des recettes fiscales totales au PIB. Les estimations provisoires pour 1984 montrent que le niveau de la fiscalité est monté dans 9 des 15 pays pour lesquels on dispose de données et qu'il a baissé dans les 6 autres.

En 1983 – dernière année pour laquelle on dispose de données définitives –, la pression fiscale globale était, comme depuis 1973, la plus forte en Suède, aux Pays-Bas, en Norvège, au Danemark et en Belgique, et la plus faible en Australie, aux États-Unis, au Japon, en Espagne et en Turquie. Tous les pays du tableau, sauf l'Allemagne, la Finlande et la Turquie, ont atteint leur plus haut niveau au cours des années 80.

L'Australie, le Danemark, la Nouvelle-Zélande et la Turquie tiraient, en 1983, plus de 50 % de leurs recettes fiscales de l'impôt sur le revenu, alors que les taxes de consommation constituaient la principale source en Autriche, en Grèce, en Irlande et au Portugal, et les cotisations de sécurité sociale en France, en Allemagne, aux Pays-Bas et en Espagne.

### RECETTES FISCALES TOTALES EN % DU PIB AUX PRIX DU MARCHÉ<sup>1</sup>

	1980	1981	1982	1983	1984*
Suède	49,4	51,1	49,9	50,5	50,6
Pays-Bas	45,8	45,2	45,5	47,3	45,4
Norvège	47,1	48,6	47,7	46,6	46,3
Danemark	45,5	45,3	44,2	46,2	47,3
Belgique	43,9	44,2	45,6	45,4	n.d.
France	42,5	42,8	43,8	44,6	45,4
Luxembourg	36,3	34,1	37,7	42,5	40,8
Autriche	41,2	42,5	41,1	41,0	42,0
Italie	33,2	34,5	37,5	40,6	n.d.
Irlande	34,7	36,2	37,8	39,2	40,1
Royaume-Uni	35,4	36,5	39,2	37,8	38,6
Allemagne	37,9	37,4	37,4	37,4	37,3
Finlande	34,2	35,8	35,4	35,2	37,1
Canada	32,0	34,0	33,8	33,0	34,8
Portugal	29,2	30,9	30,9	32,9	31,2
Grèce	28,6	29,2	32,1	32,9	n.d.
Nouvelle-Zélande	30,9	32,1	33,5	32,5	n.d.
Suisse	30,8	30,6	31,0	31,6	32,2
Australie	30,3	31,1	31,0	30,0	n.d.
États-Unis	30,4	30,8	30,6	29,0	n.d.
Japon	25,9	26,8	27,2	27,7	n.d.
Espagne	24,1	25,0	25,4	27,2	n.d.
Turquie	19,0	20,4	20,1	18,8	14,4
Moyenne non pondérée :					
Total OCDE	35,1	35,9	36,5	37,0	n.d.

1. Classement d'après les chiffres de 1983.

\* provisoire.

n.d. : non disponible.

Source : Statistiques de recettes publiques des pays Membres de l'OCDE 1965-1984, OCDE, Paris, 1985.

# Communiqué ministériel de l'Agence internationale de l'énergie (AIE)

## La décennie écoulée

Le Conseil de direction de l'Agence internationale de l'énergie (AIE) s'est réuni au niveau des ministres le 9 juillet 1985 à Paris, sous la présidence de G.M.V. van Aardenne, ministre des affaires économiques des Pays-Bas.

Les ministres ont examiné le bilan énergétique de la décennie écoulée, qui s'est caractérisée par deux fortes hausses des prix du pétrole ayant chacune contribué à une grave récession économique. Ils se sont félicités des importants ajustements structurels par lesquels les secteurs énergétiques de l'économie des pays de l'AIE ont réagi aux conséquences de ces hausses, et notamment :

- de la réduction de la quantité d'énergie, et particulièrement de pétrole, nécessaire pour obtenir une unité de PIB, de sorte que la consommation totale d'énergie s'est maintenue au même niveau, pour une croissance économique de 29 %
- des importantes modifications de la répartition des sources d'énergie utilisées, qui ont ramené la part du pétrole de 53 à 42 %
- de l'accroissement de la production énergétique des pays de l'AIE équivalant à plus de 10 millions de barils par jour (mbj) de pétrole.

Ils ont attribué ces changements aux effets de fortes hausses de prix qui ont agi par l'intermédiaire du jeu des forces du marché, mais aussi aux politiques gouvernementales tournées vers la sécurité des approvisionnements énergétiques, les économies d'énergie, une fixation des prix selon les lois du marché, la R-D en matière d'énergie, un commerce international ouvert et, d'une façon générale, vers une augmentation de la production nationale, un accroissement du rendement énergétique et une prise de conscience des problèmes énergétiques par le public. Ils ont reconnu l'importance d'industries énergétiques dynamiques capables de répondre au besoin de mutations structurelles, ainsi que de marchés énergétiques ouverts, souples et transparents. Ils ont également reconnu qu'une coopération énergétique internationale au sein de l'AIE était capitale pour l'obtention de ces résultats.

Ils ont noté les graves pertes économiques provoquées par les récessions qui ont suivi les hausses des prix du pétrole. Ils estiment toutefois que les ajustements structurels opérés dans le secteur énergétique de l'économie ont contribué à la reprise qui est intervenue ensuite et ont eu

pour effet d'empêcher les pertes de PIB et le chômage d'être plus élevés qu'ils ne l'ont été. De nouveaux ajustements structurels dans les secteurs énergétiques seront nécessaires pour soutenir l'activité économique future.

Ils ont noté aussi que la situation actuelle du marché pétrolier se caractérisait par une demande relativement faible, une surcapacité de production considérable (se situant toutefois en grande partie dans la région du Golfe) et une pression à la baisse qui ne cesse de s'exercer sur les prix.

Se tournant vers l'avenir, les ministres ont constaté que d'importants problèmes se posaient à propos de la consommation énergétique et de chaque grande source d'énergie, et ils ont conclu qu'on ne saurait s'attendre, avec réalisme, à voir la situation actuelle du marché pétrolier se prolonger bien avant dans la prochaine décennie et par la suite. L'analyse du Secrétariat indique que, d'ici dix ans (et même plus tôt si l'une quelconque des sources d'énergie de substitution ne répond pas à l'attente ou si les augmentations de rendement énergétique se mettent à fléchir), la demande mondiale de pétrole pourrait atteindre un niveau suffisamment proche de la capacité de production disponible escomptée pour provoquer des pressions à la hausse sur les prix et rétablir l'état de vulnérabilité à des ruptures d'approvisionnements qui existait en 1973/74 et 1979/80.

Si cela se produisait, l'économie mondiale pourrait subir de graves conséquences. C'est pourquoi, malgré les difficultés inhérentes à toute prévision de l'évolution de la situation énergétique du fait de la grande marge d'incertitude qui entoure bon nombre de ses déterminants, les ministres sont convenus qu'il serait imprudent et même dangereux pour les pays de l'AIE de ne pas tenir compte des prévisions de l'Agence, des gouvernements et de l'industrie qui annoncent un resserrement des marchés de l'énergie, et tout particulièrement du pétrole, pour les années 90. Ils ont tout au contraire réaffirmé qu'assurer la disponibilité de sources d'énergie suffisantes et sûres, d'une manière qui complète les efforts visant à encourager la croissance économique, demeurerait dans l'esprit des gouvernements le principal objectif de l'AIE. Aussi ont-ils vigoureusement souligné qu'il importait de réduire les risques pour l'avenir en maintenant les orientations de la politique énergétique déjà bien établies au sein de l'AIE et en continuant de les appliquer avec détermination, en particulier dans les domaines mentionnés ci-dessous.

### **Mutations structurelles dans le cadre du système de marché**

Compte tenu de ces considérations, les ministres sont convenus que l'un des impératifs de la politique énergétique est d'assurer l'existence de marchés souples, ouverts et capables de s'adapter, sur lesquels les différentes sources d'énergie puissent se concurrencer vigoureusement

et voir le niveau de leur demande et celui de leur offre déterminés par le fonctionnement du mécanisme des prix. Un autre impératif est que, puisque les gouvernements sont directement et indirectement intéressés par les activités des secteurs énergétiques, ils doivent aussi mener des politiques qui réalisent leurs objectifs et en même temps complètent un système de marché efficace d'une façon compatible avec les circonstances propres à chaque pays, notamment en adoptant les stratégies générales suivantes :

- politiques de fixation des prix de l'énergie qui permettent aux prix à la consommation de refléter les cours mondiaux (ou, dans les cas où il n'existe pas de marché mondial, de tenir compte des coûts à long terme des approvisionnements énergétiques) et qui contrecarrent aussi peu que possible le jeu des forces du marché (s'agissant en particulier des mesures directes de contrôle ou de subventionnement des prix du gaz naturel, de l'électricité et du charbon)
- actions dans le domaine des ressources énergétiques nationales qui contribuent à accroître la production nationale d'énergie
- régime de taxation, de redevances et d'échanges de nature à permettre d'utiliser l'énergie de façon efficiente et de produire de l'énergie nationale, mais aussi d'importer, d'exporter et de financer l'énergie ainsi que dans les domaines particuliers de la politique énergétique cités ci-dessous.

### **Économies d'énergie**

Les ministres considèrent que le rendement énergétique et les économies d'énergie demeurent un élément particulièrement important de la politique énergétique. Les économies d'énergie ont contribué à accroître l'efficacité économique, la sécurité des approvisionnements énergétiques et la protection de l'environnement dans les pays de l'AIE, mais de nouveaux gains importants demeurent possibles dans tous les secteurs de l'économie. Pour que ces possibilités se matérialisent, le mieux est que les forces du marché et les mesures gouvernementales se complètent d'une façon adaptée aux circonstances propres à chaque pays. Les ministres sont en conséquence convenus que l'application de mesures gouvernementales reste importante si l'on veut continuer à réduire l'intensité énergétique ; selon eux, ces mesures devraient être sélectives, planifiées avec soin, efficaces par rapport à leur coût et leurs résultats évalués périodiquement. L'AIE aide les gouvernements à comprendre quelle est l'efficacité de leurs efforts par rapport à leur coût. Les ministres ont adopté des conclusions relatives aux économies d'énergie (voir p. 36).

### **Raffineries de pétrole et échanges de produits raffinés**

Les ministres ont examiné la situation de l'industrie du raffinage, en tenant compte de facteurs significatifs comme la situation et les perspectives actuelles du marché pétrolier, la nécessité d'assurer la sécurité

des approvisionnements et le bon fonctionnement du marché.

1. Les ministres ont noté que, du fait d'une demande plus faible que prévu, cette industrie a atteint des niveaux de capacité beaucoup plus élevés qu'il n'est maintenant nécessaire, de sorte qu'elle a besoin d'une adaptation. Un processus de restructuration est en cours, mais son état d'avancement diffère considérablement selon les régions et pays de l'AIE. Les ministres sont convenus que ce processus devrait être résolument poursuivi, sans créer d'effets de distorsion sur le marché international.

2. Les ministres ont noté que, ces toutes prochaines années, des quantités croissantes de produits raffinés arriveront sur les marchés internationaux en provenance de raffineries nouvelles qui commencent à produire dans des pays extérieurs à la zone de l'AIE. Ils ont reconnu le souci de valoriser ce type d'exportations manifesté par les pays en développement. Comparées à la consommation mondiale totale, les quantités en cause ne sont pas très importantes, mais elles accentueront naturellement les problèmes de l'industrie du raffinage dans les pays Membres.

3. Les ministres ont été d'avis que les marchés devraient pouvoir absorber ces quantités supplémentaires sans trop se trouver désorganisés, mais seulement si l'incidence de celles-ci ne se concentre pas artificiellement dans une ou plusieurs régions particulières : les pays importateurs comme les pays exportateurs devraient tenir pleinement compte de cette considération.

4. Les ministres sont donc convenus de s'attacher à mettre en œuvre sans retard un principe d'action commun qui permettrait de maintenir ou de créer les conditions nécessaires pour que les marchés des différents pays et régions de l'AIE puissent accueillir des importations de produits raffinés en fonction de l'offre et de la demande déterminées par les forces du marché sans distorsion.

5. Les ministres sont convenus que l'AIE continuera à suivre de près l'évolution de la situation dans ce domaine, de façon à permettre d'évaluer dans quelle mesure un principe d'action commun est effectivement mis en œuvre en temps utile.

### **Électricité, charbon, énergie nucléaire et autres sources d'énergie**

Les ministres ont affirmé que des politiques vigoureuses et efficaces sont nécessaires pour permettre à l'électricité de contribuer comme il convient au développement économique et à la sécurité énergétique des pays Membres, comme le Conseil de direction l'avait déjà décidé le 27 mars 1985. Les ministres ont spécialement noté le rôle que le charbon (ainsi que le lignite et les autres combustibles solides) et l'énergie nucléaire, ainsi que l'énergie hydraulique et les énergies renouvelables, ont à jouer dans la production d'électricité, la part de chacun étant fonction des circonstances nationales.

Le charbon est la plus abondante des ressources énergétiques nationales des pays de l'OCDE. Les ministres ont attaché une importance particulière à la poursuite de l'expansion, dans de bonnes conditions économiques, de la production, de l'utilisation et des échanges de charbon et à la nécessité de remplacer le pétrole dans la production d'électricité et dans l'industrie par le charbon utilisé d'une manière acceptable du point de vue de l'environnement, et sont convenus que c'était actuellement la demande et non l'offre qui constituait le facteur limitatif. Ils ont pris note de la déclaration du président du Conseil consultatif de l'industrie du charbon auprès de l'AIE concernant les efforts faits par cette industrie pour améliorer la commercialisation, soutenir la R-D dans le domaine du charbon, contribuer à résoudre les problèmes d'environnement, accroître les échanges mondiaux de charbon et améliorer l'information des opérateurs du marché, et appelant d'autre part l'attention des gouvernements sur les réglementations relatives à l'environnement, sur la R-D dans le domaine du charbon et sur les restrictions commerciales restantes.

L'énergie nucléaire représente aujourd'hui plus de 15 % de la production d'électricité des pays de l'AIE. Les ministres ont pris note des progrès qu'un certain nombre de pays Membres ont récemment accomplis dans la réalisation de leurs programmes en matière d'énergie nucléaire, et sont conscients du ralentissement des programmes nucléaires d'autres pays Membres. Ils sont convenus que de nouvelles mesures, comme la rationalisation des procédures d'autorisation, la normalisation de la conception des installations et l'adoption de programmes appropriés de gestion des déchets, devraient être prises pour que la contribution potentielle de l'énergie nucléaire se concrétise à l'avenir, d'une manière qui soit compatible avec des prescriptions adéquates de protection de l'environnement et de sûreté et avec un strict respect des politiques actuelles de non-prolifération.

Les ministres ont noté que les énergies renouvelables contribuaient déjà pour une part importante au bilan énergétique d'un certain nombre de pays Membres et que leur rôle pouvait être accru. Ils ont souligné l'importance que revêtent les travaux de recherche et de développement lorsque ceux-ci permettent de réduire les coûts des énergies renouvelables et de concrétiser, dans de bonnes conditions économiques, leur contribution potentielle aux approvisionnements énergétiques à moyen et à long terme.

### **Gaz naturel**

Les ministres ont reconnu que, pour accroître la consommation de gaz naturel, notamment en remplacement du pétrole, il importait de maintenir la compétitivité du gaz sur le marché et de mettre au point des techniques pouvant permettre de nouvelles utilisations du gaz naturel à moyen et à long terme. Ils ont pris note de l'analyse actuelle

du Secrétariat, qui montre que, si on veut que se concrétisent les possibilités d'accroître la substitution du gaz naturel au pétrole, des approvisionnements supplémentaires en gaz, comprenant des importations en provenance de pays non-membres de l'OCDE, seront nécessaires vers le milieu des années 90. Les ministres sont convenus qu'il demeurerait indispensable, pour que cet état de fait ne porte pas préjudice à la sécurité énergétique des pays Membres, d'appliquer tous les aspects des conclusions sur les besoins et la sécurité énergétique adoptées le 8 mai 1983 par les ministres des pays de l'AIE, d'établir une coopération appropriée à propos des questions de sécurité des approvisionnements et de porter une attention permanente à ces questions, notamment dans le cadre des organisations internationales et organismes compétents. Un aboutissement heureux des négociations entre producteurs et consommateurs au sujet de l'exploitation des ressources gazières des pays de l'OCDE faciliterait la mise en œuvre de ces actions. Les ministres ont adopté des conclusions relatives au gaz naturel (voir p. 36).

### **Énergie et environnement**

Les ministres ont réaffirmé qu'à leur avis, les activités de production, de transformation, de transport et de consommation d'énergie doivent et peuvent être menées à bien d'une manière acceptable du point de vue de l'environnement. Ils sont donc convenus de promouvoir activement des politiques énergétiques propices à la réalisation des objectifs en matière d'énergie et d'environnement et de donner tout le poids qui convient aux considérations d'environnement dans la formulation de leurs politiques énergétiques. Ils ont en même temps insisté pour que les considérations énergétiques reçoivent toute l'attention voulue dans la formulation des politiques d'environnement. Les ministres ont en conséquence adopté des conclusions relatives à l'énergie et à l'environnement, portant notamment sur les économies d'énergie, sur l'amélioration des techniques, sur la conciliation des objectifs en matière d'énergie et d'environnement et sur la réalisation de progrès comparables (voir p. 36).

### **Renforcement de la collaboration internationale dans le domaine de la R-D en matière d'énergie**

Les ministres ont reconnu que des efforts plus vigoureux et plus efficaces de R-D en matière d'énergie constituaient l'un des moyens essentiels de parvenir à une sécurité énergétique à long terme. Ils ont fait ressortir qu'il était important de renforcer la collaboration internationale dans le domaine de la R-D en matière d'énergie en vue de favoriser les objectifs communs de sécurité énergétique et de bénéficier des avantages qu'offrent une meilleure efficacité par rapport au coût et un milieu physique salubre. Ils sont con-

venus d'entreprendre de nouvelles actions visant à faciliter la collaboration internationale dans le domaine de la R-D, notamment en matière d'utilisation non polluante du charbon, de techniques de pointe pour l'exploitation des ressources et de mécanismes d'information sur les techniques énergétiques, et de maintenir leur appui aux activités en cours relatives aux combustibles fossiles, aux énergies renouvelables, à la technologie de la fusion et à l'amélioration du rendement énergétique. Ils ont pris note avec satisfaction des déclarations du Japon, des États-Unis et de la Communauté européenne selon lesquelles il a été convenu de poursuivre les démarches nécessaires à la conclusion de l'accord relatif aux trois grands Tokamaks, ainsi que des déclarations des États-Unis et de la Communauté européenne relatives à deux autres accords portant sur l'énergie de fusion. Les ministres sont convenus que des consultations dès les premiers stades de la planification des travaux de R-D rendraient la collaboration plus efficace. Ils ont invité l'AIE à étendre son mécanisme d'examen suivi de l'ampleur et des progrès des travaux de R-D en matière d'énergie menés en collaboration par les pays Membres, tant de façon bilatérale que sous les auspices de l'AIE. Ils ont en conséquence adopté des conclusions relatives à la R-D en matière d'énergie (voir p. 37).

### **État de préparation à des ruptures d'approvisionnements pétroliers**

Du fait des incertitudes qui entourent inévitablement l'évolution future de la demande d'énergie et de la production énergétique nationale, et aussi en raison des indications actuelles qui laissent présager un resserrement des marchés pétroliers à l'avenir, les ministres ont décidé de continuer de donner une haute priorité au mécanisme existant de l'AIE de préparation aux cas d'urgence, prévoyant une répartition du pétrole, une utilisation coordonnée des stocks, dans les meilleurs délais, et d'autres mesures à prendre en cas de ruptures des approvisionnements pétroliers. Ils sont convenus que les stocks devaient être maintenus à un niveau suffisant, même dans la situation actuelle de faiblesse du marché pétrolier. Ils ont adopté des conclusions pour faire en sorte que ce mécanisme reste prêt à fonctionner, solide et efficace (voir p. 37).

### **La dimension mondiale**

Les ministres ont reconnu que les faits nouveaux intervenant dans le domaine énergétique revêtent une importance mondiale, et en particulier que l'adoption, tant par les pays de l'AIE que par ceux qui n'en font pas partie, de saines mesures gouvernementales visant à équilibrer dans l'avenir l'offre et la demande d'énergie contribuerait fortement à améliorer la situation économique mondiale. Aussi ont-ils souligné l'importance que des contacts cons-

tructifs et continus entre les parties intéressées revêtent sur la collecte et l'échange d'informations sur les faits nouveaux dans le domaine énergétique et pour une meilleure connaissance des politiques énergétiques.

## Coopération au sein de l'AIE

Les ministres ont noté avec satisfaction le fait que l'énergie n'a pas été une source de discord politique ou de désordres économiques entre les pays de l'AIE. Ils voient dans l'AIE un cadre essentiel d'étroite coopération et de forte cohésion internationales dans le domaine de l'énergie, un cadre dans lequel les différents pays mettent au point et appliquent leurs politiques énergétiques nationales, en tenant compte de l'intérêt général des Membres de l'Agence et en examinant au sein de l'AIE quelle serait l'incidence, sur les autres pays Membres, des mesures qu'ils se proposent de prendre.

Les ministres se sont déclarés convaincus que tous les points d'accord auxquels ils sont parvenus aujourd'hui contribueront beaucoup à une croissance économique durable et non inflationniste, non seulement dans les pays de l'AIE, mais aussi dans l'ensemble du monde. Cette contribution se manifesterait sous la forme des effets directs des activités nécessaires à la poursuite des mutations structurelles sans augmentation des coûts énergétiques, mais aussi de façon indirecte en donnant au public et aux entreprises l'assurance que les problèmes énergétiques qui ont entravé la croissance économique pendant la décennie écoulée peuvent être et seront effectivement résolus. Les ministres considèrent que ces actions seront bénéfiques pour le grand public et pour les entreprises de toute nature, qu'elles favoriseront d'une façon générale l'introduction de techniques nouvelles et avancées et qu'elles contribueront à réduire le chômage.

## Cinq conclusions

### 1. Économies d'énergie

Les ministres notent que l'AIE poursuit une étude de vaste portée devant aider les gouvernements à déterminer quels sont les programmes d'économies d'énergie qui seront vraisemblablement les plus efficaces par rapport à leur coût. S'il convient d'attendre l'achèvement de cette étude pour formuler des propositions détaillées d'action, les ministres concluent, sur la base des travaux réalisés à ce jour, que, en vue de réduire davantage l'intensité énergétique de l'économie des pays de l'AIE, les politiques gouvernementales d'économies d'énergie devraient être activement poursuivies et être axées sur les formes suivantes d'action, qui, en fonction de la situation de chaque pays, pourraient contribuer à l'amélioration du rendement énergétique :

- faire en sorte que les mécanismes de fixation des prix et des tarifs de l'énergie transmettent aux consommateurs les messages qui conviennent
- faire en sorte que les programmes d'information soient bien orientés vers l'élimination des obstacles qui s'opposent aux économies d'énergie

- mettre en évidence les obstacles financiers qui existent, contribuer à améliorer l'accès aux ressources financières et encourager, lorsqu'il y a lieu, les parties intéressées à recourir à des mécanismes novateurs de financement
- améliorer les compétences du secteur des services en matière d'économies d'énergie
- réaliser des évaluations plus efficaces des programmes d'économies d'énergie et parvenir à une meilleure compréhension des facteurs qui influent sur les décisions des consommateurs
- recourir à des normes et à des réglementations
- mener à bien des programmes bien conçus de recherche, développement et démonstration.

### 2. Gaz naturel

Les ministres conviennent que les actions suivantes sont nécessaires à la mise en œuvre des conclusions de mai 1983 :

- éviter toute dépendance excessive à l'égard d'une même source d'importation de gaz et obtenir que les approvisionnements futurs en gaz proviennent de sources sûres, en insistant sur les sources intérieures à la zone de l'OCDE ; les approvisionnements supplémentaires provenant d'autres sources devraient être obtenus de sources aussi diverses que possible, compte tenu des structures d'approvisionnement, de la part du gaz dans les bilans énergétiques et de la situation géographique de chaque pays ; lors de l'évaluation des coûts totaux afférents aux diverses sources d'approvisionnement en gaz, les entreprises gazières et, le cas échéant, les gouvernements prendront en compte les facteurs de sécurité
- mettre en valeur les ressources gazières nationales, en particulier en Amérique du Nord et en mer du Nord, et notamment le gisement norvégien de Troll, de façon que les approvisionnements soient disponibles à des prix concurrentiels avec ceux des autres combustibles vers le milieu des années 90
- prendre les mesures nécessaires et appropriées, efficaces par rapport à leur coût, compte tenu de la situation de chaque pays, pour accroître les possibilités de faire face à des interruptions d'approvisionnement
- prendre des mesures visant à éviter une dépendance accrue à l'égard du pétrole si les approvisionnements gaziers devaient se révéler insuffisants pour répondre à la demande

Les ministres notent que le Secrétariat est en train de mettre à jour l'étude sur les Perspectives du gaz naturel jusqu'à l'an 2000, qui a été publiée en 1982. Ils demandent au Conseil de direction au niveau des hauts fonctionnaires d'examiner les résultats de ce travail et d'en tirer toutes conclusions utiles sur le plan de l'action.

### 3. Énergie et environnement

La production, la transformation, le transport et la consommation de l'énergie doivent s'effectuer d'une manière acceptable du point de vue de l'environnement, et des techniques et méthodes fiables existent pour maîtriser la plupart des incidences de la production et de la consommation d'énergie sur l'environnement. Il est essentiel de résoudre les problèmes d'environnement liés à l'énergie si on veut maintenir à long terme des approvisionnements suffisants, économiques et sûrs en énergie, et la forme que revêtent les solutions mises en œuvre est importante pour la politique énergétique. Les ministres encourageront donc activement, dans leurs politiques énergétiques, les lignes d'action qui favorisent à la fois les objectifs de la politique énergétique et de la politique de l'environnement, et accorderont une attention particulière à la mise au point de nouvelles techniques énergétiques respectant l'environnement, ainsi qu'à l'utilisation efficiente de

l'énergie et aux économies d'énergie. Ils reconnaissent en même temps que de nombreux facteurs interviennent dans l'élaboration de la politique énergétique, comme l'amélioration de la répartition de l'énergie par sources, la sécurité des approvisionnements énergétiques, la réduction des coûts au minimum et la protection de l'environnement. Tous ces facteurs, y compris la protection de l'environnement, doivent être pris en compte dès les premiers stades de l'élaboration de la politique énergétique. Inévitablement, ces facteurs entreront parfois en conflit. Lorsque cela se produira, il faudra trouver un équilibre entre eux, tenant compte de tous les coûts et avantages qui entrent en jeu, au plan national et international. Les décisions qui seront prises dans ces conditions pourront différer d'un pays à un autre, en fonction de la répartition de l'énergie par sources et de l'ampleur de la pollution.

Pour atteindre les objectifs tant de la politique énergétique que de la politique de l'environnement, il est particulièrement important d'utiliser l'énergie de façon plus efficiente et de l'économiser dans le respect des exigences économiques. Les moyens propres à encourager une utilisation efficiente de l'énergie ne présentent d'ordinaire pas d'inconvénient du point de vue de l'environnement, et une réduction de la consommation d'énergie atténue de ce fait les problèmes d'environnement liés à la production et à l'utilisation de l'énergie. Les ministres renforceront donc en tant que de besoin les politiques de leur pays visant à encourager l'utilisation efficiente de l'énergie et les économies d'énergie, par une tarification de l'énergie selon des critères économiques, par l'élimination des obstacles entravant l'action efficace des messages que les prix transmettent au marché et par l'adoption de mesures et de programmes particuliers.

Il est essentiel de mettre en œuvre, dans le respect des exigences économiques, des techniques améliorées, tant pour assurer une utilisation plus efficiente de l'énergie que pour résoudre les problèmes d'environnement que posent la production, la transformation, le transport et la consommation de l'énergie. La mise au point de techniques nouvelles qui soient efficaces par rapport à leur coût revêt une importance particulière. Dans les programmes de recherche, développement et démonstration de leur pays, les ministres accorderont donc une place appropriée à des techniques de nature à promouvoir :

- l'utilisation et la transformation plus efficaces de l'énergie
  - une combustion du charbon ou une transformation de celui-ci en d'autres formes d'énergie dans des conditions acceptables du point de vue de l'environnement
  - l'évacuation des déchets nucléaires dans de bonnes conditions de sûreté
  - des sources renouvelables d'énergie qui soient à la fois acceptables du point de vue de l'environnement et concurrentielles.
- La coopération entre les pays Membres, et notamment l'échange d'informations et de techniques pertinentes, est de nature à favoriser les progrès en ce domaine.

La prise en charge par les pollueurs des coûts des mesures de protection de l'environnement — c'est-à-dire l'application du « principe pollueur payeur » — contribuera à réconcilier les objectifs en matière d'énergie et d'environnement. Les prix payés par les consommateurs refléteront alors ces coûts, dans la mesure où les forces du marché le permettent, et le fonctionnement du marché favorisera donc la répartition entre formes d'énergie la plus favorable à l'environnement. Parallèlement, il est souhaitable d'encourager, dans le respect des exigences économiques, d'autres lignes

d'action allant dans le sens des objectifs en matière d'énergie et d'environnement, comme :

- le recours au gaz naturel, en tenant dûment compte des risques pour la sécurité des approvisionnements énergétiques et des problèmes liés à l'émission d'oxydes d'azote
- des méthodes de combustion du charbon qui soient acceptables du point de vue de l'environnement
- une meilleure préparation du charbon et l'emploi de charbons à basse teneur en soufre
- l'expansion de l'énergie nucléaire, qui, si on applique des normes strictes de protection de la santé, de sûreté, et d'évacuation des déchets et que l'on respecte de façon stricte les politiques actuelles de non-prolifération, présente d'ordinaire des avantages du point de vue de l'environnement
- l'encouragement, dans le respect des exigences économiques, du recours à l'électricité, lorsque celle-ci peut être produite de manière acceptable du point de vue de l'environnement
- le recours au chauffage urbain, à la production combinée de chaleur et d'électricité et à d'autres formes d'utilisation de la chaleur résiduelle
- la mise au point de véhicules à moteur plus efficaces et moins polluants et l'utilisation plus efficace des transports publics.

Les ministres préconisent que la politique de l'environnement tienne dûment compte des considérations de politique énergétique, de même qu'il convient d'accorder l'importance requise aux considérations d'environnement dans l'élaboration de la politique énergétique. En particulier :

- lorsqu'on envisage d'apporter des modifications à la politique de l'environnement, il conviendrait de procéder dans les meilleurs délais à des consultations avec tous ceux qui, dans le secteur de l'énergie, sont susceptibles de ressentir les effets de ces modifications, de façon que l'on puisse tenir dûment compte des aspects de la décision qui touchent à la politique énergétique
- les objectifs en matière d'environnement doivent être énoncés de façon claire, mais les réglementations doivent autoriser une très grande souplesse quant aux moyens d'atteindre les objectifs ; pour ce faire, elles ne devraient pas définir de méthodes techniques précises de protection de l'environnement et devraient, le cas échéant, fixer des normes d'émissions applicables à une région ou à une branche d'activité, plutôt qu'à des installations déterminées
- les réglementations d'environnement doivent être susceptibles de révision, mais toute modification de leurs prescriptions doit être aussi peu fréquente et aussi prévisible que possible ; les nouvelles prescriptions applicables aux installations existantes et en construction doivent prendre en compte la nécessité de prévoir un délai d'adaptation suffisant.

Les ministres insistent sur le fait que, dans l'intérêt de la protection de l'environnement et afin de ne pas créer des distorsions dans les échanges, tous les pays Membres devraient réaliser des progrès comparables en matière de protection de l'environnement, compte tenu de l'impératif de souplesse, des situations respectives de l'environnement et des contributions que les pays Membres ont apportées au fil des années à la protection ou à l'amélioration de l'environnement. Ils reconnaissent qu'une étroite coopération est indispensable à l'échelon local, national et international entre les personnes responsables de la politique énergétique et de la politique de l'environnement. Ils examineront si les dispositions en

matière de coordination au sein de leur propre gouvernement exigent un renforcement. Cet examen abordera les questions touchant au renforcement de la capacité des gouvernements des pays Membres d'analyser les relations d'interdépendance entre les considérations d'énergie et d'environnement ainsi qu'à l'obtention de la base de données nécessaire à cette analyse.

Le Conseil de direction au niveau des hauts fonctionnaires est invité à prendre, en étroite consultation avec le comité de l'environnement de l'OCDE, les mesures nécessaires à la mise en œuvre des présentes conclusions, et notamment :

- à accorder l'importance requise aux considérations d'environnement dans ses travaux sur la politique énergétique
- à suivre de près les aspects des travaux du comité de l'environnement de l'OCDE qui présentent de l'intérêt pour l'AIE.

Le comité de l'environnement de l'OCDE est invité à prendre les présentes conclusions en compte et à poursuivre sa coopération avec l'AIE à propos de ses travaux en ce domaine.

#### **4. Renforcement de la coopération internationale dans le domaine de la R-D en matière d'énergie**

Les ministres reconnaissent qu'il est actuellement nécessaire d'améliorer les résultats des travaux de recherche et de développement en matière d'énergie par un renforcement de la collaboration internationale, qui devrait s'inspirer des besoins et des programmes nationaux de l'ensemble des pays Membres et prendre appui, si possible, sur les arrangements en vigueur, et notamment sur les activités de R-D en cours dans le cadre d'accords bilatéraux ou dans d'autres enceintes internationales.

En particulier, les ministres :

- reconnaissent la nécessité d'assurer le maintien de programmes nationaux de mise au point de techniques, afin d'obtenir une sécurité énergétique à long terme, une bonne efficacité par rapport aux coûts et un environnement salubre
- reconnaissent que l'expérience acquise au cours des dix dernières années en matière de mise au point de techniques énergétiques fournit les éléments nécessaires pour élaborer de façon plus sélective et rationnelle les programmes nationaux, et que l'effort global sera vraisemblablement plus efficace à l'avenir, grâce à des consultations précoces aux niveaux technique et politique
- estiment que la rigueur croissante des budgets nationaux de RD&D en matière d'énergie rend plus urgente encore la nécessité d'entreprendre des projets en collaboration venant à l'appui des programmes nationaux et d'assurer un suivi plus efficace
- maintiennent leur appui aux activités en cours et nouvelles dans les domaines des combustibles fossiles, des énergies renouvelables, de la technologie de la fusion et de l'amélioration du rendement énergétique
- s'accordent à penser que des consultations devraient avoir lieu dans les meilleurs délais en vue d'étudier les possibilités d'organiser des programmes communs, notamment dans les domaines précis suivants
  - utilisation non polluante du charbon
  - techniques de pointe pour l'exploitation des ressources
  - mécanismes d'information sur les techniques énergétiques.

Les ministres concluent que l'AIE, et en particulier le comité pour la recherche et le développement en matière d'énergie, devrait :

- servir de cadre pour des échanges de vues et

de catalyseur devant faciliter un renforcement de la collaboration internationale en matière de R-D, sans perdre de vue la nécessaire coordination avec les travaux analogues qui se déroulent dans d'autres enceintes

- veiller à mettre en place un mécanisme efficace pour les échanges de vues, bilatéraux ou multilatéraux, relatifs à l'organisation de programmes communs, en vue d'une meilleure perception des possibilités de collaboration et des avantages que l'on peut en retirer

- identifier les obstacles nationaux à la collaboration et recommander, pour examen par les pays Membres, des mesures visant à réduire ces obstacles et que le Conseil de direction devrait recevoir des rapports annuels sur les progrès réalisés en matière de renforcement de la collaboration et sur la mise en œuvre de ses recommandations relatives à l'amélioration des consultations précoces et aux démarches communes de définition de programmes, ainsi que sur les résultats du processus d'examen suivi.

#### **5. Sécurité des approvisionnements pétroliers**

Les ministres conviennent du caractère indispensable des actions suivantes, si on veut se tenir prêt en permanence à faire face à d'éventuelles perturbations des approvisionnements pétroliers :

- le maintien de l'état de préparation à l'éventualité de perturbations des approvisionnements pétroliers à l'avenir continuera à figurer parmi les priorités les plus élevées de l'AIE et de chaque pays Membre en matière d'énergie
- la participation des compagnies pétrolières à l'élaboration, à l'essai et, s'il y a lieu, à la mise en œuvre du système de répartition du pétrole en cas d'urgence institué dans le cadre du Programme international de l'énergie, ainsi que, le cas échéant, à d'autres aspects du dispositif de l'AIE de préparation aux cas d'urgence, présente un caractère essentiel et est de ce fait recommandée et encouragée
- il convient de mener à bonne fin le 5<sup>e</sup> essai du système de répartition et de mettre de temps à autre à l'épreuve le dispositif d'urgence, en s'attachant à améliorer le mécanisme et les procédures d'essai
- il convient de remplir les obligations de constitution de stocks au titre du Programme international de l'énergie
- il convient de mettre en œuvre la Décision du Conseil de direction de juillet 1984 relative au prélèvement rapide et coordonné sur les stocks pétroliers et à d'autres mesures visant à réduire la consommation de pétrole en cas de perturbations des approvisionnements pouvant entraîner de graves dommages économiques, et notamment :

- que les pays Membres où les niveaux des stocks sont pour l'instant, eu égard aux importations nettes actuelles, insuffisants pour permettre à ces pays d'apporter une contribution significative à un prélèvement coordonné, devraient, dans les meilleurs délais, tout mettre en œuvre, compte tenu de tous les facteurs pertinents, pour améliorer la situation de leurs stocks

- de poursuivre l'analyse des thèmes de la Décision de juillet 1984 et d'autres questions pertinentes touchant aux stocks, à la limitation de la demande et à l'état de préparation aux cas d'urgence

- les programmes de préparation des pays de l'AIE à des situations d'urgence seront poursuivis et, s'il y a lieu, améliorés ; les organes compétents de l'AIE continueront notamment à procéder à des examens de ces programmes et à des évaluations périodiques de la situation du moment en matière de préparation aux cas d'urgence. ■

# Nouvelles publications de l'OCDE

## PROBLÈMES ÉCONOMIQUES GÉNÉRAUX

### ÉTUDES ÉCONOMIQUES DE L'OCDE - Série 1984-1985

Études annuelles, très détaillées, pour les pays de l'OCDE, des tendances et des politiques économiques.

**ALLEMAGNE** (juin 1985)  
(10 85 15 2) ISBN 92-64-22718-0 96 pages

**AUSTRALIE** (juin 1985)  
(10 85 04 2) ISBN 92-64-22745-8 98 pages

**FRANCE** (juillet 1985)  
(10 85 14 2) ISBN 92-64-22744-X 90 pages

**NOUVELLE-ZÉLANDE** (juillet 1985)  
(10 85 05 2) ISBN 92-64-22719-9 106 pages

Chaque étude :  
F20.00 £2.00 US\$5.00 DM9.00  
(10 00 00 2) ISSN 0304-3363 Abonnement à la série  
1984-1985 (20 à 22 études à paraître) :  
F340.00 £34.00 US\$75.00 DM150.00

### Série Études monétaires de l'OCDE

#### GESTION DU TAUX DE CHANGE ET CONDUITE DE LA POLITIQUE MONÉTAIRE (août 1985)

(11 84 01 2) ISBN 92-64-22606-0 180 pages  
F88.00 £8.80 US\$18.00 DM39.00

## ÉNERGIE

### AIE (Agence internationale de l'énergie) COAL INFORMATION - 1985 (août 1985)

Publié en anglais seulement.  
(61 85 11 1) ISBN 92-64-12747-X 438 pages  
F400.00 £40.00 US\$80.00 DM145.00

### AEN (Agence pour l'énergie nucléaire)

#### BULLETIN DE DROIT NUCLÉAIRE N° 35 - JUILLET 1985 (août 1985)

(67 85 35 2) 134 pages.  
Pas de vente au numéro.  
(67 00 00 2) ISSN 0304-3428 Abonnement 1985 :  
F90.00 £9.00 US\$18.00 DM35.00

## ÉCHANGES

### ÉCHANGES COMPENSÉS. Pratiques des pays en développement (août 1985)

(22 85 01 2) ISBN 92-64-22746-6 46 pages  
F45.00 £4.50 US\$9.00 DM22.00

## SCIENCE ET TECHNOLOGIE

### PERSPECTIVES DE POLITIQUE SCIENTIFIQUE ET TECHNOLOGIQUE : 1985 (juin 1985)

(92 85 03 2) ISBN 92-64-22738-5 102 pages  
F55.00 £5.50 US\$11.00 DM24.00

## EMPLOI ET AFFAIRES SOCIALES

### POLITIQUES NOVATRICES EN FAVEUR DES JEUNES (août 1985)

(81 85 03 2) ISBN 92-64-22705-9 144 pages  
F65.00 £6.50 US\$13.00 DM29.00

### L'INTÉGRATION DES FEMMES DANS L'ÉCO- NOMIE (juillet 1985)

(81 85 05 2) ISBN 92-64-22735-0 204 pages  
F100.00 £10.00 US\$20.00 DM44.00

## AFFAIRES FINANCIÈRES ET FISCALES

Tendances de la structure et de la réglementation  
des systèmes bancaires dans les pays de  
l'OCDE

### LE SECTEUR BANCAIRE ET LA POLITIQUE MONÉTAIRE, par T.R.G. Bingham (août 1985)

(21 85 03 2) ISBN 92-64-22693-1 290 pages  
F135.00 £13.50 US\$27.00 DM60.00

## ÉDUCATION

### LA FORMATION APRÈS LA SCOLARITÉ OBLI- GATOIRE (août 1985)

(91 85 03 2) ISBN 92-64-22742-3 146 pages  
F80.00 £8.00 US\$16.00 DM35.00

### L'ENSEIGNEMENT DANS LA SOCIÉTÉ MO- DERNE (juillet 1985)

(91 85 02 2) ISBN 92-64-22739-3 124 pages  
F70.00 £7.00 US\$14.00 DM31.00

### CERI (Centre pour la recherche et l'innovation dans l'enseignement)

### L'ÉDUCATION DES ADOLESCENTS HANDICA- PÉS :

### LES JEUNES HANDICAPÉS ET LE TRAVAIL. Expériences vécues au sortir de l'école (juillet 1985)

Vingt études de cas faites dans quatre pays de  
l'OCDE (Allemagne, France, Norvège et Royaume-  
Uni).

(96 85 02 2) ISBN 92-64-22708-3 102 pages  
F55.00 £5.50 US\$11.00 DM25.00

### Programme sur la construction scolaire :

### QUEL AVENIR POUR LE PATRIMOINE SCO- LAIRE ? (juillet 1985)

(95 85 01 2) ISBN 92-64-22732-6 138 pages  
F95.00 £9.50 US\$19.00 DM42.00

## ENVIRONNEMENT

### LES INCIDENCES MACRO-ÉCONOMIQUES DES DÉPENSES D'ENVIRONNEMENT (août 1985)

(97 85 06 2) ISBN 92-64-22716-4 134 pages  
F75.00 £7.50 US\$15.00 DM33.00

## INDUSTRIE

### L'INDUSTRIE PHARMACEUTIQUE. Questions liées aux échanges (août 1985)

(93 85 03 2) ISBN 92-64-22737-7 62 pages  
F45.00 £4.50 US\$9.00 DM22.00

## AGRICULTURE

### L'AGRICULTURE EN CHINE. Perspectives pour la production et les échanges (juillet 1985)

(51 85 04 2) ISBN 92-64-22741-5 92 pages  
F65.00 £6.50 US\$13.00 DM29.00

## TRANSPORTS - TOURISME

### CEMT (Conférence européenne des ministres des transports)

### ÉVOLUTION DE LA MOTIVATION DES USA- GERS EN MATIÈRE DE CHOIX MODAL: TRANS- PORT DE MARCHANDISES - Table ronde N° 69 (août 1985)

(75 85 06 2) ISBN 92-821-2100-3 120 pages  
F55.00 £5.50 US\$11.00 DM25.00

### ÉVOLUTION DES DÉPLACEMENTS URBAINS, par F.V. Webster, P.H. Bly, R.H. Johnston, N. Paulley et M. Dasgupta (août 1985)

(75 85 04 2) ISBN 92-821-2098-8 90 pages  
F60.00 £6.00 US\$12.00 DM26.00

### Recherche en matière de routes et de trans- ports routiers

### THÉSAURUS - 1985. DOCUMENTATION IN- TERNATIONALE DE RECHERCHE ROUTIÈRE (DIRR), Paris, janvier 1985 (juillet 1985)

Version française :  
Volume I : Liste numérique et schémas fléchés  
français, 356 pages

Volume II : Liste alphabétique française, 138  
pages  
(80 84 03 2) ISBN 92-64-22628-1

### Version anglaise :

Volume I : Numerical List and English Arrowed  
Diagrams, 356 pages

Volume II : English Alphabetical List, 122 pages  
(80 84 03 1) ISBN 92-64-12628-7

### Version allemande :

Band I : Numerische Zusammenstellung und  
deutsche Pfeildiagramme, 356 pages

Band II : Deutscher alphabetischer Thesaurus,  
134 pages  
(80 84 03 4) ISBN 92-64-72628-4

Les deux volumes de chaque version :  
F250.00 £25.00 US\$50.00 DM110.00

Prix spécial pour les deux versions comman-  
dées simultanément :  
F400.00 £40.00 US\$80.00 DM177.00

## STATISTIQUES

### STATISTIQUES DE RECETTES PUBLIQUES DES PAYS MEMBRES DE L'OCDE 1965-1984 (août 1985) bilingue

(23 85 02 3) ISBN 92-64-02722-X 260 pages  
F135.00 £13.50 US\$27.00 DM60.00

### COMPTES NATIONAUX TRIMESTRIELS N° 2/1985 (août 1985) bilingue

(36 85 02 3) 148 pages  
Le numéro :  
F50.00 £5.00 US\$10.00 DM17.00  
(36 00 00 3) ISSN 0304-3738 Abonnement 1985 :  
F100.00 £10.00 US\$20.00 DM40.00

### ENERGY PRICES AND TAXES. First Quarter 1985 - No. 3/1985 (juillet 1985)

### Publié en anglais seulement.

(62 85 03 1) ISBN 92-64-12706-2 240 pages  
Le numéro :  
F120.00 £12.00 US\$24.00 DM53.00  
(62 00 00 1) ISSN 0256-2332 Abonnement 1985 :  
F400.00 £40.00 US\$80.00 DM178.00

### STATISTIQUES TRIMESTRIELLES DU PÉTROLE ET DU GAZ NATUREL. Premier trimestre 1985 - N° 2/1985 (août 1985) bilingue

(60 85 02 3) 294 pages  
Le numéro :  
F150.00 £15.00 US\$30.00 DM65.00  
(60 00 00 3) ISSN 0378-6536 Abonnement 1985 :  
F450.00 £45.00 US\$95.00 DM200.00

### STATISTIQUES DE LA POPULATION ACTIVE 1963-1983 (juin 1985) bilingue

(30 85 04 3) ISBN 92-64-02679-7 498 pages  
F185.00 £18.50 US\$37.00 DM82.00

### STATISTIQUES TRIMESTRIELLES DE LA POPU- LATION ACTIVE N° 2/1985 (juin 1985) bilingue

(35 85 02 3) 86 pages. Pas de vente au  
numéro.  
(35 00 00 3) ISSN 0255-3627 Abonnement 1985 :  
F85.00 £8.50 US\$17.00 DM35.00

### L'INDUSTRIE DE LA CHAUSSURE ET DES CUIRS ET PEaux BRUTS ET TANNÉS DANS LES PAYS DE L'OCDE 1982-1983 (août 1985)

(71 85 80 3) ISBN 92-64-02721-1 60 pages  
F45.00 £4.50 US\$9.00 DM23.00

### Dernier numéro.

### INDICATEURS DES ACTIVITÉS INDUSTRIELLES N° II/1985 (juillet 1985) bilingue

(37 85 02 3) 124 pages  
Le numéro :  
F40.00 £4.00 US\$9.00 DM20.00  
(37 00 00 3) ISSN 0250-4278 Abonnement 1985 :  
F140.00 £14.00 US\$30.00 DM62.00

# Où obtenir les publications de l'OCDE

## ALLEMAGNE

OECD Publications and Information Center,  
4 Simrockstrasse,  
5300 Bonn Tél. (0228) 21.60.45

## ARGENTINE

Carlos Hirsch S.R.L.,  
Florida 165, 4° Piso,  
(Galeria Guemes) 1333 Buenos Aires  
Tél. 33.1787.2391 y 30.7122

## AUTRICHE

OECD Publications and Information Center,  
4 Simrockstrasse, 5300 Bonn (Allemagne)  
Tél. (0228) 21.60.45

## Agent local :

Gerold & Co., Graben 31, Wien 1  
Tél. 52.22.35

## BELGIQUE

Jean De Lannoy, Service Publications OCDE  
avenue du Roi 202  
B-1060 Bruxelles Tél. 02/538.51.69

## CANADA

Editions Renouf limitée  
Siège social/Magasin :  
61 rue Sparks, OTTAWA,  
Ontario K1P 5A6  
Tél. (613)238-8985, 1-800-267-4164  
Magasin : 211 rue Yonge, TORONTO,  
Ontario M5B 1M4  
Tél. (416)363-3171  
Bureau des ventes régional :  
7575 Trans-Canada Hwy., Suite 305  
SAINT-LAURENT, Québec H4T 1V6  
Tél. (514)335-9274

## CORÉE

Pan Korea Book Corporation  
P.O. Box n° 101, Kwangwhamun, Séoul  
Tél. 72.7369

## DANEMARK

Munksgaard Export and Subscription Service,  
35, Nørre Søgade, DK 1370 København K  
Tél. +45.1.12.85.70

## ESPAGNE

Mundi-Prensa Libros, S.A.  
Castelló 37, Apartado 1223, Madrid-28001  
Tél. 275.46.55/276.02.53  
Libreria Bosch, Ronda Universidad 11,  
Barcelone 7 Tél. 317.53.08/317.53.58

## ÉTATS-UNIS

OECD Publications and Information Center,  
Suite 1207, 1750 Pennsylvania Ave. N.W.,  
Washington, D.C. 20006 - 4582  
Tél. (202) 724.1857

## FINLANDE

Akateeminen Kirjakauppa,  
Keskuskatu 1, 00100 Helsinki 10  
Tél. 65.11.22

## FRANCE

Bureau des Publications de l'OCDE,  
2, rue André-Pascal, F75775 Paris Cedex 16  
Tél. (1) 524.81.67

## Principal correspondant :

Librairie de l'Université,  
13602 Aix-en-Provence Tél. (42) 26.18.08

## GRÈCE

Librairie Kauffmann,  
28, rue du Stade, Athènes 132 Tél. 322.21.60

## HONG-KONG

Government Information Services,  
Publications (Sales) Office,  
Beaconsfield House, 4/F.,  
Queen's Road Central

## INDE

Oxford Book and Stationery Co.,  
Scindia House, New Delhi 1 Tél. 45896  
17 Park St., Calcutta 700016 Tél. 240832

## IRLANDE

TDC Publishers - Library Suppliers  
12 North Frederick Street, Dublin 1  
Tél. 744835-749677

## ISLANDE

Snæbjörn Jónsson & Co., h.f.,  
Hafnarstræti 4 & 9,  
P.O.B. 1131 - Reykjavik.  
Tél. 13133/14281/11936

## INDONÉSIE

Pdin Lipi, P.O. Box 3065/JKT., Jakarta.  
Tél. 583467

## ITALIE

Libreria Commissionaria Sansoni,  
Via Lamarmora 45, 50121 Firenze  
Tél. 579751/584468

Via Bartolini 29, 20155 Milano. Tél. 365083

Sub-depositari :

Ugo Tassi, Via A. Farnese 28,  
00192 Roma Tél. 310590

Editrice e Libreria Herder,  
Piazza Montecitorio 120, 00186 Roma  
Tél. 6794628

Costantino Ercolano Via Generale Orsini 46,  
80132 Napoli Tél. 405210

Libreria Hæpli,  
Via Hæpli 5, 20121 Milano Tél. 865446

Livreria Scientifica  
Dott. Lucio de Biasio "Aeiou"  
Via Meravigli 16, 20123 Milano Tél. 807679

Libreria Zanichelli, Piazza Galvani 1/A,  
40124 Bologna Tél. 237389

Libreria Lattes,  
Via Garibaldi 3, 10122 Torino Tél. 519274

La diffusione delle edizioni OCSE è inoltre assicurata  
dalle migliori librerie nelle città più importanti.

JAPON

OECD Publications and Information Center,  
Landic Akasaka Bldg., 2-3-4 Akasaka,  
Minato-ku, Tokyo 107 Tél. 586.2016

## LIBAN

Documenta Scientifica/Redico,  
Edison Building, Bliss St.,  
P.O.B. 5641, Beirut Tél. 354429-344425

## MALAISIE

University of Malaya Co-operative  
Bookshop Ltd., P.O. Box 1127,  
Jalan Pantai Baru, Kuala Lumpur  
Tél. 577701/577072

## NORVÈGE

J.G. Tanum A/S  
P.O. Box 1177 Sentrum, Oslo 1  
Tél. (02) 80.12.60

## NOUVELLE-ZÉLANDE

Government Printing Office Bookshops:  
Auckland: Retail Bookshop, 25 Rutland  
Street,  
Mail Orders, 85 Beach Road  
Private Bag C.P.O.  
Hamilton: Retail: Ward Street,  
Mail Orders, P.O. Box 857  
Wellington: Retail, Mulgrave Street, (Head Office)  
Cubacade World Trade Centre,  
Mail Orders, Private Bag  
Christchurch: Retail, 159 Hereford Street,  
Mail Orders, Private Bag  
Dunedin: Retail, Princes Street,  
Mail Orders, P.O. Box 1104

## PAKISTAN

Mirza Book Agency,  
65 Shahrah Quaid-E-Azam, Lahore 3  
Tél. 66839

## PAYS-BAS

Staatsuitgeverij Verzendboekhandel  
Chr. Plantijnstraat 1 Postbus 20014  
2500 EA S-Gravenhage Tél. 070.789911  
Voor bestellingen: Tél. 070.789208

## PORTUGAL

Livraria Portugal,  
Rua do Carmo 70-74, 1117 Lisboa Codex.  
Tél. 360582/3

## ROYAUME-UNI

H.M. Stationery Office,  
P.O.B. 276, London SW8 5DT  
Tel. (01) 622.3316, ou  
49 High Holborn  
London WC1V 6HB (personal callers)  
Branches at : Belfast, Birmingham,  
Bristol, Edinburgh, Manchester

## SINGAPOUR

Information Publications Pte Ltd  
Pei-Fu Industrial Building,  
24 New Industrial Road N° 02-06  
Singapore 1953 Tél. 2831786, 2831798

## SUÈDE

AB CE Fritzes Kungl. Hovbokhandel,  
Box 16356, S 103 27 STH,  
Regeringsgatan 12,  
DS Stockholm Tél. (08) 23.89.00

Subscription Agency/Abonnements:  
Wennergren-Williams AB,  
Box 30004, S104 25 Stockholm  
Tel. 08/54.12.00

SUISSE

OECD Publications and Information Center,  
4 Simrockstrasse,  
5300 Bonn (Allemagne) Tél. (0228) 21.60.45

Agent local :

Librairie Payot,  
6 rue Grenus, 1211 Genève 11  
Tél. (022) 31.89.50

TAIWAN

Good Faith Worldwide Int'l Co., Ltd.  
9th floor, No. 118, Sec.2  
Chung Hsiao E. Road  
Taipei Tél. 391-7396/391.7397

THAÏLANDE

Suksit Siam Co., Ltd.,  
1715 Rama IV Rd.,  
Samyambangkok 5 Tél. 2511630

TURQUIE

Kültür Yayinlari Is-Türk Ltd. Sti.  
Atatürk Bulvari No. 191/Kat. 21  
Kavaklıdere/ANKARA Tél. 17.02.66

Dolmabahçe Cad. No: 29  
Besiktas/Istanbul Tél. 60.71.88

VENEZUELA

Libreria del Este,  
Avda F. Miranda 52, Aptdo. 60337,  
Edificio Galipan, Caracas 106  
Tél. 32.23.01/33.26.04/31.58.38

YUGOSLAVIE

Jugoslovenska Knjiga, Knez Mihajlova 2,  
P.O.B. 36, Beograd Tél. 621.992

Les commandes en provenance de pays où l'OCDE n'a pas encore désigné de depositaire peuvent être adressées au Bureau des Publications de l'OCDE, 2 rue André-Pascal, F 75775 Paris Cedex 16.

# Organisation de Coopération et de Développement Economiques

## *Pays Membres :*

Allemagne  
Australie  
Autriche  
Belgique  
Canada  
Danemark  
Espagne  
États-Unis  
Finlande  
France  
Grèce  
Irlande  
Islande  
Italie  
Japon  
Luxembourg  
Norvège  
Nouvelle-Zélande  
Pays-Bas  
Portugal  
Royaume-Uni  
Suède  
Suisse  
Turquie

## *Pays à Statut spécial :*

*Yougoslavie*

